This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ARTES SCIENTIA VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DJ
150
.A89

MÉMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DES PROVINCES-UNIES
ET DES PAYS-BAS;

CONTENANT

Les Vies des Princes D'ORANGE, DE BARNEVELD, D'AERSENS & DE GROTIUS.

PAR AUBRY DU MOURIEZ.

Donnés avec des Notes Politiques, Historiques & Critiques.

Par AMELOT DE LA HOUSSAYE.

Tirés de son propre Original.

TOME PREMIER.

A LONDRES,
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

Librar
Dinwiddie
4-21-30
21575
2v.

JOAN. IN VIN.

Aux dépens de la Compagnie.
M. DCC. LIV.

PREFACE
DE L'AUTEUR
DES MEMOIRES.

QU'ON ne s'attende pas, en lisant ces Mémoires, de voir un discours fleuri, ou plutôt fardé, qui soit plein de termes nouveaux, que quelques petits Auteurs présomptueux, qui ne s'attachent qu'aux seuls mots, appellent *le beau langage*. Ces gens-là sçauront que je ne fus jamais au Collége, & que le peu que je sçai dans les Langues, je l'ai ap-

pris à la maiſon par des Maîtres, ou par l'uſage dans la converſation. Je n'ai jamais lû une ſeule ligne de Priſcien, ni des autres Grammairiens; les Syntaxes, les Clenards, & les Deſpauteres, que mon Pere appelloit *les Croix de la jeuneſſe*, me ſont des Pays inconnus. Je n'ai jamais pû comprendre ce que c'eſt qu'un Supin, ni qu'un Gérondif: & je m'en ſers à l'occaſion par l'uſage, ſans les pouvoir définir ni décrire. J'ai lû & relû avec plaiſir le Quinte-Curce de M. *Vaugelas*, dont j'eſtimois la vertu ſolide, l'extrême douceur, & la fidélité inviolable pour ſes Amis: mais je n'ai jamais pû achever ſes Remarques ſur notre Langue. De plus

ayant corrompu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Pays Etrangers, où j'ai été nourri, & par une plus longue station dans le Maine, où l'on parle très-mal : m'étant lassé de picquer inutilement les *coffres* (1) à la Cour & de me repaître de ses vaines fumées, on ne doit pas s'étonner si on remarque

(1) Cette expression ne pourroit-elle point s'expliquer par cette Epigramme de *Tristan-l'Hermite* ?

Ebloui de l'éclat de la grandeur mondaine,
Je me flattai toujours d'une espérance vaine,
Faisant le chien couchant auprès d'un grand Seigneur.
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître,
Je vêquis dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus sur un *coffre*, en attendant mon Maître.

en cet Ouvrage des termes & des façons de parler qui ne ſont pas au goût de ces cenſeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce; & pour une maniere de parler qui n'eſt pas *de la délicateſſe de la langue*, pour me ſervir de leurs termes.

Je convie donc ces Meſſieurs de me laiſſer en repos, puiſque j'avouë ingénûment ma foibleſſe : leur laiſſant très-volontiers en partage les huit parties d'Oraiſon, toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires, avec toutes les remarques & toutes les obſervations ſur les Langues; à condition qu'ils abandonnent aux

esprits solides & expérimentés, la matiere & les choses qui sont au-dessus de leur capacité. Car, à dire le vrai, ils ne peuvent s'attribuer d'autre gloire que celle qu'ont les meilleurs Artisans qui font les bons outils, dont les excellens Statuaires forment les merveilleuses Statuës, & les fameux Architectes les superbes Edifices.

J'estime fort ceux qui parlent réguliérement : mais je ne puis souffrir ces petits critiques enflés de vanités, qui dans les ruelles des Dames décrient les meilleurs ouvrages, pour une maniere de s'expliquer qui ne leur plaît point. Il ne s'ensuit pas pour cela que de Grands Hommes ne puissent écrire soli-

dement & poliment tout ensemble : ayant autant de vénération pour ces Illustres-là, que d'aversion & de mépris pour de simples Grammairiens qui n'ont que l'orgueil en partage.

Ce n'est pas à ces gens-là à juger d'une Histoire ; & si j'avois à souhaiter des Juges dignes & compétens de ces Memoires, il seroit à desirer que ce fameux Président *de Thou*, ces Illustres Freres Mrs. *du Puy*, & le President *Ardier* pûssent revenir au monde. Ce dernier fit longtems la Charge de Secretaire d'Etat, sous M. d'Herbaut son Oncle, Pere de M. de la *Vrillere*. Ses Dépêches étoient si naturelles & si fortes, ainsi que les Déclarations pu-

bliques qui sortoient de se
mains, que M. *Conrart*, homm
généralement estimé, & qu
connoissoit la valeur des cho
ses, m'a dit plusieurs fois il y
plus de trente ans, que le
Rois de France ne parloien
plus avec la Majesté digne d
leur Empire, depuis qu'ils n
s'expliquoient plus par la plu
me de M. *Ardier*. Je remets
parler plus amplement de ce
Homme Illustre qui a été so
de mes Amis, en un autr
endroit.

La plupart des Histoires son
des Panégyriques faits par de
plumes gagées, qui élévent
vice & le crime dans le Ciel
comme celles de *Paterculus* &
de *Machiavel*, qui proposen
Tibere & Cesar Borgia, q

ont été des monſtres, pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces *Compoſeurs* d'Eloges injuſtes, il y a des faiſeurs de Paſquins qui oſent ſe nommer Hiſtoriens, dont les ames venales ou intéreſſées déchirent la vertu même, & font paſſer les meilleurs Princes pour des Tyrans & pour des Scélérats : témoin tant d'Hiſtoires & Imprimés Satyriques des Huguenots contre les Princes Catholiques, entr'autres contre *François de Lorraine Duc de Guiſe*, parce que cet excellent Capitaine leur avoit fait la guerre ; & ces gros tas de Livres compoſés par des Moines & par des Catholiques ſuperſtitieux contre la Reine *Eliſabeth* d'An-

gleterre, la plus grande Princesse qui ait jamais porté Couronne; car il suffit à ces esprits passionnés d'être d'un parti & d'une Religion contraires, pour être accablé de calomnies, dénigré & condamné.

Ces ridicules Ecrivains s'efforcent vainement de rendre la Reine *Elisabeth* odieuse & exécrable à la postérité, à cause de la mort de la Reine *Marie Stuart*, bien qu'il soit très-certain que cette pauvre Princesse avoit l'esprit si inquiet & si querelleur, qu'elle ne pouvoit s'empêcher de harceler la Reine *Elisabeth*, bien plus puissante qu'elle, & qu'ainsi elle brassa elle-même sa ruine; ce qui ne peut être révoqué en doute, étant confirmé par le témoi-

lgnage de M. de *Castelnau* Intendant de ses affaires en France, & Ambassadeur en Angleterre, qui dit dans ses Mémoires, qu'elle tenoit ce défaut du *Cardinal de Lorraine* son Oncle. Depuis qu'elle fut prisonniere en Angleterre, elle ne put s'empêcher de nourrir diverses intelligences avec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repos du Royaume, & attenter même à la vie de la Reine *Elisabeth*: ce qui la força de lui faire faire son procès, & de la faire condamner à la mort par plus de quarante Juges, la plûpart Marquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne, & Membres du Parlement. Encore cette

Sentence fut longtems surcise, & jamais la Reine *Elisabeth* n'eût osé l'exécuter, si elle n'y eût été portée par la France: car j'ai oui dire à mon Pere, qu'amis & ennemis concoururent par divers intérêts pour faire périr cette malheureuse Reine. Il avoit appris de la bouche de M. *de Bellievre*; qu'on envoya extraordinairement en Angleterre, en apparence pour solliciter pour la vie de cette pauvre Reine, & qui avoit une très-ample instruction à cette fin, qu'il en avoit une toute contraire de la main du Roi Henri III. pour exhorter la Reine *Elisabeth* à faire décapiter cette ennemie commune de leurs personnes

& de leurs Royaumes (1). Ce que le Roi fut forcé de faire, de crainte que *Marie Stuart*, héritiere d'*Elisabeth* & plus jeune qu'elle, venant à lui succéder, Messieurs *de Guise* ses parens, qui la gouvernoient absolument, & qui par le grand nombre de Créatures qu'ils avoient dans le Royaume faisoient branler sa Couronne, fortifiés de la Puissance d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, n'en fissent enfin un second *Chilperic* : car ceux de la Ligue eurent l'insolence de changer la devise du Roy, *Manet*

(1) Les Ligueurs sçurent bien reprocher à Henri III. d'avoir poussé à la roue pour faire périr *Marie Stuart*. Bayle Diction. Art. Elisabeth.

ultima Cœlo en *Manet ultima Claustro.* Le Roi disoit, qu'après avoir joui en terre des Couronnes de France & de Pologne, il espéroit la troisiéme dans le Ciel; & les Ligueurs disoient hautement qu'ils lui donneroient cette troisiéme Couronne dans un Cloître. Et comme un Sçavant de ce tems-là eut étendu la Devise du Roi en ce bel Hexamêtre, qui fut mis au-dessus de l'Horloge du Palais;

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille Coronam.

la rage de ceux de la Ligue le paraphrasa en ce Distique.

Qui dedit ante duas, unam abstulit, altera nutat.
Tertia Tonsoris est facienda manu.

Davantage, dans un Conſeil ſecret de ceux de ce parti, où l'on propoſoit cet horrible deſſein; comme l'un de la compagnie, plus modéré que les autres, eût demandé qui ſeroit celui qui oſeroit mettre le Roi dans un Cloître, le Cardinal *de Guiſe*, d'un naturel impétueux, après lui avoir reproché ſa moleſſe, dit tout haut qu'on lui livrât le Roi: *qu'il lui mettroit la tête entre ſes genoux, & lui feroit la Couronne de Moine avec la pointe d'un Poignard*; diſcours qui depuis lui coûta bien cher. Car, après que le Roi Henri III. eut fait tuer M. *de Guiſe* ſon frère, & qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal qu'il avoit fait arrêter, le Colonel *Al-*

phonse d'Ornano, pere du Maréchal de ce nom, l'ayant fait souvenir de ces cruelles paroles, & remontré que le frere vivant étoit plus dangereux que n'avoit jamais été le mort, le Roi jura qu'il en mourroit; & envoya aussi-tôt Monsieur *du Guast* Capitaine aux Gardes, avec ordre précis de l'expédier.

Cette sollicitation secrete de Henri III. contre *Marie Stuart* sa Belle-Sœur, Reine d'Ecosse, & Douairiére de France, fait voir que pour sa conservation on sacrifie ses Alliés & ses Proches. Mais de plus, on immole souvent la Religion par interêt & par raison d'Etat: témoin ce que la même Reine *Elisabeth* a dit autrefois à

mon pere, qu'elle tenoit la vie du Roi Philippe II. ſon Beau-frere, quoique le plus grand de ſes Ennemis. Auſſi elle l'avoit peint dans la ruelle de ſon lit, & le faiſoit conſiderer à tout le monde comme ſon Sauveur. Effectivement il empêcha ſa ſœur *Marie* de la faire mourir. Car cette Reine *Marie*, ſeconde femme du Roi Philippe, étant grande Catholique, & fort infirme, craignoit avec raiſon que ſa Sœur *Eliſabeth* qui étoit Huguenote, venant à lui ſucceder, ne bannît un jour d'Angleterre la Religion Catholique, comme il arriva depuis: & elle preſſoir fort le Roi ſon mari de lui faire trancher la tête, la tenant priſonniere dans la Tour de Londres. Mais

le Roi Philippe s'y opposa fortement (1), de peur que l'Héritiere *d'Elisabeth*, *Marie Stuart* qui lors avoit épousé le Roi *François II.* ne devînt Reine de toute la grande Bretagne par succession ; & que la joignant à la France, comme il étoit indubitable, si elle avoit des enfans, il ne se formât, par l'union de tant de Royaumes, une Puissance formidable qui réduisît en fumée son vaste dessein de Monarchie universelle (2).

---

(1) *Diziendo*, dit Cabrera, *era muchacha y engannada*. L. I. Cap. 6. En disant que ce n'étoit qu'une petite fille élevée dans l'erreur.

(2) Philippe commit une lourde faute en Angleterre : ce fut d'avoir retiré Elisabeth de prison, & de ne l'avoir pas envoyée en Espagne, comme la Reine Marie Stuart le

En ce temps-ci les Espagnols font encore ceder la Re-

---

lui conseilloit. Il devoit ôter aux Anglois cette pierre de scandale, & un objet où il pouvoit penser qu'ils jetteroient toujours les yeux, quand ils méditeroient du changement. Il est étrange que Philippe, qui vouloit unir l'Angleterre à l'Espagne, péchat si lourdement contre son dessein, qu'il abandonnât la sévérité qui lui étoit si naturelle en une occasion où il en faut nécessairement user; & que contre toutes les maximes de la prudence il commît au hazard ce qu'il avoit en son pouvoir. *Silhon dans son Traité de l'Histoire, narration I.*

Elisabeth, dit Bayle, Art. cité, n'auroit jamais régné, si le Roi d'Espagne n'avoit eu beaucoup plus de haine contre la France que de zéle pour la Religion Catholique. Ce fut ce qui sauva la vie à Elisabeth. Et dans la note (G), Tour à tour, ajoute-t-il, chacune des deux Monarchies a mieux aimé travailler à l'avantage des Protestans, afin de nuire à sa rivale, que de souffrir l'aggrandissement de sa rivale sur les ruines des Protestans. Philippe II. donna un exemple insigne de cette étrange jalousie. La Reine d'Angleterre son épouse pré-

ligion à l'interêt : car eux, qui nous ont reproché par tant d'Ecrits, nos Alliances avec les Hérétiques, particuliére-rement avec la Hollande & la Suede, & qui par là se vouloient rendre recommandables à la Cour de Rome, regardent présentement les Hollandois comme le plus ferme soutien de leur Monarchie; leur permettant de prêcher publique-

---

voyant que la Catholicité ne dureroit pas dans son Royaume, si sa sœur lui succédoit, la voulut faire mourir. Mais Philippe prévoyant un autre malheur beaucoup plus considérable pour lui que la ruine du Catholicisme d'Angleterre, si Elisabeth n'y régnoit pas, la préserva de tout mal.

Le ravage de ses côtes par Drak, le saccagement de Cadiz par Howard & le Comte d'Essex, la perte de la flotte qui descendit en 1588. en Angleterre, furent la récompense de ce bienfait. *Silhon ibid.*

ment dans leurs Villes. Et pour montrer la conſidération qu'ils ont pour ces gens-là, l'Amiral Ruiter, un peu devant ſa mort, fit ſortir des Galeres de Naples, un grand nombre de Miniſtres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyés, d'un ſeul mot qu'il en dit au Marquis de Los-Velez qui en eſt Viceroi.

Ainſi il n'y a perſonne qui ne voye que le ſeul intérêt gouverne le Monde, & qui ne diſent qu'un grand Capitaine (1) a eu raiſon d'écrire, *que les Princes commandent aux Peuples, mais que l'intérêt commande aux Princes* : ce qui

(1) Le Duc de Rohan.

eſt ſi véritable, que ſouvent pour cet intérêt on dévouë ce qu'il y a de plus ſacré entre les hommes, & que la plûpart des Souverains n'obſervent les régles de la Juſtice & de la Religion, qu'autant qu'elles ſe trouvent conformes à ce malheureux intérêt (1).

---

(1) Lorſque Louis XIV. faiſoit des progrès ſi rapides contre les Provinces-Unies (en 1672.), *le Cardinal Altieri* qui gouvernoit alors, apprenoit ces nouvelles avec un mortel chagrin, parce qu'il n'aimoit point la France. *Mem. des Intrigues de la Cour de Rome.*

Depuis, on a vu Innocent XI. ſourd à tout ce qui auroit pû aider le Roi Jâques, & ardent promoteur de tout ce qui nuiſoit à la France, parce qu'il craignoit plus l'aggrandiſſement de Louis XIV. qu'il ne ſouhaitoit celui du Catholiciſme. Il appréhendoit d'être écraſé ſous la trop grande puiſſance de ce Prince, & ainſi il étoit bien aiſe que les Proteſtans fuſſent en état de la

Au reſte, ſi quelques ſcrupuleux trouvent à redire que dans ces Mémoires je compare le Prince d'Orange *Guillaume* & l'Amiral de *Colligny*, aux plus Grands Hommes, tous deux Hérétiques & tous deux Rebelles, on ne doit pas conclure par là que j'aye aucun penchant à l'Héréſie & à la Rebellion, que je déteſte également. Mais c'eſt qu'il faut autant ou plus de vertu à ſe

---

diminuer. Cela fait connoître la ſituation heureuſe des affaires des Proteſtans, puiſque non ſeulement la jalouſie éternelle qui eſt entre la France & la Maiſon d'Autriche leur fera toujours trouver des Alliés & des Protecteurs parmi les Catholiques, mais que la Cour de Rome même fera, ſelon l'exigence des tems, ce que Sixte V. fit pour Eliſabeth d'Angleterre contre le Roi d'Eſpagne, & ce qu'a fait Innocent XI. au préjudice de Louis XIV.

faire Souverain, de particulier qu'on eſt, & à réſiſter étant foible à de grandes Puiſſances, qu'à gagner des Batailles, étant né Roi, comme *Aléxandre* & *Guſtave Adolphe*. Les Rois doivent leurs victoires à la valeur de leurs Capitaines & de leurs Troupes, & quelquefois aux Vents & au Soleil, c'eſt-à-dire à la Fortune. Auſſi Cicéron parlant à Céſar, lui dit *Qu'il avoit plus de gloire d'avoir pardonné à Marcellus, & d'avoir rétabli ſon ennemi dans ſes biens & dans ſes dignités, que d'avoir gagné tant de combats: parce que ſes ſoldats & ſes Officiers s'en attribuoient le principal honneur* (1). Et

(1) Nam bellicas laudes ſolent quidam

marque indubitable que le gain des Batailles vient de l'expérience & du courage des Troupes., M. *le Prince de Condé*, qui a le cœur aussi haut que le Ciel, après avoir défait à *Rocroi* les vieux Régimens des Pays-Bas, & ceux de l'Empire à *Nordlingue*, n'osoit paroître en *Guyenne* devant M. le Comte *de Harcourt*, qui n'avoit qu'un petit Corps de vieilles Troupes, quoique ce Prince

extenuare verbis, easque detrahere ducibus, & communicare cum multis ne propriæ sint Imperatorum; & certè in armis militum virtus, locorum opportunitas, auxilia sociorum, classes, commeatus, multùm juvant: maximam verò partem quasi suo jure Fortuna sibi vindicat. . . . . At vero hujus gloriæ, C. Cæsar, quam es paulò ante adeptus, socium habes neminem. Orat. pro *Marcello*.

eût

eût le double de nouvelles levées.

L'opinion différente dans la Religion ne doit rien faire à l'estime. On a vû de fort petits génies bons Catholiques : comme *le Cardinal de Pellevé*, qui demeura court, haranguant les Etats Généraux, & de qui on a dit pour cela,

Seigneurs Etats, excusez le bon homme :
Il a laissé son Calepin à Rome.

Au contraire, on a vû des Huguenots, comme M. *de la Nouë Bras-de-fer*, que les plus célébres Ecrivains ont comparé aux plus Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moi j'adore le mérite extraordinaire partout où je le rencontre,

dans l'Hérétique, dans le Rebelle, & dans l'Ennemi même. Le Duc *de Sesse*, Viceroi de Naples a laissé un monument éternel de cette généreuse maxime, ayant fait construire un Tombeau magnifique dans Sainte Marie de la Nove de Naples à *Pierre de Navarre*, avec cette Inscription.

PETRO NAVARRO CANTABRO, *solertissimo in expugnandis Urbibus Duci*, Consalvus Ferdinandus Suessæ Princeps, Ludovici Filius, Magni Consalvi Nepos, *quamvis Gallorum partes secutum, pio sepulchri munere honestavit: cùm hoc habeat in se præclara virtus, ut etiam in hoste sit admirabilis.*

Ce Héros honoroit la vertu dans un Ennemi, dans un Ré-

belle, & dans un Transfuge ; & ſans ſe contenter de le louer en ſon cœur, il lui élevoit un Mauſolée.

A Rome on ne fit pas moins d'état de *Céſar*, parce qu'il étoit Epicurien, que s'il eût été de la Secte des autres Philoſophes qui avoient des ſentimens plus favorables de la Divinité & de ſa Providence. Et on eſtime plus aujourd'hui les Vers & l'Hiſtoire de *George Buchanan* grand Hérétique, que les Poëſies fades, & les Hiſtoires de pluſieurs Auteurs bons Catholiques. D'ordinaire on ſuit l'opinion qu'on a ſuccée avec le lait : comme il arrive à tout le monde en matiere de Religion de ſuivre les ſentimens des Docteurs de ſa

connoissance, & de croire sur la foi des autres, sans approfondir les choses. Mais pour avoir eu de méchants Peres nourriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & héroïques qui éclatent en quelques génies extraordinaires.

La Rébellion est aussi détestable que l'Hérésie : car c'est une révolte contre les Souverains, qui sont les Images de Dieu en terre. Toutefois on peut dire, à la décharge du *Prince d'Orange Guillaume*, que le Roi *Philippe II.* fut la cause du soulevement des Pays-Bas, par le mépris & par la violation des Privileges de ces Provinces, que l'Empereur *Charles V.* son Pere

avoit toujours gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Amiral *de Coligny*, que je compare au *Prince d'Orange*, quoiqu'en ayent dit ses Ennemis nombreux & puissants, qu'il se servoit du prétexte de la Religion de *Calvin* pour couvrir son ambition, & quoi qu'en ait écrit d'*Avila* sur ce sujet, il étoit fortement persuadé de sa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la soûtenir. Ses plus familiers Amis qui l'ont observé n'en ont jamais douté : & les prieres ardentes qu'il fit au moment de sa mort, ainsi que plusieurs Lettres à ses Confidents & à ses Proches, qui sont de fidelles peintures de

l'ame, le prouvent assez.

Je blâme en passant, en deux lignes, le massacre de la *S. Barthelemy*, où quantité de bons Catholiques furent sacrifiés à la vengeance de leurs Ennemis. Aussi il fut generalement condamné de tous les gens de bien François & Etrangers, hormis des auteurs de cette boucherie, & de leur dépendants. Une Histoire Latine imprimée depuis peu avec Privilege du Roy, dit en parlant de cette sanglante exécution, *atra illa dies quam Sequana non abluat suis undis* (1).

---

(1) *Le Premier Président de Thou* disoit de cette journée:
Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Secula, nos certe taceamus & obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

Et M. l'Evêque de Rhodez, *Hardouin de Péréfixe*, dans son Histoire de Henri IV. parlant de ce Massacre, l'appelle *une action abominable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'auroit, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable*. (1) Je ne pretens pas offenser la mémoire du Roi Charles IX. ni de la Reine sa mere :

(1) *Du Faur-Pibrac* défend cette action comme juste, dans une lettre écrite à un Seigneur Polonois, où il tâche de prouver que *Charles IX.* avoit été obligé de prévenir les *Coligny*, qui conspirerent contre lui.

Naudé, dans ses Considérations politiques sur les coups d'Etat, va plus loin. Non seulement il fait envisager cette horrible saignée, comme le seul remède qu'il y eût pour sauver l'Etat ; mais encore il ajoute que c'est une grande lâcheté à tant d'Historiens François d'avoir abandonné la cause du Roi *Charles IX.* & de ne l'avoir pas justifié.

je dis ſeulement que cette action a été univerſellement déteſtée, ſans nommer perſonne. Mais quand il faudroit prendre parti là-deſſus, un bon François feroit mieux de s'intéreſſer pour *Henri le Grand*, qui courut ſi grand riſque de ſa vie, & qui fut ſi maltraité en cette cruelle journée, que pour *Charles IX*. qui manquoit à ſa parole.

Sur ce triſte ſujet *Henri IV*. a dit fort ſouvent, & mon Pere en étoit témoin : *que le plus ſenſible déplaiſir qu'il eût reçu de ſa vie, fut quand le jour de la S. Barthélemi il fut tué huit cens Gentilshommes, tous gens de bien, & pour l'amour de lui*; c'étoient ſes propres termes. Et il le dit étant Roi de

France, lorſque des Catholiques zélés lui demandoient juſtice de certains Calendriers que les Huguenots avoient imprimés à Geneve au-devant de leurs Pſeaumes; où il y avoit : *L'an 1574. mourut Charles le Maſſacreur.*

Il ne faut pas alléguer, pour autoriſer cette cruelle action, qu'elle fut approuvée à Rome, où j'ai vû dans la Chapelle Pauline la S. Barthelemi repréſentée, & l'Amiral qu'on jette par les fenêtres; & au bas, *Pontifex Colinii necem probat.* J'ai lû ces étranges paroles il y a cinquante ans avec regret; & un ſaint Evêque m'a dit auſſi les avoir lûës avec étonnement.

Enfin on ne doit point trouver étrange qu'écrivant la vie

de *Guillaume Prince d'Orange*, je mette la ſubſtance de ſon Apologie contre la proſcription du Roi d'Eſpagne. S'il y a quelque choſe de hardi contre la mémoire de ce Prince, je ne ſuis pas le premier à le divulguer. Cette piéce fut imprimée il y a près de cent ans en diverſes Langues, & fut envoyée par le Prince d'Orange à l'Empereur *Rodolphe*, & à pluſieurs autres Souverains de l'Europe, entr'autres au Roi *Henri III*. accompagnée d'une grande Lettre qu'il agréa, quoique cette Apologie, qui eſt ſanglante, fut contre ſon beaufrere.

Voilà ce que je dirai ſur le ſujet de ces Mémoires, qui ſeront approuvés des amateurs

de la vérité, laquelle j'ai adorée toute ma vie. La forte aversion que j'ai pour la flatterie & pour la calomnie, m'a un peu emporté contre plusieurs Ecrivains qui ne méritent pas le nom d'Historiens, mais seulement d'Auteurs satyriques & de Panégyristes flatteurs; & qui poussés de différentes passions, se sont efforcés d'ensevelir dans le mensonge la vérité, que je prens plaisir de déterrer, comme on le peut voir par ces secrets d'Etat que je viens de découvrir en passant, & qui sans doute ne seront pas désagréables aux gens de bien.

Au reste j'ai composé ces Mémoires pour me désenuyer dans le triste loisir de la solitude

où je me vois réduit, n'ayant pas été nourri à la chasse, qui rend le séjour de la campagne moins désagréable.

GUILLAUME DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE,

FONDATEUR DE LA REPUBLIQUE DES PROVINCES UNIES DES PAYS-BAS.

DANS tous les siécles passés il n'a point paru un plus grand homme que ce Prince. Qu'on examine tous les Illustres de Plutarque, & ceux qui ont été depuis cet admirable Ecrivain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus haute vertu que lui

Il ne faut pas tant s'étonner des conquêtes d'Alexandre & de César. Le premier étoit maître de toute la Gréce & d'une armée aguerrie : & l'autre commandoit souverainement la moitié des légions Romaines qui dominoient tout le monde. Avec ces forces, leurs premieres victoires ayant été l'instrument des suivantes, l'un détruisit l'empire des Perses & l'autre la république Romaine. Mais la vertu de ce Prince *Guillaume* n'est pas moindre que celle de ces grands Conquérans, en ce que sans aucunes forces il a eu le courage d'attaquer la puissance redoutable du Roi d'Espagne Philippe II, qu'il s'est maintenu plusieurs années contre elle ; que son courage a été plus grand que ses adversités ; que lorsqu'on le croyoit ruiné, étant chassé des Pays-bas, il y rentroit aussi-tôt avec une nouvelle armée ; que par son esprit & par sa grande conduite il a jetté les

fondemens d'une République qui couvre la mer de vaiſſeaux innombrables, en ayant plus elle ſeule que le reſte de l'Europe ; & qu'enfin on on n'a pû venir à bout de lui que par une trahiſon qu'il auroit évitée, s'il ne ſe fut confié en la bienveillance des peuples qui lui ſervoient de gardes , & qui le conſidéroient comme leur pere , & comme le Dieu tutélaire de leur pays.

En vérité, après avoir repaſſé par mon eſprit tous les Illuſtres qui l'ont précédé, je ne trouve perſonne qui ait égalé ſa profonde ſageſſe, ſon courage héroïque, & ſa conſtance dans les malheurs, que ce grand Gaſpard de Coligny, Seigneur de Châtillon , Amiral de France, duquel d'Avila, qui ètoit de parti contraire, eſt contraint de dire qu'en ſon tems on parloit plus dans l'Europe de l'Amiral de France que du Roi de France, Car après avoir perdu quatre batailles, il pa-

rut si peu abattu & si puissant, qu'on fut forcé de lui donner la paix : & sans une infidélité (1) dont le souvenir sera en éternelle exécration à tous les gens de bien, il auroit achevé sa course pacifiquement, & servi fort utilement l'Etat dans la conquête des Pays-bas, qu'il proposoit dans une conjoncture où il étoit très-aisé de nous en rendre maîtres. Mais les mauvaises maximes de ces Docteurs intéressés, qui veulent accommoder la Théologie aux passions des Princes, en leur insinuant qu'il ne faut point garder de parole aux Hérétiques ni aux Rebelles, & qu'il est permis de faire un petit

(1) Le massacre de la S. Barthelemi. L'Histoire du Nord nous fournit l'exemple d'une cruauté à peu près semblable. Christiern II. Roi de Dannemark fit égorger à Stokolm tous les Grands du Royaume qu'il avoit conviés à un festin. Les Historiens appellent ce massacre : *Laniena Stocholmensis.*

mal

mal pour un plus grand bien, jointes au desir de vengeance, si puissant sur l'esprit des hommes, l'emporterent sur l'honneur & sur la foi, qui doivent toujours être inviolables.

GUILLAUME DE NASSAU, *Prince d'Orange*, naquit l'an 1533. au Château de Dillembourg, dans le Comté de Nassau. Il fut neuf ans Enfant d'honneur (1) de l'Empereur Charlequint, qui admiroit sans cesse la grandeur de son entendement, accompagnée d'une extrême modestie.

Ce grand Monarque prenoit plaisir à l'instruire & à lui communiquer les affaires les plus importantes, & a confessé à ses plus familiers, que bien souvent ce jeune Prince lui donnoit des lumieres, & lui fournissoit des expédiens qui l'étonnoient, dont il ne se seroit

(1) C'est-à-dire Page.

jamais avisé. Quand il donnoit audience secrette aux Princes étrangers & aux Ambassadeurs, & que Guillaume par discrétion se vouloit retirer avec ceux qui étoient dans sa chambre, l'Empereur d'ordinaire le retenoit en lui disant : *Prince, demeurez.*

On fut surpris de voir ce grand & sage Monarque l'estimer plus que tous ceux qui l'approchoient, & lui confier dans un âge si peu avancé tous les secrets de son empire & le maniement des affaires & des négociations les plus importantes : car à peine avoit-il passé vingt ans, que Charles le choisit entre tous les grands Seigneurs de sa Cour, pour porter la Couronne Impériale qu'il résignoit à son frere Ferdinand ; emploi dont Guillaume s'acquitta avec beaucoup de répugnance, ayant témoigné à son bon Maître, qu'il lui étoit bien rude de porter à un autre cette Couronne que son

oncle Henri, Comte de Nassau avoit mise sur sa tête.

Et pour montrer que l'Empereur ne faisoit pas moins d'état de sa valeur que de sa prudence, quand le Duc de Savoye Philibert Emanuel, Général de ses Armées, fut obligé, pour ses affaires particulieres, de s'absenter quelque tems des Pays-bas, quoique le Prince d'Orange n'eût que vingt-deux ans, & qu'il fut allé faire un tour en sa ville de Breda, Charles en son absence, de son mouvement, & contre l'avis de tout son Conseil, lui fit remplir cette place de Généralissime, au préjudice de tant de Capitaines expérimentés, entr'autres du comte d'Egmont, qui avoit douze ans plus que lui & dans une conjoncture scabreuse : car il falloit s'opposer aux efforts de de M. de Nevers & de M. l'Amiral de Châtillon, qui n'étoient pas peu redoutés ; & cependant bien loin de recevoir au-

cun échec cette campagne-là, il fit bâtir Charlemont & Philippeville à la vuë des armées Françoises, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ai jamais prétendu décrire toutes les actions du Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient un gros volume, & que tant d'Historiens ont représentées en diverses langues. Ce seroit une extrême démangeaison d'écrire, & un larcin manifeste, de donner au Public ce qui se trouve dans les ouvrages particuliers : mais j'avois seulement résolu de faire quelques réfléxions au sujet de ce grand Prince, & de déduire quelques particularités de sa vie que j'ai apprises de mon pere & d'autres personnes célébres qui étoient de ce tems-là. Toutefois, afin que ce que j'ai à dire de ce grand homme soit plus intelligible & plus agréable à ceux qui n'auront pas lû son histoire, j'ai été convié, contre mon premier

dessein, par une personne illustre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuser, de faire un abrégé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner une connoissance générale, comme font les Géographes, qui découvrent à nos yeux le vieux & le nouveau Monde dans une petite Carte ; n'y ayant pas de doute que ce portrait racourci d'un homme si extraordinaire ne fasse goûter avec plus de plaisir ce que je sçai de particulier de sa vie : & de plus, il fera voir en même tems à tout le monde les fondemens sur lesquels ce Prince a bâti la puissante République des Pays-bas unis.

Outre l'estime que l'Empereur Charlesquint fit de la vertu du Prince d'Orange Guillaume, il n'y avoit personne de sa Cour qu'il aimât si tendrement que lui : ce qu'il fit paroître jusqu'au dernier moment de son administration, que se démettant de tous ses états en faveur du

Roi Philippe son fils, dans cette célébre assemblée de Bruxelles l'an 1555, on remarqua que l'Empereur dans une action si considérable, étoit appuyé sur Guillaume Prince d'Orange.

Ces témoignages de confiance & d'amitié de l'Empereur furent cause de son malheur : car bien que Charlequint se retirant en Espagne, l'eût recommandé particulierement au Roi son fils, les Espagnols qui le gouvernoient, ayant été nourri en Espagne, & qui avoient conçu un dépit mortel de l'éminente & constante prospérité de ce jeune Prince, par envie & par jalousie, passions puissantes sur les esprits, le rendirent tellement suspect au Roi Philippe, que ses paroles & ses actions les plus innocentes étoient prises en mauvaise part, & qu'on lui attribuoit la résistence que les Provinces faisoient aux volontés du Roi sous prétexte de leurs priviléges,

Il commença de s'appercevoir que ses ennemis le ruinoient dans l'esprit de Philippe, par les froides réceptions qu'il lui faisoit : mais il en fut assez convaincu, lorsque le Roi Philippe étant à Flessingue prêt de monter sur le Vaisseau qui le devoit porter en Espagne, lui reprocha avec un visage plein d'indignation, d'avoir empêché l'exécution de ses desseins par ses brigues secrettes : à quoi le Prince ayant répondu fort humblement que tout s'étoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats, le Roi le prenant par le poignet & le secouant, repliqua en Espagnol : *No los estados, mas vos, vos, vos*, répétant ce *vos* par trois fois, terme de mépris chez les Espagnols, & qui veut dire *toi*; *toi* en François: Particularité que j'ai apprise de mon pere, & qu'il tenoit d'un confident du Prince d'Orange qui avoit été présent. Après ce cruel repro-

che, & si public, Guillaume n'eut garde de conduire le Roi dans son Vaisseau, & se contenta de lui souhaiter un heureux voyage au Port, étant en sureté dans la Ville, où il étoit chérement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roi. Le Prince fut encore plus convaincu de sa disgrace, lorsqu'au lieu d'avoir le gouvernement des Pays-Bas, que ses Prédécesseurs avoient possedé, qu'il souhaitoit passionnément, & à quoi il bornoit toute son ambition, il vit au contraire que *le Cardinal de Granvelle* son ennemi avoit tout le secret de la Cour d'Espagne, sous Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme, qui fut établie Gouvernante, avec ordre de l'observer, & de ne lui communiquer aucune affaire importante: ce qui le fit résoudre, pour conserver son honneur & sa vie même qu'il voyoit assez

assez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bienveillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étangeres.

Sur ce sujet, on peut dire avec raison que le Roi Philippe second, par le mauvais traitement qu'il fit à ce Prince qui avoit si bien servi l'Empereur son pere, excita lui-même tous les desordres des Pays-Bas. Car s'il eût continué de traiter favorablement le Prince Guillaume, suivant le conseil & l'exemple de Charle-Quint, il l'auroit sans doute servi fidelement & utilement : mais Guillaume se vit forcé de prendre des résolutions extrêmes, & d'allumer un feu qui a duré plus de cent ans, qui a consommé plusieurs millions d'hommes, & qui a épuisé les trésors des Indes.

Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter dans le désespoir les grands Courages. L'Histoire nous

en fournit plusieurs exemples, entr'autres dans la personne de Narsès. Cet Eunuque renommé qui a égalé la gloire des plus grands Capitaines, ayant vû ses services payés non seulement d'ingratitude, mais de mépris : l'Impératrice Sophie, Femme de Justin second, lui ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ses femmes ; il lui répondit *qu'il lui ourdiroit une toile qu'elle & tout l'Empire ne pourroient jamais couvrir* ; & afin que la menace ne fût pas vaine, il fit descendre en Italie les Lombards qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laissé leur nom. Après cela, sans retourner à Constantinople, il s'arrêta à Naples, où ayant été quelque tems, il mourut doucement dans son lit, malgré les embuches de cette superbe Impératrice, qui avoit envoyé, pour lui succeder, Longin, homme mé-

chant & cruel, avec ordre de s'en défaire.

Mais avant que de parler des actions du *Prince d'Orange* en général, il est à propos de dire quelque chose de son Extraction, laissant le long & importun détail aux Généalogistes.

La Maison de NASSAU est sans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne (1); car outre ses hautes Alliances, la multiplicité de ses branches, & l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a près de quatre cens ans, elle a encore ce grand avantage d'avoir subsisté dix Siécles entiers, & de se pouvoir vanter avec la République de Ve-

(1) Sous le régne de Charlemagne vivoit un *Guillaume de Nassau*, surnommé *le Cornet*, & c'est probablement ce Guillaume qui prit pour armes le Cornet que cette Maison porte encore aujourd'hui.

nise, comme a dit un sçavant homme, *que sa domination est fondée sur la baze & sur la durée de plus de mille années* (1).

Un Comte *Othon* de Nassau qui étoit il y six cens ans, eut deux Femmes : la premiere lui porta en Mariage le Pays de Gueldre (2), & l'autre celui de *Zutphen*, qui ont été conservés plus de trois Siécles dans la Maison de Nassau.

Depuis, un autre Comte *Othon* de Nassau, épousa la Comtesse de *Vianden* (3), Dame de plusieurs autres terres (4) considerables dans les Pays-Bas, il y a plus de trois cens ans.

Ensuite son petit-Fils *Engilbert*,

(1) Quæ mille annorum firmitate gaudet. *Lipsius.*

(2) En 1030. Elle étoit fille du *Voght* ou *Régent* de Gueldre.

(3) Adelaïde, environ l'an 1350.

(4) Des Baronnies de S. Wit & de Gromberg.

premier de ce nom, Comte de Nassau, épousa l'héritiere de Lœke, & de Breda, l'an 1404, & fut Ayeul d'*Engilbert de Nassau*, second du nom. Ce Prince fut grand en paix & en guerre. Il gagna la bataille de *Guinegate* : il punit la rebellion de ceux de *Bruges*, & fut Gouverneur général des Pays-Bas pour l'Empereur *Maximilien* premier. Ensuite il mourut sans enfans, & laissa son frere *Jean de Nassau* héritier de tous ses biens (1).

Ce Comte *Jean* eut deux Fils, *Henry*, & *Guillaume* ; l'aîné *Henry* eut tous les biens des Pays-Bas en partage, & *Guillaume* ceux d'Allemagne. C'est cet *Henry de Nassau*, à qui *Charle-Quint* avoit obligation de l'Empire, par ses fortes sollicitations contre le

(1) Jean de Nassau épousa *Anne* Comtesse de *Catzenelle Bogen* qui lui apporta *le Comté de Dietz*.

grand Roi François, & qui le jour de son Couronnement, lui mit la Couronne Impériale sur la tête. Cependant, après que la paix fut faite entre ces deux grands Princes, l'Empereur l'ayant envoyé en France pour faire hommages des Comtés de Flandres & d'Artois, le Roi François oubliant le passé par une générosité incroyable, lui fit épouser *Claude de Châlon*, Sœur unique de *Philebert de Châlon*, *Prince d'Orange*, laquelle avoit été nourrie auprès de la Reine Anne de Bretagne sa belle-mere (1). Ainsi son

(1) Je confesse, dit *Guillaume dans son Apologie*, que la succession de Châlon & de la Principauté d'Orange a été un grand accroissement à notre maison: mais si nous en sommes obligés à quelqu'un vraîment, c'est au grand Roi François, qui donna en mariage à Monsieur mon oncle la sœur de M. le Prince *Philbert* fille de M. le Prince *Jean*. Voyez ici l'honnêteté

fils unique René de Nassau & de Châlon (1) fut Prince d'Orange, après la mort de son Oncle maternel Philebert de Châlon décédé sans enfans.

Guillaume Comte de Nassau, Frere du Comte *Henry*, embrassa la Réformation, & bannit la Religion Catholique de ses Etats ; & ce fut lui qui fut le Pere du grand *Guillaume de Nassau* dont nous avons à parler, qui devint Prince d'Orange & Seigneur de tous les [illegible]

---

de ce Monarque. L'Empereur a reçu sa Couronne par les travaux de mon oncle ; le Roi François qui sçavoit [illegible] que ce [illegible] avoit fait pour son Compétiteur, ne laisse de lui donner en mariage l'héritiere présomptive dudit Prince Philbert, reconnoissant qu'il ne devoit savoir mauvais gré à celui qui avoit constamment suivi le parti qu'il avoit pris.

(1) Ce René épousa *Anne* fille d'*Antoine* Duc de Lorraine, de laquelle il ne laissa point d'enfans.

biens de la Maison de Châlon, par le testament de René de Nassau & de Châlon son Cousin germain, tué au Siége de Saint Disier, l'an 1554. & qui mourut sans postérité.

L'Empereur Charle-Quint qui avoit obligation à la Maison de Nassau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange fût élevé dans l'hérésie, le retira à grande peine d'auprès de son pere, l'approcha de sa personne, & l'éleva près de lui, pour lui faire embrasser la Religion Catholique qu'il professa en apparence pendant la vie de Charle-Quint, & au commencement du Regne de Philippe second : mais les opinions nouvelles qu'il avoit succées avec le lait, & goutées depuis à la Cour de France, où elles étoient en vogue, lorsqu'il fut envoyé pour ôtage de la paix de Câteau Cambresis, firent une telle impression sur son esprit, qu'il

ne s'en put jamais défaire.

Le Comte *Guillaume de Naſſau* eut de *Julienne Comteſſe de Stolbourg* cinq fils & ſept filles. L'aîné fut *Guillaume de Naſſau* Prince d'Orange, dont nous avons à parler; le puîné fut *Jean Comte de Naſſau*, qui a laiſſé une très-ample & célébre poſtérité; les trois autres fils furent, les Comtes *Ludovic*, *Adolphe*, & *Henri de Naſſau*, qui ſe ſignalerent dans les guerres civiles de France & des Pays-Bas, & qui ſans avoir été mariés, moururent les armes à la main ſecondant courageuſement les deſſeins de leur frere aîné, le Prince *Guillaume d'Orange*.

Les ſept filles de *Guillaume Comte de Naſſau* furent mariées; l'une au *Comte de Bergues*, (1),

---

(1) Madeleine de Naſſau, femme de Guillaume Comte de Bergh, fut mere des Comtes Herman, Frederic & Henri, tous

laquelle fut Mere du Comte *Henry de Bergues*, que nous avons vu de nos jours commander les Armées d'Espagne contre ses cousins germains les Princes *Maurice* & *Henry Frederic d'Orange*, & qui enfin, dégouté des Espagnols, se retira de leur service. Les autres six filles furent mariées à des Comtes Souverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte de *Schwartzbourg* (1), qui eut le déplaisir de se trouver présent à Anvers, lorsque *Jean Javregny* Bis-

---

trois grands Capitaines. Elle avoit encore trois autres fils, qui se signalerent dans les guerres de Flandre, un desquels, le Comte Louis, Capitaine d'une Compagnie de Vallons, mourut au siége d'Estenwick en 1592. âgé seulement de 18 ans.

(1) L'un des quatre premiers Comtes écrits sur la Matricule de l'Empire. Les Schuartzbourg ont pris alliance dans les Maisons Palatine, de Brunswick, & d'Anhalt.

cayen pensa tuer le Prince d'Orange son Frere d'un coup de pistolet ; & à Delft, lorsqu'il fut assassiné par *Baltazar de Guerard* Francomtois. Car elle n'abandonnoit guères ce cher frere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'Orange Guillaume étoit de belle taille, avoit le teint brun, & le poil châtain : il parloit peu, pensoit beaucoup, mais tout ce qu'il disoit étoit essentiel, & passoit pour Oracle. Il n'y avoit point de maison de particulier où l'on vécût avec tant d'éclat, même du temps de Charle-Quint, que chez ce Prince, où les Ambassadeurs, & les Princes Etrangers étoient regalés. Enfin c'étoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainsi que celle du Roi son fils, qui dans la proscription qu'il foudroya contre le Prince d'Orange, lui ayant reproché plusieurs bienfaits & son ingratitude, le

Prince lui repliqua dans ſon Apologie, que tant s'en falloit qu'il en eût jamais recu aucun, & qu'il ſe fût enrichi à ſon ſervice, qu'il avoit porté la principale dépenſe de la Cour, groſſe de diverſes Nations, l'ayant long-temps defrayée de ſa bourſe, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du Roi.

Cette ſplendeur jointe à une maniere toute particuliere de s'inſinuer dans les cœurs, lui avoit acquis l'eſtime & l'amitié de tout le monde. D'autre part, il avoit un grand avantage ſur tous les Princes & Seigneurs de la Cour de Charle-Quint, la Maiſon de Naſſau ayant la gloire d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298 à la Bataille de Spire, dont on fit ces deux Vers.

Anno milleno trecentis bis minus annis
In Julio menſe Rex Adolphus cadit enſe.

Quand le Roi Philippe II. pourvi

en Espagne, vint aux Pays-bas du tems de l'Empereur son pere, on remarqua une si grande différence entre le pere & le fils, que les peuples, & sur-tout la Noblesse, conçurent autant d'aversion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre. Car l'Empereur débonnaire & de facile accès, traitoit familierement toute sorte de Nations, & parloit à tout le monde en leur Langue; ce qui le faisoit estimer & révérer universellement. Mais son fils Philippe ne se communiquoit gueres, ne se faisoit voir que rarement, étoit toujours vêtu à l'Espagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Espagnol: ce qui lui attira la haine générale des Grands & des Peuples des Pays-bas, qui haïssant & redoutant l'orgueil des Espagnols qui le gouvernoient, lui demanderent en pleine Assem-

blée des États Généraux des Pays-bas, tenus à Gand, qu'il plût à Sa Majesté faire retirer les Troupes étrangeres des Provinces; qu'il ne se servît que de ceux du Pays pour la garde des Places; & qu'il ne mît point d'Étrangers dans le Gouvernement des Pays-bas. Ces demandes surprirent & fâcherent fort le Roi qui crut que le Prince d'Orange en étoit le principal instigateur: néanmoins dissimulant son déplaisir, il donna de bonnes espérances. En ces Etats de Gand il établit *Marguerite d'Autriche* sa soeur naturelle, femme d'*Octavio Farnese*, Duc de Parme, Gouvernante absolue des Pays-bas, & fit plusieurs Chevaliers de la Toison d'Or; puis s'embarqua pour s'en retourner en Espagne.

En partant, il laissa ordre à la Gouvernante d'établir l'Inquisition d'Espagne aux Pays-bas, & plu-

sieurs nouveaux Evêques ; ce qui fut cause des horribles désordres que ces nouveautés causerent ; tant les peuples avoient d'aversion & d'horreur pour le nom d'*Inquisition*, & pour ces nouveaux Evêques, qu'ils en croyoient être les suppôts.

Le Cardinal de Granvelle, *Antoine Perrenot*, premierement Evêque d'Arras, & lors Archevêque de Malines, avoit tout le secret du Roi Philippe, & la force du Gouvernement sous Marguerite Duchesse de Parme (1). Il étoit fils de *Nicolas Perrenot* de Besançon, Sécretaire d'Etat de l'Empereur Charlequint, qui de simple Bourgeois l'avoit avancé & enrichi pour le mérite de sa personne. Ce Cardinal, fier & hautain de son

(1) Il mandoit au Roi d'Espagne que tous les désordres des Pays-Bas venoient de la modération de la Duchesse de Parme.

naturel (1), traitoit fort impérieusement la Noblesse; il s'en fit haïr si terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn (2) ne pouvant

---

(1) *Antonio Perenotto*, dit le Cardinal Palavicin, *haveva altezza d'intendimento, ma non meno altezza di cuore: quanto per l'una pari ad ogni vasto maneggio, tanto per l'altra piu acconcio ad administrare un Governo dispotico che civile; si che quando gli tocco di regger provincie aborrenti del uno, & tenaci del altro, ne cagiono la perdita al suo Signore*. L. 13 ch. 15.

Antoine Perrenot avoit l'esprit profond & le cœur haut. L'un le rendoit propre à tous les manéges de la plus vaste politique; mais sa hauteur convenoit mieux dans un Gouvernement despotique que dans un Etat purement civil: de maniere que quand il eut à gouverner des Provinces aussi éloignées des maximes du premier genre d'administration, qu'attachées à celles de l'autre, il fit toujours du tort à son Maître.

(2) Le Comte de Horn avoit un mépris infini pour lui, & s'opposa toujours aux

plus

plus ſouffrir l'arrogance de ce Miniſtre ſuperbe, écrivirent au Roi Philippe, que s'il ne le retiroit des Pays-bas, il les lui feroit perdre par l'excès de ſon orgueil, & par ſes conſeils violens déteſtés des peuples & de la Nobleſſe (1).

Cette hardieſſe fut regardée comme un crime en Eſpagne, où dès-lors on réſolut de perdre ces trois Seigneurs & tous leurs adhérens : mais on fut encore contraint de diſſimuler, & de rappeller le Cardinal de Granvelle des Pays-bas, où étant arrivé de grands

---

nouveautés que ſon ambition vouloit introduire, ne ſe laſſant point d'écrire à Philippe II. & à ſes Miniſtres, juſqu'à ce qu'on le rappellât.

(1) Cette lettre étoit datée du mois de Mars 1563. Le Roi, ſelon *Bernardin de Mendoce*, y répondit qu'il falloit que quelqu'un des Seigneurs vînt en Eſpagne pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, & on tâcha particulierement d'attirer le Comte d'Egmont. *L. I. de ſus Commentarios.*

troubles, on dépêcha en (1567) en Espagne le Comte *Jean de Bergues*, Gouverneur de Haynaut & de Cambresis, & *Florent de Montmorency*, Seigneur de Montigny (1), Gouverneur de Tournay, Che-

---

(1) Il étoit Frere du Comte de Horn, & il fut décapité au Château de Simancas en Espagne, le même jour que son Frere le fut à Bruxelles. Etant échapé à Montigny de dire à Philippe II, que si Sa Majesté n'accordoit une Amnistie générale, la défiance des Grands se pourroit tourner en désespoir, cela fut relevé par le Duc d'Albe comme une menace, & il fit croire au Roi qu'il étoit d'intelligence avec les Mécontens.

M. de Thou parle ainsi de la mort de Montigny II, Liv. 47. *Adventu Reginæ decretam Florentis Momorantii Montinii mortem præcipitatam fuisse plerique crediderunt, quod parenti ipsius per Belgiam transeunti promisisset, se gratiam benè à sponso petituram, ut filius libertati restitueretur. Nam antequàm in Hispaniam appelleret Regina, Vir ugria in carcerem fortuna jactatus, & huc usque fere per quinquiennium asservatus tam-*

valiers de la Toison d'Or, pour informer le Roi de tout ce qui s'étoit passé, & pour tâcher de porter son esprit à la douceur : mais ils y laisserent l'un & l'autre la vie ; ce qui fut un avertissement pour les autres Seigneurs, de se tenir sur leurs gardes.

Le Prince d'Orange grand Politique, aussi-tôt qu'il sçut que le

---

dem securi in ipso carcere percussus est, ne primo occursu, qui hilaris esse debet, sponsa à viro tristem repulsam pati cogeretur. 1570.

Plusieurs croient que la mort de Montigny qu'on avoit déjà resolue fut précipitée par l'arrivée de la Reine (Anne IVe. Femme de Philippe II.) en Espagne ; parce que cette Princesse en passant par la Flandre avoit promis au pere de Montigny de demander au Roi la liberté de son fils. Car avant qu'elle fut débarquée en Espagne, Montigny, après avoir été gardé près de cinq ans en prison, fut décapité dans la prison même, pour ne pas exposer la Reine au chagrin d'essuyer un refus à sa premiere entrevue avec le Roi.

Roi Philippe, par le conseil de ses Ministres d'Espagne, & par les sollicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir été chassé de Flandre, envoyoit le Duc d'Albe (1) aux Pays-bas, avec une Armée d'Espagnols & d'Italiens, jugea bien que c'étoit pour se vanger des demandes que lui avoient faites les États de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le disoit le principal Auteur. Sçachant de plus, qu'on avoit resolu de faire plusieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infailliblement de grands désordres, il pria la Gouvernante de supplier le Roi d'agréer qu'il se démît de ses Gouvernemens de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & de Bourgogne ; ce

(1) Le Duc d'Albe régla sa conduite sur celle de Granvelle, dont on disoit qu'il étoit venu pour exécuter les desseins & les vengeances.

qui lui fut refusé. Il fut exhorté seulement d'éloigner d'auprès de lui le *Comte Ludovic* son frere, soupçonné de lui donner des conseils préjudiciables au repos des Pays-Bas : ce qu'il ne trouva pas juste, non plus que de faire un nouveau serment de fidelité au Roi, ainsi que le firent plusieurs Grands, d'autant que par ce serment on s'obligeoit à exterminer les Hérétiques, & qu'il eût juré la perte de sa femme qui étoit Luthérienne. De plus, il alléguoit qu'ayant une fois fait serment au Roi, il étoit inutile de le réitérer, à moins que de douter de sa fidélité : en quoi il fut suivi d'*Antoine de Lalain*, Comte de Hoestrate, Gouverneur de Malines, du Comte *de Horn*, de *Philippe de Montmorency*, Amiral des Pays-Bas, de *Henri de Brederode*, Baron de Viane, Vicomte d'Utrecht, descendu des Comtes souverains de

Hollande, & de quelques autres Seigneurs (1).

L'an 1566. au mois d'Avril, la Gouvernante pressant au nom du Roi l'établissement de l'Inquisition, & des nouveaux Evêques, près de quatre cens Gentils-hommes s'étant assemblés à Bruxelles dans l'Hôtel de *Culembourg* (2), firent une Requête qu'ils oserent présenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allé trouver dans son Palais, ayant à leur tête le *Comte Ludovic de Nassau*, & le Seigneur *de Brederode* : le lendemain, arriverent les Comtes *de Bergues*, & *de*

(1) Ces Seigneurs s'étant assemblés, premierement à Breda, Seigneurie du Prince d'Orange, & puis à Hoochstrate, convinrent ensemble de se révolter contre le Roi d'Espagne, s'il ne révoquoit les ordres envoyés à la Gouvernante, d'établir l'Inquisition dans les Pays-Bas, & ils signerent cet accord.

(2) Cet Hôtel leur servoit de Bureau.

Culembourg. Cette Requête tendoit à rejetter l'Inquisition, les nouveaux Evêques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils soutenoient être préjudiciables au bien des Provinces. Cette hardiesse lâcha la bride aux Séditieux des Pays-Bas, & leur fit commettre tous les sacrileges, les impiétés, les brisemens d'Images, les démolitions d'Autels & d'Eglises representés dans l'Histoire, & qui furent même détestés des Hérétiques.

Cette fameuse Requête présentée par cette Noblesse marchant deux à deux, modestement vêtue, & armée de leurs seules épées, fut d'abord méprisée : & le Comte de Barlaimont grand Confident de Madame de Parme, parce'qu'il y en avoit plusieurs dans la Troupe bien moins riches que lui, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne falloit pas s'en sou-

cier, & que ce n'étoit qu'une troupe de gueux. Dès-là, ce nom de *Gueux* demeura à ceux de ce Parti, comme celui de Huguenots aux Religionaires de France. Mais cette Noblesse confédérée, bien loin de s'offenser de ce sobriquet, & se l'appliquant, s'habilla toute de drap gris, portant au chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de Mendians, & buvoit hautement & publiquement à la santé des Gueux, quand ils se traitoient les uns les autres. (1)

---

(1) *Che non facciamo* (disse uno di loro) *noi tutti una conforme livrea, che denoti nella similitudine de' nostri colori la conformità etiadio de' nostri animi? Accettossi subito la proposta, e gettata la sorte per vedere a chi tocasse il divisar la livrea. Venuto a cadere nell' Agamonte, il quale ne' ordinò una concerti cappucci buffoneschi, che si sogliono portar in capo da gli stemi, e da altre simili persone di passamento. Presero questa livrea subito molti altri della Corte. Alterossi di cio la Du-*

Ces

Ces Gentils-hommes ligués portoient au col une Médaille d'Or,

---

chessa, perche niuno metteva in dubbio, che questo habito non havesse illatione à quello del Cardinale, e che cio non si facesse in suo vilipendio. Lasciarono poi i cappucci, e pigliarono per lor impresa un fascio di freccie legate insieme, volendo far credere che cio' significasse l'unione loro' nel servitio del Rè; ma'generalmente veniva creduto, che tal unione havesse per fine la difesa de' publici privilegi, e di cospirare unitamente contro il Granvela. Bentivoglio.

(1) Que ne nous faisons-nous, *dit l'un d'eux*, une sorte d'uniforme pour marquer par la ressemblance de la couleur la conformité de nos sentimens? Ils goûterent sur le champ la proposition, & on tira au sort pour voir à qui tomberoit le choix de la couleur. Il échut à Agamon qui la regla, & qui de plus imagina certains capuchons burlesques que portent ordinairement sur la tête les Bateleurs & pareils gens dont le métier est de divertir les autres. Plusieurs autres Seigneurs de la Cour prirent aussitôt cette livrée. La Duchesse de Parme fut très-mécontente de la mascarade; car

où d'un côté étoit l'effigie du Roi; & de l'autre deux mains jointes tenant une besace, avec ces mots, *Fideles au Roi jusqu'à la besace.* Même les plus grands Seigneurs, sur les mandilles de leurs Laquais, firent broder des écuelles, des bouteilles, & des besaces de Gueux, se glorifiant de ce surnom, & publiant qu'ils étoient résolus de dépenser tout leur bien pour soutenir une si juste confédération.

Vers la fin de l'an 1556. le Prin-

---

personne ne doutoit que cet habillement ne fût inventé, pour ridiculiser celui du Cardinal. Dans la suite ils abandonnerent les capuchons, & prirent pour devise un faisceau de fléches liées ensemble, voulant exprimer par-là l'union étroite qui étoit entr'eux pour le service du Roi; mais on croyoit généralement que cette union n'avoit d'autre objet que la défense des Priviléges & des Droits publics, & de se liguer contre Granvelle.

ce d'Orange assembla à Dendermonde les Comtes d'Egmont, de Horn, & de Hocstrate, Ant. de Lalain, & le Comte Ludovic son Frere, pour aviser à leur sûreté; & au bien des Provinces : la plupart étoient d'avis d'armer, & de s'opposer à l'entrée des Espagnols aux Pays-Bas, & au dessein trop visible qu'on avoit de les perdre (1), ce que le Prince d'Orange prouvoit par des Lettres interceptées qu'écrivoit l'Ambassadeur d'Espagne resident à Paris. Mais

(1) Si l'on eût fermé l'entrée de la Flandre aux Espagnols, le Duc d'Albe n'auroit pas violé la paix que la Duchesse de Parme avoit donnée; il n'auroit pas versé le sang de 18000 hommes exécutés par le boureau; les Comtes d'Egmond & de Horn auroient pu avec leur crédit conserver les Pays-Bas au Roi d'Espagne, au lieu que leur mort les divisa, & servit de prétexte à la révolte du Prince d'Orange & des Hollandois.

le Comte d'Egmont qui étoit Gouverneur de Flandre & d'Artois, & qui avoit grande autorité ſur les gens de guerre, n'y voulut point entendre, & remontra à l'Aſſemblée qu'il falloit ſe confier en la clémence & douceur du Roi. Ayant repeté la même choſe une autrefois à Villebrok dans une autre Aſſemblée qui s'y fit, le Prince d'Orange lui repartit que cette clémence du Roi le perdroit; qu'il ſeroit le Pont ſur lequel les Eſpagnols entreroient aux Pays-Bas, & qu'y étant entrés ils romproient le Pont. Après cela le Prince lui dit que, puiſqu'il avoit ſi peu de ſoin de ſon ſalut, qu'il vouloit pourvoir au ſien, & ſe retirer en Allemagne: à quoi le Comte repartit, *Adieu donc, Prince ſans Terre*; & le Prince lui repliqua *Adieu auſſi, Comte ſans Tête*: en quoi il ne fut que trop bon Prophete.

L'an 1568 le 10 de Fevrier, l'Office de l'Inquiſition d'Eſpagne déclara Criminels de Leze-Majeſté tous ceux qui n'avoient pas réſiſté aux Hérétiques des Pays-bas : ce qui étoit condamner toute la Nobleſſe, dont le Conſeil d'Eſpagne ſe vouloit défaire, particulierement les Grands, les Gouverneurs des Provinces, & ceux qui avoient préſenté la Requête contre l'inquiſition. Le Roy par un Arrêt du même jour confirma la déclaration du Tribunal.

Enſuite, il envoya le Duc d'Albe aux Pays-bas, avec une Armée de vieux Soldats Eſpagnols & Italiens, pour ſucceder à Marguerite Ducheſſe de Parme, au Gouvernement de ces Provinces. Il paſſa d'Eſpagne en Italie, où ayant aſſemblé ſes forces, il arriva dans le Luxembourg par la Savoye, par le Comté de Bourgogne, & par la

Lorraine, & traversa tous ces Pays-là, sans la moindre plainte des peuples dans une si longue marche, tant ce Duc étoit exact & severe observateur de la Discipline militaire.

Le Prince d'Orange, avant que le Duc d'Albe arrivât, se retira en Allemagne dans le Comté de Nassau, publiant que sous le prétexte de l'Inquisition & autres choses extraordinaires contraires aux privileges & aux libertés des Pays bas, les Espagnols les vouloient forcer à se révolter, pour avoir lieu de les assujettir, & le droit spécieux de vivre en ces Provinces comme en des Pays de Conquête, & de les gouverner despotiquement, ainsi que des Nations rebelles & vaincuës, de la maniére qu'ils gouvernoient les Indes, Naples, Sicile, Sardaigne, & Milan. De fait le procédé cruel du Duc

d'*Albe* (1) persuadá ce que disoit le Prince, non seulement aux peuples des Pays-bas, mais à tous les Princes voisins, qui n'approuvoient pas un traitement si injuste & si rigoureux, & particuliérement à l'Empereur Maximilien, Prince d'un naturel très-débonnaire.

Dabord le Duc établit un Conseil souverain de douze Juges, dont il se fit le Chef. (2) Ex-

---

(1) Le Duc d'Albe avoit pour maxime, comme Tarquin, qu'il falloit couper les têtes des pavots de hauteur excessive. Si quelqu'un des Grands échapoit à la preuve du crime d'hérésie, il lui imputoit le crime d'Etat qui rencontre toûjours des Commissaires incapables de se laisser convaincre de l'innocence des Accusés.

(2) C'étoient Adrien Nicolaï, Chancelier de Gueldre, Jaques Martensen; Président du Conseil de Flandre, Pierre Asset, Président du Conseil d'Artois, le Docteur Louis Del Rio, Jaques de Blasere, Conseiller de Malines.

cepté les ſieurs de *Barlaymont* & de *Noircarme*, Gentils-hommes qualifiés, qui en étoient, le reſte étoit composé de gens de Robe de petite naiſſance, & de peu de mérite. Le principal étoit un Eſpagnol nommé *Jean Vargas*, ſi connu par ſa cruauté, que les Eſpagnols diſoient ordinairement que pour couper le mal gangrené des Pays-bas, on avoit beſoin d'un couteau auſſi tranchant que celui de Vargas (1). Il y avoit auſſi un Flamand nommé Heſſels, qui dormoit toûjours en jugeant les Criminels ; & quand on l'éveilloit pour dire ſon avis, il diſoit tout endormi, en ſe frottant les yeux, *ad patibulum, ad patibulum*, au gibet, au gibet : comme *Guillaume Guerin* Avocat Général du Parlement de Provence, qui diſoit, quand on lui amenoit quel-

(1) Il étoit du Conſeil Souverain d'Italie à Madrid.

qu'un de Merindol, soupçonné d'héréfie, *Tolle, Tolle, crucifige*, à l'imitation des Juifs. *Heſſels* dans la révolution des temps fut pendu à un Arbre, ſans aucune forme de procès, par *Imbiſe*, & *Rihove*, lors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il avoit ſouvent menacés *par ſa barbe griſe*, de faire pendre.

Les Sentences n'étoient ſouvent données que par deux ou trois Juges de ce Conſeil ; comme le Jugement contre le Bourguemeſtre *Strale* d'Anvers ne fut ſigné que par *Vargas*, & par deux autres Eſpagnols.(1).

Ce Conſeil fut nommé par le

(1) *Strale* qui avoit été un des principaux Artiſans de la Ligue des Seigneurs, fut exécuté à Wilvorde à deux lieues de Bruxelles, & Caſſembrot, Secretaire du Comte d'Egmont, fut tiré vif à quatre Chevaux à Bruxelles.

Duc d'Albe *le Conseil des Troubles* (1), & par ses Ennemis *le Conseil de Sang*. Par ce Conseil qui étoit Souverain en premier & dernier Ressort, le *Duc d'Albe* ôta tout pouvoir aux autres Conseils des Pays-bas, dont les Sujets furent privés de toutes appellations sans excepter personne, non pas même les Chevaliers de la Toison d'Or, (qui par les Statuts de l'Ordre ne pouvoient être jugés que par leurs Confreres, en présence du Roy); ce qui étoit contre tous les Priviléges : avec défenses aux Juges du Pays, de prendre connoissance des derniers troubles : même tous les Conseils des Provinces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné, ayant les mains liées derrière le dos, étoit attaché à la queuë d'un cheval, & traîné impitoyablement au lieu destiné pour son Supplice.

(1) El Consejo de las alteraciones.

Le premier & le ſecond jour de Juin de l'an 1568. il ſe fit une horrible Exécution à Bruxelles de dix-huit Seigneurs & Gentilshommes, entr'autres des deux Barons *de Battembourg*, freres de *Jean de Montigny*, *Seigneur de Villiers*, & du Seigneur *d'Huy* Bâtard des Comtes de Namur, qui furent exécutés pendant un horrible chamade de Tambours, afin qu'on ne les entendît pas parler en mourant, & que le peuple ne fût point émû à compaſſion, les entendant ſe plaindre des injuſtices qu'on exerçoit contre eux.

Le 5. de Juin ſuivant, furent auſſi publiquement exécutés à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn, la grande Place ayant été remplie pour le ſoûtien de cette Exécution, de pluſieurs Régimens d'Eſpagnols naturels (1). On peut

(1) M. de Toré ayant été envoyé de

dire que leur mort a causé la perte des Pays-bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs étoient aimés & estimés. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Gravelines: aussi le Ministre de France résident à Bruxelles, qui en vit l'Exécution, manda à la Cour, qu'il avoit vu tomber cette tête qui avoit fait deux fois trembler le Royaume.

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange: tous les autres n'étant point capables de former & de soûtenir un Parti. Aussi ce Cardinal étant à Rome, où la nouvelle vint

---

la part du Roi à l'Amiral de Chastillon pour l'attirer en Cour, ce Seigneur lui répondit, *qu'il n'y avoit point de Comte d'Egmond en France*. Toutefois il ne laissa pas de venir à la Cour après la Paix de 1570. Tant il est vrai que nous ne pouvons éviter notre heure, quand elle est venue. *Et. Pasquier.*

en gros, que le Duc d'Albe avoit arrêté les principaux des Principaux des Pays-bas, demanda si le *Taciturne* étoit pris (c'étoit le nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange); mais quand on lui eut dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

Le Prince Guillaume qui s'étoit mis en sûreté, fut sommé de comparoître devant le Conseil Souverain, qui le condamna pour n'avoir pas obéi: ce qu'il refusa de faire, & en appella aux Etats de Brabant ses Juges naturels, & au Roi même, vû qu'étant Chevalier de la Toison d'Or, il ne pouvoit être jugé par des Juges subdélégués, suspects, & ses ennemis déclarés; mais par Sa Majesté même, assisté de ses confreres les Chevaliers.

Ce fut ce qu'il représenta amplement par des écrits publics à l'Empereur Maximilien, & à tous les Princes d'Allemagne, qui ap-

prouverent ses raisons, & désapprouverent la violence du Conseil d'Espagne, qui s'étendit jusqu'à faire prendre son Fils aîné *Philippe Guillaume Comte de Buren*, qui fut arrêté dans le College de Louvain, à l'âge de treize ans, contre les Privileges de l'Université, & du Pays de Brabant, & ensuite mené prisonnier en Espagne.

Ces traitemens rigoureux firent résoudre le Prince *à passer le Rubicon*, c'est-à-dire à tout risquer, comme fit Cesar; & de tâcher de tirer raison de ces injustices par la voye des Armes. Ainsi ayant levé une Armée en Allemagne, il la fit entrer en Frise, sous le commandement de son frere *le Comte Ludovic de Nassau*, qui d'abord eut un commencement fort heureux, ayant défait entierement *Jean de Ligny, Comte d'Aremberg*, Gouverneur de la Province, Capitai-

ne renommé (1), qui l'année précédente avoit mené en France au Roi Charles neuviéme, un secours considérable contre les Huguenots, qui avoient eu la hardiesse de l'assiéger dans Paris, après avoir failli de le surprendre à Meaux. Ce Comte d'Aremberg mourut sur la place; mais on assûre qu'il vengea sa mort par celle du *Comte Adolphe de Nassau*, frere de *Guillaume Prince d'Orange*, & du *Comte Lu-*

(1) Aremberg accusé par les Espagnols d'intelligence avec les Rebelles, & menacé d'aller au combat sans lui, s'il ne les y menoit, ne put tenir contre ces reproches, & par une foiblesse qui ne peut jamais arriver qu'à un brave homme, mena ces mutins au combat: dequoi ils se repentirent bientôt. Car engagés en des marais où il étoit impossible d'avancer, ils furent tués presque tous à coups de mousquet, & le Comte le fut aussi après avoir tué le Comte Adolphe d'un coup de lance. *Hist. du Duc d'Albe. Liv. 9.*

dovic, qui se vit maître du champ de bataille, du bagage & de l'artillerie de l'Armée d'Espagne.

Le *Comte Ludovic* ne jouit pas longtems du plaisir de sa victoire; car le Duc d'Albe lui étant aussi-tôt tombé sur les bras, dans le même pays de Frise, avec des troupes aguerries, & pendant que ses Allemans le pressoient tumultuairement de leur payer ce qui leur étoit dû de leurs montres, au lieu de songer à se défendre d'un si redoutable ennemi, ils furent totalement défaits (1), & la plûpart noyés dans la riviére d'*Ems* (2) qu'ils avoient à dos. Le Comte Ludovic ayant eu grande peine à sauver sa vie, qu'il eût assûrément perdue, s'il n'eût rencontré un petit Bateau, à l'aide duquel il tra-

(1) A la bataille de Gemmingen.

(2) Amasis.

versa

versa cette riviére qui eſt fort large à ſon embouchure dans l'Océan, laiſſant tout ſon bagage & toute ſon artillerie au pouvoir des Eſpagnols.

Le Prince d'Orange, d'un courage ferme & conſtant dans l'adverſité, ſans s'étonner de cette diſgrace, leve une autre armée de vingt-quatre-mille Allemans, tant Cavalerie qu'Infanterie, à laquelle ſe joignit un corps de quatre mille François, commandés par François de Hangeſt, Seigneur de Genlis (1). Mais l'an 1569, avant que d'entrer aux Pays-bas, il publie un manifeſte, par lequel il expoſe les raiſons qu'il a de prendre les ar-

(1) C'eſt ce Genlis qui ſe diſoit Vicaire de la Nouvelle Religion, qui brûla l'Abbé & l'Egliſe de Saint-Hubert, ſans pouvoir, à ce qu'on pretend, jamais brûler ſes os. En punition de quoi Dieu permit qu'il mourût enragé.

mes, réfute les crimes qu'on lui impose, & recuse le Conseil sanguinaire, particuliérement le Duc d'Albe, qui prétendoit être son Juge. Il avoue avoir quitté l'Eglise Romaine pour suivre une Religion, qu'il disoit plus conforme à l'Ecriture sainte. Il déclare ne se porter à la guerre que par nécessité pour le salut de son pays, & pour le délivrer de l'esclavage qu'on lui prépare, y étant obligé comme un des Grands des Pays-bas; qu'il espere que le Roi Philippe, dont les bonnes inclinations sont obsédées par le mauvais conseil des Espagnols, considérera mieux un jour la fidélité des Provinces, & le serment qu'il a fait publiquement d'en conserver les Priviléges, soûtenant que les Loix du Duché de Brabant dispensent les sujets de rendre à l'erreur du Prince l'obéissance qu'ils ne doivent qu'à ses ordres légitimes, qui

doivent être conformes aux coutumes du pays. Il ajoûtoit que les Brabançons n'ont jamais admis aucun Prince dans la possession du Gouvernement, sans avoir arrêté avec lui, que lorsqu'il violera les Loix du Duché, les sujets demeureront libres du lien d'obéissance qu'ils lui avoient jurée, jusqu'à ce que les injures ayent été réparées.

Après cela, le Prince ayant passé le Rhin, passa aussi heureusement la Meuse entre Mastreicht & Ruremonde; quoique le Duc d'Albe fût de l'autre côté de la riviére pour lui en empêcher le passage; car il fit passer son Infanterie à gué, la Cavalerie qui étoit au-dessus soûtenant la force de l'eau, comme l'avoit pratiqué César pour passer la riviére de *Segre* (1) près de *Lerida* en Catalogne. Ce

(1) Sicoris, Ilerda.

passage ne pût d'abord être crû par le Duc d'Albe, qui demanda au Comte de Barlaymont qui lui en portoit la premiere nouvelle, s'il croyoit que l'armée du Prince d'Orange fût composée d'oiseaux.

Voilà donc le Prince d'Orange en Brabant; mais le Duc qui ne vouloit pas risquer les Pays-bas au hazard d'une bataille, contre un ennemi frais & plus fort que lui, ayant bien muni toutes les Places, & se tenant couvert de riviéres, & dans des postes avantageux, se moqua du Prince qui lui présentoit tous les jours la bataille. Car le Prince d'Orange fit vingt-neuf divers campemens, sans pouvoir l'attirer au combat, n'étant reçu en aucune Ville, contre son espérance, pressé de plus par la faim dans un si petit pays, incapable de nourrir plus long-tems une si grosse armée que la sienne, & par la mutinerie de ses troupes, qui à

toute heure demandoient le payement de leurs montres ; en l'une desquelles il y eut des Officiers tués en sa présence, & il l'eût été lui-même, si une balle de pistolet n'eût heureusement rencontré le pommeau de son épée.

Il se vit donc forcé de licentier son armée, qui ne voulut pas le suivre en France pour secourir les Huguenots, la plûpart des Chefs lui ayant dit qu'ils n'avoient promis que de servir contre les Espagnols, & non contre les François. Il la paya en partie du peu d'argent comptant qu'il avoit, de sa vaisselle d'argent, & de ce qu'il put tirer de la vente de son Artillerie & de son Bagage : engageant aux principaux Chefs sa Principauté d'Orange, & ses autres Seigneuries pour l'assûrance de ce qu'il leur devoit.

Ici on ne peut assez admirer la prudence extraordinaire, & la fer-

meté admirable du *Duc d'Albe*, qui trouva un rare moyen de vaincre ſon ennemi en ne le combattant point, au lieu que les autres victoires ne s'acquiérent que par des combats ſanglans & hazardeux.

Car il dit en jurant à ceux qui le preſſoient d'aller à l'ennemi, de la part de ſon fils aîné *Fréderic de Tolède*, & de *Chiappin Vitelli*, *Marquis de Cetone*, Maréchal de Camp de ſon armée (1), que c'étoit une choſe étrange qu'on ne vouloit pas lui laiſſer conduire cette guerre à ſa fantaiſie ; & que quiconque lui parleroit encore de combattre ne s'en retourneroit pas vivant d'auprès de lui.

(1) Allez dire à mon Fils qu'il n'engage point un pere vieilli dans le metier, à une entrepriſe de jeune Temeraire : & qu'il ne me faſſe pas preſſer davantage de marcher aux Ennemis : car j'envertois au ſupplice celui qui m'en porteroit la parole. *Hiſt. du Duc d'Albe.*

Ce Marquis Vitelli étoit un brave Capitaine, qui avoit si bien servi Côme Grand Duc de Toscane dans ses guerres, que le Roi Philippe le demanda pour conduire son armée, sous le Duc d'Albe. Il rendit de grands services en Flandre, & mourut du tems du Commandeur de Requesens, successeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-bas. C'étoit un homme si prodigieusement gros & gras, qu'il falloit qu'il se fit bander le ventre pour pouvoir marcher; & comme il étoit gros mangeur, & tenu pour Athéiste, les *Gueux* après sa mort lui firent cet Epitaphe.

O Deus omnipotens, crassi miserere VITELLI,
Quem mors præveniens non sinit esse Bovem.
Corpus in Italia est, tenet intestina Brabantus;
Ast animam nemo: cur? quia non habuit.

Le licentiement de l'armée du Prince d'Orange se fit au voisinage de Strasbourg, où il étoit venu des Pays-bas par les frontiéres de Picardie & de Champagne, & par la Lorraine.

Entre le Quesnoy & Cambray, le Prince défit entiérement dix-huit Compagnies de gens de pied, & trois cens chevaux, & fit presque tous les Chefs prisonniers, *Dom Rufille Henriques*, fils du Duc d'Albe, étant demeuré mort sur la place ainsi que plusieurs autres; ce qui consola un peu le Prince de l'échec qu'il avoit reçu en Brabant, où le *Comte de Hocstrate* reçut une blessure dont il mourut peu après, fort regretté du Prince d'Orange, pour sa valeur & pour sa constance inviolable à suivre son parti (1).

(1) Il abjura l'héréſie avant que de mourir.

Dans

Dans ce même combat, fut fait prisonnier *Philippe de Morbais Seigneur de Louverval*, qui fut ensuite décapité à Bruxelles.

Le Prince, de toute cette grande armée, se réserva seulement douze cens chevaux ; & avec ses deux freres les Comtes *Ludovic & Henri*, il se joignit au Prince Palatin *Wolfgang, Duc des deux Ponts*, qu'il trouva prêt d'entrer en France avec une armée au secours des Huguenots. Ainsi le Prince d'Orange se trouva à la prise de la *Charité-sur-Loire* qui fut très-heureuse pour ce parti-là : car si les Allemans ne se fussent saisi d'un passage sur la riviére, ils n'eussent jamais pû joindre l'Amiral. Ensuite le même Prince se rencontra au combat de la *Rochelabeille*, & d'Avila remarque qu'en cette occasion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'armée Huguenote avec le *Comte de la Roche-*

ßoûcœur, & que le *Comte Ludovic de Nassau* son frere se signala fort à l'Avant-garde contre *Philippe Strozzi*, Colonel de l'Infanterie Françoise qui demeura prisonnier des Huguenots, pour s'être trop avancé. Le même Auteur assûre aussi que ce fut en ce lieu de la Rochelabeille, que le Roi de Navarre, depuis Henri le Grand, commença de donner des marques de ce courage qu'il fit paroître depuis en tant d'occasions périlleuses. Ensuite, le Prince d'Orange fut au Siége de Poitiers, qui fut malheureux & funeste aux Huguenots: car, après y avoir ruiné leur armée, il fallut le lever pour secourir Châtelleraut. Enfin du campement de Foye-la-Vineuse près de Richelieu, il partit déguisé en paysan, lui quatriéme; & après avoir traversé la Touraine & le Berry, il gagna à grande peine la Charité, & puis Mont-Belliard avec très-grand

péril, d'où il se retira dans le Comté de Nassau, pour y préparer un nouvel armement. Son frere le *Comte Ludovic* se trouva peu après à la défaite de Montconcour, d'où il se sauva en compagnie de l'Amiral de Châtillon, avec une partie de la Cavalerie Huguenote.

Ce fut cette année-là que l'Amiral conseilla au Prince d'Orange de donner des commissions par mer à quantité de personnes de qualité, fugitifs des Pays-bas, pour la persécution du Duc d'Albe, qui après avoir fait mourir une infinité de personnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixiéme denier de la vente des biens-meubles, le vingtiéme des immeubles, & le centiéme denier de ce que chacun possédoit; cet Amiral assûrant le Prince, que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande, ou en Zélande, pays forts de situation, il feroit

difficile de l'en tirer, étant aimé des Peuples qui ne lui manqueroient pas au besoin.

Le principal d'entre ces fugitifs étoit *Guillaume*, de la Maison des Comtes de la Mark *Seigneur de Lumay*. Lui & ses Associés furent appellés les *Gueux Marins*, pour les distinguer des autres *Gueux de Terre*. Ce conseil de l'Amiral fut très-salutaire au Prince d'Orange, & fut une espece de Prophétie de son établissement dans ces Provinces-là. Par ce moyen il s'empara de toute la Hollande & de la Zelande, & fut aussi heureux & victorieux sur la mer, qu'il avoit été malheureux sur la terre ; car on a remarqué qu'en dix ans de guerre continuelle, les Espagnols furent toujours battus par les Hollandois sur la mer.

L'an 1570. la Paix étant faite avec les Huguenots, la Cour de France, pour les endormir &

les mieux attrapper, fit semblant de les vouloir employer contre les Pays-bas, sous la conduite du *Duc d'Alençon*, de *l'Amiral de Colligny*, & du *Comte Ludovic de Nassau*. Elle feignit d'être mécontente du Roi Philippe II. qu'on assuroit avoir empoisonné Madame *Isabelle de France* sa femme, dont on publioit qu'on vouloit vanger la mort, ainsi que celle de plusieurs François massacrés par les Espagnols dans la Floride. On promit au *Prince d'Orange* par le moyen de son frere le *Comte Ludovic*, qu'on accabloit d'honneur & de caresses en France, un secours considerable d'hommes & d'argent; qu'on lui laisseroit la Hollande, la Zelande, Utrecht, & la Frise en souveraineté, & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Pays-bas.

Le Prince d'Orange, sur ces belles apparences & esperances qui se trouverent fausses, refusa un Trai-

té fort avantageux & fort sûr, que l'Empereur lui offroit de la part du Roi d'Espagne, & fit attaquer le Pays de Gueldres & d'Overissel par son Beau-frere *Guillaume Comte de Bergues*, qui s'empara de Zutphen, & de plusieurs autres Places. *Le Comte Ludovic* devoit faire un effort considerable du côté du Haynaut, où il surprit la Ville de Mons Capitale de la Province : ce qui empêcha le *Duc d'Albe* de reprendre les Villes de Hollande & de Zelande, nouvellement déclarées contre lui, comme il le pouvoit facilement, étant lors dénuées de forces & de moyens pour se défendre. Rien ne fâcha tant le *Duc d'Albe*, que cette prise de Mons, qu'il résolut de reprendre à quelque prix que ce fût, abandonnant le reste : ce qui donna lieu à ces Villes soulevées de respirer, & de se fortifier à loisir d'hommes & de munitions.

Le Siege de Mons fut fort difficile & fort long, par la grande résistance que fit le *Comte Ludovic* assisté de M. *de la Nouë Bras de fer*, & de beaucoup de Noblesse Françoise : il y fut tiré par les Espagnols plus de vingt mille coups de canon.

Cependant le *Prince d'Orange* qui s'étoit retiré en Allemagne, y levoit une plus puissante Armée que la premiere, pour entrer dans le Brabant, où les cruautés & les exactions du Duc d'Albe lui faisoient esperer plus de succès qu'à son premier voyage. Le payement de cette Armée étoit principalement fondé sur les promesses de la Cour de France. Ainsi le Comte s'imaginoit avec raison que les forces d'Espagne ne seroient pas capables de défendre les Pays-bas attaqués par tant d'endroits du côté de la Terre, cependant que du côté de la mer ils étoient tourmentés par le *Comte de la Mark*, par *Saunoy*,

Trelon, *Louis de Blois*, les freres *Boiſot*, & par *Bertel Entens* ſes Lieutenans en Hollande & en Zelande, où ils avoient eu de grands ſuccès, comme nous le dirons bientôt.

Les Pays-bas ne furent jamais en ſi grand péril d'être perdus pour l'Eſpagne, que dans cette conjoncture : les eſpérances du Prince n'étoient pas vaines, & il y avoit toute apparence que les Eſpagnols en ſeroient chaſſés pour toûjours, ſi la France ne lui eût pas manqué.

Ainſi ce grand Homme qui avoit tant de cordes à ſon Arc, partit d'Allemagne avec une grande Puiſſance, pour rentrer dans les Pays-bas, où il trouva les Peuples déſeſpérés par la tyrannie du Duc d'Albe, & diſpoſés à le recevoir. Dabord il fut reçû dans Ruremonde, où il fit paſſer ſon armée ſur le Pont, & entra dans le Brabant. Louvain lui donna une ſomme d'ar-

gent, & Malines lui ouvrit ses portes : ce qui coûta ensuite bien cher à cette pauvre Ville (1). Le *Duc d'Albe* étoit absent, occupé au Siége de Mons qu'il vouloit reprendre : & le Prince avoit dessein de lui en faire lever le Siége, tant pour sauver une Place si importante, que pour délivrer son frere *Ludovic* du péril où il étoit. Mais Mr. *de Genlis* qui marchoit du côté de la France au secours de la Place avec six ou sept mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, fut pris (2) & défait par *Frederic de Tolède* qui étoit allé au-devant de lui, ayant été averti en secret de sa marche, & de l'état de ses troupes par la Cour de France. Le Prince ayant tenté inutilement la levée du Siége de Mons, parce que le *Duc d'Albe*

(1) Elle fut mise au pillage après que le Duc d'Albe eut repris Mons. 72.

(2) Il fut mis dans le Château d'Anvers où il mourut.

s'étoit trop puissamment retranché, pour pouvoir être forcé dans ses Lignes, & d'autre côté, ayant appris en même tems par de fréquentes décharges d'Artillerie & d'autres signes de réjouissance dans le camp du *Duc d'Albe*, le Massacre de la S. Barthelemy, où *l'Amiral de Châtillon* & ses principaux amis avoient été tués; voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à espérer du côté de la France, & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un si puissant Royaume, qui s'étoit déclaré ennemi de sa Religion, & de son Parti, il conseilla à son frere le *Comte de Ludovic* de faire une composition honorable qui lui fut accordée, & lui se retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette retraite il se vid prêt à perir, tant par les siens que par les ennemis: car les Chef des Allemands parlerent de l'arrêter pour assûrer le payement de leurs montres,

ayant promis de les payer si tôt qu'ils seroient dans le Hainault, où il espéroit toucher de l'argent de France. Mais ce Prince éloquent & persuassif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de sa faute, ils s'appaiserent, & se contenterent de promesses & du peu d'argent comptant qu'il avoit.

D'autre côté, il courut risque de la vie près de Malines. Huit cens Chevaux Espagnols qui avoient des gens d'élite en croupe étant entrés la nuit dans son Camp, & ayant pénétré jusqu'à sa Tente, l'auroient tué endormi sans une petite chienne qui couchoit dans son lit: laquelle au bruit de l'allarme le reveilla, lui grattant le visage de ses pattes, tant il dormoit profondement. Les Attaquans ayant été la plûpart défaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congédia son Armée à Orsoy, & se retira par Owerissel à Utrecht, & de là

en Hollande & en Zelande, qui, à l'exception d'Amſterdam & de Middelbourg, s'étoient déclarés pour lui de la maniere qu'on va voir.

Comme le *Prince d'Orange*, étoit errant de Province en Province, & fugitif en France & en Allemagne, *Guillaume de la Mark* Seigneur de Lumay, *Saunoy*, *Trelon*, les *Boiſſot*, *Entens*, & autres qui agiſſoient ſous les ordres du Prince, après avoir longtems & heureuſement piraté, enfin à la ſollicition du *Duc d'Albe*, n'ayant plus de retraite dans les Ports d'Angleterre que la Reine Elizabeth leur refuſa, de peur de s'attirer les Epagnols ſur les bras : & le Comte de la Marck, avec les autres ci-deſſus nommés, cherchant à ſe ſaiſir de quelque Port en Nort-Hollande, ou en Friſe, le vent contraite les obligea avec trente Vaiſſeaux tant grands que petits qu'ils avoient, de

se mettre à l'abri de l'Isle de Vorn en Hollande, où est la Ville de la *Brille* (1), qu'ils surprirent; l'ayant trouvée heureusement sans Garnison, parce qu'on l'avoit envoyée pour punir Utrecht qui refusoit de payer le dixiéme denier.

Ce *Comte de la Mark*, étoit un homme cruel & téméraire. Il avoit juré de ne se faire jamais les cheveux ni la barbe, qu'il n'eût vangé la mort des Comtes *d'Egmont* & *de Horn*. Quand il eut surpris la *Brille*, qui veut dire *Lunettes* en Flamand, il se fit peindre dans un grand tableau avec le Duc *d'Albe*, auquel il mettoit des lunettes sur le nés par derriere pour se mocquer de lui,

(1) C'est l'un des meilleurs Ports de Hollande, & l'une de ses clefs. La prise de cette Ville au mois d'Avril 1572 fut cause que le Duc d'Albe, qui se préparoit à retourner en Espagne, resta encore un an & demi dans les Pays Bas.

étant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumiére.

Il fit aussi mettre dans ses Drapeaux dix piéces de monnoie, en haine de l'Impôt du dixiéme denier, que le *Duc d'Albe* vouloit établir, afin de le rendre odieux.

Le Comte de Bossu, lors Gouverneur de Hollande pour les Espagnols, voulut chasser ces *gueux marins* de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille, plusieurs Villes de la Hollande, sçavoir, *Horn*, *Alkmar*, *Edam*, *Goude*, *Oudevater*, *Leyden*, *Gorcum*, *Harlem*, & toutes celles de Zelande, excepté *Middelbourg*, abandonnerent le *Duc d'Albe*, & se déclarerent pour le *Prince d'Orange*. *Flessingue*, Ville & Port considérable de Zelande, suivit, une des premieres l'exemple de *la Brille*, par le moyen du Curé, qui, le jour de Pâques, en célébrant la Messe,

exhorta le peuple à se mettre en liberté. Ce vent de sédition ayant ému tout le monde, on prit aussitôt les armes, & l'on fit sortir la garnison Espagnole hors de la Place : néanmoins on arrêta *Alvarez Pacheco*, Espagnol, parent du *Duc d'Albe*, qui veilloit aux travaux d'une Citadelle qu'on faisoit bâtir, & il fut aussitôt pendu par l'ordre de *Trelon*, qui vouloit venger par cette mort celle de son Frere que le *Duc d'Albe* avoit fait décapiter à Bruxelles quatre ans auparavant. Ce *Pacheco* eut beau représenter qu'il étoit Gentilhomme & prier qu'on lui tranchât la tête, tout cela fut inutile; & il fut étranglé publiquement à un gibet.

Au sujet de ce *Pacheco*, je ne puis assez admirer la diversité d'opinions que j'ai remarquées dans les Historiens les plus renommés qui ont écrit des affaires des pays-Bas. Grotius dit qu'il étoit Sa-

voyard, bien que *Bentivoglio*, *Strada*, *Meursius*, & *Emanuel de Metteren* conviennent qu'il étoit Espagnol. Le *Cardinal Bentivoglio* dit qu'il eut la tête tranchée (1), & les autres écrivent qu'il fut pendu. D'un autre côté *Meursius* nomme ce suplicié parent du *Duc d'Albe*, *Paciotti*, bien que tous les autres l'appellent *Pacheco*, confondant ce *Pacheco*, avec *François Paciotti d'Urbin*, (2) *Comte de Montesabro*, si excellent dans les fortifications & dans les machines de Guerre, qu'ayant fait bâtir la Citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des cinq Bastions de la Forteresse par ordre du *Duc d'Albe*, afin que le nom de ce

(1) Bernardin de Mendoza le dit aussi, & qu'ils la mirent sur les murailles Liv. 5. de ses Memoires.

(2) Tué au Siége de Calais en 1595. Coloma. Liv. 9. des Guerres de Flandre.

Grand

Grand Homme se conservât perpetuellement. Les quatre autres Bastions furent nommés *le Duc*, *Ferdinand*, *Tolede* & *Albe*, des divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun du nom du Roi Philippe, son Maître. Enfin pour revenir à ce *Pacheco*, *Emanuel de Metteren*, quoiqu'Historien fort exact, le nomme *Pierre Pacheco*, bien que *Famiano Strada*, mieux instruit, l'appelle *Alvarez*. Ce qui fait voir que les plus Grands Hommes sont sujets à se tromper.

Ces *gueux Marins*, pour repousser par sa cruauté, celle que le *Duc d'Albe* exerçoit contr'eux, pendoient sans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Espagnols qu'ils faisoient prisonniers, ils les lioient deux à deux, dos contre dos, & les jettoient dans la Mer.

D'abord que le Prince d'Orange fut arrivé en Hollande & en Ze-

lande, il établit pour ſon Lieutenant dans la Nort-Hollande, (nommée autrement Weſtfriſe) le ſieur *Dicderic*, ou *Théodoric de Saunoy*, Gentilhomme Friſon, fit *Charles Boiſot* Gouverneur de Fleſſingue, & ſon Frere *Louis Boiſot* Amiral : c'étoit deux Gentilhommes de Bruxelles, condamnés par le *Duc d'Albe*, qui ſuivoient la fortune du *Prince d'Orange*.

En ce tems-là, les Etats de Hollande & de Zelande s'aſſemblerent à Dordrect, où ils reconnurent le *Prince d'Orange* pour leur Gouverneur, quoiqu'il fût abſent, s'obligeant par ſerment de ne l'abandonner jamais ; & le Prince s'obligeant pareillement par *Philippe de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde*, ſon Procureur, de ſe tenir inviolablement attaché à leurs intérêts. On remarqua qu'en cette aſſemblée ledit *ſainte Aldegonde* donna la main à tous les Députés des

Etats, & eux à lui, en signe de confiance & de fidélité mutuelle.

Guillaume Comte de la Mark, qui se trouva présent, fut déclaré Lieutenant du *Prince d'Orange* : mais s'étant soulevé quelque tems après avec *Bertel Entens* son confident, aussi téméraire que lui, contre le Prince, ils furent arrêtés ; & on auroit fait le Procès au Comte, sans la considération de ses Alliances & de ses services, ayant exercé sur de bons Ecclesiastiques des cruautés qui meritoient punition. Etant sorti de prison il se retira à Liége, où il mourut de la morsure d'un de ses chiens, devenu enragé.

Le *Prince d'Orange* faisoit toutes choses au nom des Etats, bien qu'il eût seul la force du Gouvernement, tant les peuples avoient de confiance en lui : comme il n'y avoit anciennement que six Villes en Hollande qui eussent droit de

ſuffrages dans les Etats, ſçavoir, *Dordect*, *Harlem*, *Leyden*, *Delft* & *Amſterdam* & *Goude*, il en ajouta douze autres, ſçavoir, *Rotterdam*, *Gorcum*, *Schedam*, *Schonove*, *la Brille*, *Alkmar*, *Horn*, *Enkuſen*, *Edam*, *Munikedam*, *Medemblic*, & *Purmerend*, afin que lui étant redevables de cet honneur, elles lui fuſſent plus affectionnées dans l'Aſſemblée des Etats, & qu'elles ſoulageaſſent mieux les miſeres publiques, après les avoir connuës. Il diſpoſoit ſeul des Charges & des Dignités à ſa volonté, refuſoit le nom de Souverain, & ſe contentoit d'en avoir l'effet.

En ce temps-là, il fit bannir des Egliſes les Cérémonies Romaines, afin que la diverſité de Religion rendît ces Peuples irréconciliables avec les Eſpagnols, ennemis jurés des opinions nouvelles.

L'an 1572, le *Duc d'Albe*, après avoir repris Mons, ſe trouvant

fort incommodé, envoya ſon fils *Don Federic de Toledo*, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hollande, qui s'étoient ſoulevées contre lui. *Don Federic* voulut d'abord faire un exemple de *Malines*, qui avoit ouvert ſes portes au *Prince d'Orange* : car il ne ſe contenta pas de ſaccager pluſieurs jours cette grande Ville, mais il permit à ſes Soldats d'y exercer des cruautés, & d'y commettre toutes ſortes de violences, juſqu'à violer les Femmes, & ſans excepter les Religieuſes. Enſuite il marcha contre le *Marquis de Bergues* ; & l'ayant mis en fuite, il s'empara de tout ce qu'il avoit occupé, entr'autres de la Ville de *Zutphen*, qu'il fit piller inhumainement par ſon armée. Enfin il reprit *Narden* qu'il détruiſit totalement, faiſant perir enſemble les innocens & les coupables, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, &

contre la parole que *Julien Romero* Colonel Espagnol, avoit donné aux Bourgeois, qu'ils auroient la vie sauve, brûlant les maisons, les murailles, laissant les corps morts dans les ruës trois semaines entiéres sans les enterrer : excès qui passa dans l'esprit des plus cruels, plutôt pour un crime effroyable, que pour une juste punition de leur révolte, & qui fit résoudre ceux de *Harlem* à se défendre jusqu'à la derniere extrémité, ayant affaire à un Vainqueur impitoyable.

Les Historiens Hollandois prétendent que c'est dans cette Ville de *Harlem*, que l'Art de l'imprimerie a eu son commencement l'an 1440, par *Laurent Coster* & *Thomas Pietersen*, son gendre : mais que leur Facteur *Jean Faust* les trahissant, emporta les Caractères à *Amsterdam*, puis à *Cologne*, & de là à *Mayence*, où il s'arrêta,

& où *Jean Guttemberg*, Gentilhomme Allemand, qu'on fait communément l'Auteur de l'Imprimerie, l'augmenta & l'enrichit de beaucoup.

Wibald Riperda, Gentilhomme Frison, commandoit dans la Ville de *Harlem*. *Don Federic* disoit qu'il ne vouloit point d'autres clefs pour y entrer, que son canon; cependant ce Siége fut fort difficile, fort sanglant, & fort long, ayant duré depuis le mois de Décembre 1572, jusqu'en Juillet 1573. Les Espagnols y perdirent plus de quatre mille hommes, entr'autres le sieur *Cressonnier*, Grand-Maître de l'Artillerie, & *Barthelemi Campi de Pesaro*, excellent Ingenieur.

Ceux de *Harlem* souffrirent une faim extrême, jusques-là qu'une petite Fille de trois ans, enterrée il y avoit quelques jours, fut déterrée par son pere & par sa mere, pour soutenir leur malheureuse vie.

Pendant ce Siége, *Don Federic*, ennuyé de ſa longueur & déſeſperant du ſuccès, parloit de s'en retourner en Brabant; mais le *Duc d'Albe* ſon pere, blâmant ſon impatience, lui manda, que *s'il étoit réſolu de lever le Siége, qu'il iroit, tout malade qu'il étoit, pour le continuer, & que ſi l'excès de ſa maladie l'en empêchoit, il feroit venir d'Eſpagne ſa Mere, à la place de ſon Fils*; reproche qui fit réſoudre *Don Federic* à demeurer (1).

Dans la chaleur de ce Siége, les Eſpagnols ayant jetté dans la Ville la tête d'un homme, avec cette inſcription, *La tête de Philip-*

(1) Ce trait eſt tiré de Bernardin de Mendoze Liv. 9. de ſon Commentaire de la Guerre des Pays-Bas. La Mere de Don Frederic s'appelloit *Dona Maria Enriquez de Guzman*, & étoit Fille de *Don Diego Enriquez Comte d'Alva d'Aliſte*, & *de Catherine de Tolede*.

pe

pe Konigs; c'eſt-à-dire, *le Roi venant pour délivrer Harlem avec un ſecours de deux mille hommes*; & puis une autre tête avec cette autre inſcription, *La tête d'Antoine le Peintre*, (1) *qui livra aux François la Ville de Mons*; ceux de Harlem firent tuer onze priſonniers Eſpagnols, & enfermerent leurs têtes dans un tonneau, qu'ils roulerent de nuit aux Ennemis, avec cette inſcription : *Les habitans de Harlem payent au* Duc d'Albe *dix têtes, afin qu'il ne leur faſſe plus la guerre pour le payement du dixiéme denier, qu'ils n'ont pas encore payé; & pour l'intereſt, ils lui en donnent une onziéme.*

(1) Cet *Antoine le Peintre* natif de Mons même, & Roi d'Armes en Flandre, étant paſſé en France, fit entendre au Duc d'Albe qu'il l'avertiroit des deſſeins des Rebelles, & il concertoit avec eux les avis qu'il lui donnoit. Il tomba depuis entre les mains des Eſpagnols. Bern. de Mendoza

Comme ils eſpéroient en ce tems-là que le Siege ſe leveroit, ils ſe laiſſerent aller à des mocqueries qui tenoient de l'impiété; habillant des figures poſtiches en Prêtres, en Moines, en Cardinaux, & en Pape, & les précipitant du haut de leurs murailles, après les avoir percés de cent coups.

Enfin, la Ville étant réduite à la derniere extrémité par une famine ſans exemple, qui avoit emporté plus de treize mille perſonnes, toute eſpérance de ſecours étant perdue, ceux qu'on y avoit voulu introduire ſous la conduite du Comte de la Mark & du Baron de Battembourg ayant été deffaits, la Place fut forcée de ſe rendre à diſcrétion par les clameurs des femmes & des enfans: car les hommes avoient reſolu de ſortir en corps, & de ſe faire un paſſage honorable par leurs épées au tra-

vers des ennemis. (1)

Les Espagnols taxerent la Ville, pour en empêcher la destruction, à une grande somme d'argent (240000.) (2) & firent pendre & noyer pendant quelques jours plus

---

(1) *Questo fine hebbe l'assedio d'Harlem : nobile per essers con tanto valore, e si lungo tempo non men sostenuto che proseguito memorabile per si gran varieta' di sucessi, e per terra, e per acqua, ma horribile poi di maniera nell, esito, che resto in dubbio, se fossero stati più atroci, o, da una parte i falli commessi ; o' dall' altra i supplicii eseguiti. Bentivoglio.*

(1) Elle fut mise au pillage après que le Duc d'Albe eût repris Mons.

Telle fut la fin du Siége d'Harlem, Siége mémorable pour avoir été si longtems soutenu & défendu avec une bravoure égale, & remarquable par la variété des succès qu'il eut par mer & par terre ; mais si horrible par ses suites qu'on ne peut dire de quelle part, ou des Vainqueurs ou des Vaincus, il s'est commis des actions plus atroces ou de plus grandes cruautés.

(2) Florins.

de deux mille personnes, ent'rautres tous les Ministres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à *Wibald Riperda* Gouverneur, & *Lancelot* Bâtard de *Brederode*, ils eurent la tête tranchée.

Ces cruautés pratiquées à Harlem, nuisirent aux Espagnols, au lieu de leur servir, les Peuples s'étant resolus de souffrir plutôt les dernieres miséres, que de se soumettre à une domination si cruelle & si tyrannique. Aussi la petite Vil- *d'Alkmar* soûtint généreusement leur efforts; & le *Prince d'Orange* surprit *Gertrudenberg* qui lui appartenoit en propre, & qui couvroit la Ville de *Dordrect*.

En ce temps, *Maximilien de Hennin Comte de Bossu*, Capitaine fort renommé, & fort estimé du *Duc d'Albe*, à qui le Gouvernement de Hollande avoit été donné, fut pris sur la Mer de *Zuidersée*, qui est

celle *d'Amsterdam* : & sa Flotte défaite par celle du *Prince d'Orange*. On prit aussi un grand Vaisseau, qu'il avoit nommé l'*Inquisition*, pour reprocher aux Confederés la principale cause de leur révolte. Ce Comte fut mené à *Horn*, où il fut quatre ans prisonnier, jusqu'à la pacification de Gand. Et comme les Espagnols eûrent pris à la Haye *Philippe de Marnix*, Seigneur de sainte Aldegonde, principal Ministre du *Prince d'Orange*, ce Prince jura & assûra les Espagnols, qu'il traitteroit le Comte de Bossu, de la même maniere qu'ils traiteroient sainte Aldegonde.

Ce Comte fut traité fort humainement dans sa prison : sur quoi on ne peut assez louer le naturel benin & clement du *Prince d'Orange* : Car le Comte de Bossu un peu auparavant avoit corrompu un Bourguemestre de *Delft*, intime du Prince, pour le trahir & le faire

tomber entre ses mains, étant à la promenade hors de la Ville; mais cette conjuration fut découverte par une lettre interceptée du Comte au Bourguemestre.

En ce temps-là, le *Duc d'Albe* & son Fils furent rappellés en Espagne, le Roi Philippe ayant reconnû trop tard, que leurs cruautés opiniâtroient les Peuples dans la rebellion. *Louis de Requesens*, (1) grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques en Castille, Gouverneur de Milan, qui avoit fort contribué à remporter sur les Turcs la fameuse Victoire de Lepante, fut successeur du *Duc d'Albe* au Gouvernement des Pays-bas. (2) Ce Duc en partant se vantoit

(1) Il s'apelloit ainsi du nom de sa mere. Car son pere se nommoit *Don Juan de Zunniga*. Requescens rechercha la Reine Elizabeth en mariage.

(2) Il prit possession le 29. Novembre

qu'en six ans de Gouvernement, il avoit fait mourir plus de dix-huit mille personnes par la main du bourreau; cependant, le cruel *Vargas*, qui s'en retourna en Espagne avec le Duc, s'écrioit en partant, *que les Pays bas étoient perdus pour le Roi par un excès de douceur & de miséricorde.*

L'an 1574. la Ville de *Middelbourg* Capitale de Zelande, fort long-temps défendue par le célébre Capitaine *Christophle de Mondragon*, après avoir enduré une grande famine, & après la deffaite des Flottes Espagnoles, qui tenterent vainement de la secourir, fut rejointe au reste de la Province. Ce Siége dura deux ans, & les Espagnols dépenserent en divers armemens plus de sept millions pour tâcher de sauver la Place.

1573. & le Duc partit le 17. de Décembre suivant.

Le *Prince d'Orange*, si heureux sur la Mer, étoit toûjours malheureux sur la Terre ; car la quatriéme Armée que le *Comte Ludovic de Nassau* son frere lui amenoit d'Allemagne, pour lui aider à chasser les Espagnols du reste de la Hollande, fut deffaite prés de Nimegue par *Sancio d'Avila*, chef de guerre expérimenté, qui de simple Soldat, étoit parvenu par tous les degrés de la guerre, à un grand Commandement, les Allemans du *Comte Ludovic* s'étant amusés à leur ordinaire à se mutiner, & à lui demander de l'argent, au lieu de songer à défendre leur vie, & celle de leur Général. Dans ce Combat moururent le *Comte Ludovic de Nassau*, son frere le *Comte Henry*, & *Christophle Comte Palatin* : *d'Avila* se vit maître du Champ de bataille, de seize pieces de canon, & de tout le bagage de l'Armée ennemie ; ce qui arriva au commence-

ment du Gouvernement du Commandeur *de Requesens*. Cette perte affligea sensiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ses Freres : mais ne rabbatit rien de sa constance.

L'an 1555. les Espagnols, enflés de la deffaite & de la mort des freres du *Prince d'Orange*, assiegerent la Ville de Seyde, qui après une famine longue & sans exemple, fut sauvée miraculeusement par les Digues qu'on rompit, & qui noyerènt beaucoup d'Espagnols, & par le secours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées.

Quand le Prince représènta aux Etats le dommage qu'apporteroit la rupture des Digues, ils lui répondirent, que *pays gâté valloit mieux que pays perdu*.

Mais parce que ce Siége a été fort mémorable, il faut dire som-

mairement qu'on avoit fait faire deux cens batteaux à fonds plat, à dix, douze, quatorze, ſeize, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux pieces de canon au devant, & deux aux côtés. On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux ſur leurs chapeaux, où il y avoit, *plutôt ſervir le Turc que le Pape & l'Eſpagnol;* leur réprochant l'Inquiſition & la violence dont ils uſoient ſur les corps, & ſur les conſciences. Cette Flotte étoit conduite par l'Amiral *Louis Boiſot.* Un de ſes Matelots ayant arraché le cœur d'un Eſpagnol, le dévora publiquement tout ſanglant & tout crud, tant l'averſion & la paſſion des gens de ce pays-là eſt violente. Il y avoit ſept ſemaines qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que châque perſonne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval: mais ce qui fut heureux pour

les Affiégés, le jour de la retraite des Efpagnols, il tomba vingt-fix toifes de murailles de la Ville, & il furvint un vent du Nord qui déseicha la plus grande partie de l'eau: ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis s'ils avoient feulement tardé d'un jour à fe retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la *Rochelle*, où un peu après fa reddition, la tempête emporta une grande partie de la Digue.

Pendant ce Siege, on fit de la Monnoye de papier, avec cette Infcription : *Hæc libertatis Imago.* On en avoit fait d'étain à *Alkmar*, & on en rendit pour cinq cens rifdalles.

Avant la délivrance de la Ville de Leyde *Ferdinand de la Noy*, nouveau Gouverneur de Hollande, & le fieur *de Liques* Gouverneur de Harlem, ayant follicité ceux de Leyde de fe rendre, & les flattant

d'un bon & favorable traitement ils leur répondirent par ce seul Vers Latin.

Fistula dulce canit, volucrem cum decipit auceps.

C'est à dire, que *l'Oyseleur chante doucement avec son sifflet, quand il veut attraper l'oiseau.* Mais comme ils ne cessoient de les solliciter par lettres de se rendre, ils leur répondirent enfin, qu'ils se défendroient jusqu'à la derniere extrémité; que quand ils auroient tout consommé, & qu'ils auroient mangé leur bras gauche, il leur resteroit encore le droit, pour tâcher à se garentir de la tyrannie des Espagnols; & qu'ils se souvenoient des cruautés faites à *Malines*, à *Zutphen*, à *Narden*, & à *Harlem.*

Le *Prince d'Orange* après cette délivrance, fut reçu comme un Dieu dans la Ville de *Leyde*; il fit garder & embaumer dans la Maison de Ville, en signe de réconnoissan-

ce perpétuelle, les pigeons qui avoient été les messagers volans ou les porteurs des lettres des Assiégés au Prince, & de ses réponses. Ce fut alors qu'il établit l'université de Leyde, à laquelle il assigna des revenus annuels, & de grands Priviléges.

L'année d'auparavant, le *Prince d'Orange*, étant veuf de sa seconde Femme *Anne de Saxe*, épousa *Charlotte de Bourbon* fille de *Louis Duc de Monpensier*, qui s'étoit retiré à la Cour de Frederic troisiéme Electeur Palatin. Le Mariage se fit à la Brille, où elle fut amenée d'Heidelberg par le *Seigneur de Ste. Aldegonde*. Elle avoit été Religieuse & Abesse de *Jouarre*; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé sa Fille à cet Electeur, vers lequel fut envoyé *Mr. le President de Thou*, & ensuite Mr. *d'Aumont*.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roi, pourvû qu'on ne la forçat

point dans sa Religion : mais Mr. *de Monpensier*, aimant mieux la laisser vivre éloignée de lui que de la voir à ses yeux professer une Religion qui lui étoit si à contre-cœur, consentit enfin au Mariage, & la dota.

Après le Siege de *Leyde*, on traitta inutilement de Paix à *Breda*, les Etats de Hollande & de Zelande ayant demandé la sortie des Espagnols hors des Pays-bas, la tenue des Etats généraux, la liberté & l'exercice de leur Religion : Le Commandeur au contraire offrant seulement de faire retirer les Espagnols, l'Amnistie de toutes choses passées, & le rétablissement de tous les Privileges ; mais ajoûtant que le Roi ne pouvoit souffrir dans ses Etats que la seule Religion Catholique. (1)

(1) *En laqual estava muy resuelto, que vivi essen todos sus vassallos, y mucho mas*

Ce Traitté de paix étant rompu, les Etats firent faire de la Monnoie, où d'un côté il y avoit le Lion de Hollande, tenant une épée nue avec ce mot, *Securius bellum pace dubiâ* : la guerre vaut mieux qu'une Paix douteuse

En ce temps-là, le Commandeur de *Requesens* s'empara de *Ziriczée* en Zelande, par la valeur incomparable de *Christophle de Mondragon*, (1) qui passa plusieurs lieues de Mer à gué, avec l'étonnement de tout le monde, & un très-grand peril de ses troupes. Mais ce Com-

---

los de Flandes, a los quales amava mas como cosa propia. HERRERA.

En laquelle il étoit bien resolu que tous ses Sujets vêcussent, & surtout ceux de Flandre qu'il aimoit le plus, comme lui appartenant plus particulierement.

(1) Il avoit une femme aussi brave que lui, & qui soûtint en son absence le Siege du Château de Gand contre les Etats en 1576.

mandeur étant mort un peu après; le 5. Mars 1576. (1) les Soldats Espagnols & Allemans s'étant mutinés faute de payement, se mirent à tout ravager. Ils saccagerent *Mastrecht* & *Anvers* même, dont la perte fut estimée vingt-quatre millions, tant en argent, qu'en meubles, & en destruction d'édifices. Le pillage de cette puissante Ville qui dura plusieurs jours fut appellé *la furie des Espagnols*, dont plusieurs se firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur ou les Orfevres d'Anvers mêlerent du cuivre.

Les Espagnols firent prisonniers dans Anvers le *Comte d'Egmont*, le Seigneur *de Goignie*, & le *Baron de Capres*. Ce dernier voulant

(1) Le 5. Mars 1576. la principale cause de sa mort fut le chagrin qu'il eut de voir les affaires du Roi en si mauvais état, dit *Herrera*.

saluer

saluer bien bas *Hieronymo de Roda* Chef des Mutinés, (1) qui étoit assis dans une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, reçût dans le ventre un coup de pied de cet insolent Espagnol, en lui disant par mocquerie, qu'il n'avoit que faire de sa révérence.

Ces Troupes Espagnoles & Allemandes, après le sac d'Anvers, vivant avec une licence & une barbarie insuportables, les Provinces qui étoient demeurées sous l'obéissance du Roi Philippe, appellerent le Prince d'Orange à leur secours, étant exposées au brigandage de ces mutins, & déclarerent les Espagnols ennemis du Roi & du Pays.

Ce fut alors que toutes les Provin-

---

(1) Geronimo de Roda, n'étoit pas le Chef des Mutinés, mais au contraire un des principaux du Conseil du Commandeur, dont il avoit été le confident.

ces des Païs-bas, à l'exception de *Luxembourg* qui en est détaché, s'allierent pour leur commune défense, & firent ce fameux Traité de Paix à Gand l'an 1576. (1) contenant vingt-cinq Articles. Les principaux étoient ;

Qu'il y auroit Amnistie du passé.

Que les choses demeureroient par tout en l'état qu'elles étoient pour lors.

Qu'on juroit & promettoit de s'entr'aider à délivrer le Pays de la servitude des Espagnols, & des autres Etrangers.

Que tous les Placards (2) & & condamnations au sujet des troubles passés, & de la Religion, seroient suspendu jusqu'à la tenue des Etats Généraux.

---

(1) Paix de Gand l'an 1576. le 8. Novembre 4. jours après le sac d'Anvers.

(2) i. c. Les Loix & les Pragmatiques faites par Charles-Quint, & par Philippe II.

Que tous Prisonniers, notamment le *Comte de Bossu*, seroient relachés.

Que les Colomnes, Trophées, & Statues avec leurs Inscriptions, élevées superbement par le *Duc d'Albe*, seroient abbatues, notamment celles qu'il s'étoit fait ériger dans le Château d'Anvers, & la Piramide qu'il avoit fait mettre dans la place où avoit été l'Hôtel de Culembourg, qu'il avoit fait razer, parce que la Noblesse s'y étoit assemblée pour dresser la Requête contre l'Inquisition.

Ce fut alors qu'on crût les Pays-bas entierement perdus pour l'Espagne, qui pour obéir au temps, fut forcée d'approuver cette Paix.

En conséquence de ce Traité, les Châteaux de Gand, de Valenciennes, de Cambray, d'Utrecht, & de Groningue furent démolis; toute la Frise se déclara pour les Etats, & *Gaspard de Roble*, qui

avoit épousé l'héritiere *de Billy* & de *Malepert*, Gouverneur de la Province, fut mis prisonnier dans la Maison de Ville de Groningue avec les fers aux pieds. Ce *Gaspard*, homme de main & de conseil, étoit fils de la Nourrice du Roi Philippe second, & natif de Roble en Portugal. Il fut avancé & employé par *Marguerite Duchesse de Parme*, & de son tems il étoit Gouverneur de Philippeville. Il ne sortit de prison qu'en vertu de l'Edit perpétuel, qui se fit sous le Gouvernement de *Dom Jean d'Autriche*.

Christophe Vasquez, (1) qui s'étoit caché dans le Cloître des Cordeliers, tondu & déguisé en Moine, fut aussi pris & mené en cet habit, en la Grande Place de Groningue; le Peuple criant par mocquerie qu'ils avoient un nouvel Evêque Fauteur de l'Inquisition.

(1) Il étoit Gouverneur du Zutphen.

Sur quoi il faut remarquer ici que les Peuples des Pays-bas sont fort enclins à se railler de leurs ennemis, quand il leur arrive la moindre prosperité, comme ils le firent après la prise de Levarden dans le même Pays de Frise : car les Etats l'ayant surprise, on fit venir tous les Prêtres & tous les Moines dans la grande Place, où les Troupes étant en bataille, on les mit par rangs entre les rangs des soldats ; le Peuple avec des mocqueries incroyables, les conduisit en cet ordre au son des fiffres & des tambours bien loin hors de la Ville, où ils les laisserent sans leur faire autre mal que de s'être long-tems mocqué d'eux.

Ils avoient déja fait paroître cette inclination à la mocquerie après la surprise de la Brille, par le Tableau dont j'ai parlé ci-dessus, où le *Comte de la Mark* mettoit des lunettes sur le nez au *Duc d'Albe*, & à Harlem,

où les Habitans croyant que *Dom Frederic de Tolede* en levoit le siége, firent des Processions de Marionettes vêtuës en Prêtres, en Moines, & en Cardinaux, tenant des figures du S. Sacrement, qu'ils précipitoient du haut en bas de leurs murailles.

J'ai moi-même remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la mocquerie. Mon pere, qui étoit Ambassadeur en Hollande, nous avoit mis l'an 1622. en pension à Leyde, chez le Docteur *Joannes Gerardus Vossius* Allemand, natif d'Heidelberg, qui a composé un grand nombre de beaux ouvrages, (1) mon frere aîné & moi avec un troisiéme frere nommé *Daniel*, qui fut tué à la bataille de Nortlingue l'an 1645. & qui avoit un si grand génie pour les Mathé-

(1) C'est le fameux *Gerard Vossius* pere d'*Isaac*.

matiques, qu'il étoit pour égaler un jour la reputation des *Galilei*, & des *Archimede*, si la mort ne l'eût point emporté à la fleur de son âge. Cette année 1622. le *Prince d'Orange Maurice*, ayant contraint le *Marquis Ambroise Spinola* de lever le siége de Bergopsom, aidé du *Comte Ernest de Mansfeld*, & du *Duc Christian de Brunswic*, les Villes des Pays-bas se laisserent transporter à des excés de joye qui ne se peuvent bien représenter. Entr'autres, celle de Leyde mêla la mocquerie aux rejouissances publiques. Ce Docteur avoit sa maison devant la Place de l'Eglise nommée *Hoguelanskerk*, où il se fit un feu des plus magnifiques. Sur le haut du Bucher, il y avoit un grand rouet à filer, qu'on appelle *Spin* en Hollandois, & autour des écriteaux étoit le nom de *Spinola*, Général des Armées d'Espagne. Sur la corde du

rouet, il y avoit d'autres écritaux; sur lesquels étoit le nom de *Gonsalve de Cordoue*, l'un des principaux Chefs de l'Armée Espagnole. Sur ce rouet, il y avoit une grosse quenouille droite chargée de filasse, nommée *Vlasque* en Flamand, avec un écritau où étoit le nom de *Dom Louis de Velasco*, Général de Cavalerie. Après, on mit le feu à tout cela; & le Peuple transporté de joye, s'imaginoit avoir mis ces Généraux en cendres, pour avoir brûlé leurs noms. Cela tenoit des rebus de Picardie, & dès-lors me fit connoître le naturel railleur de ces gens-là.

En conséquence de l'inclination à la mocquerie de cette Nation, on a publié avec quelque vrai-semblance ces années dernieres, que le Sr. *Van-Beuningue*, qui signifie le Sr. du Boudin en François, s'étoit fait graver dans une Médaille,

arrêtant le Soleil comme un ſecond Joſué, (1) pour dire qu'il avoit borné, & avoit été le *Jupiter Stator* des conquêtes du Roi, qui a pris le Soleil pour le corps de ſa deviſe. (2) Mais des perſonnes très-bien informées m'ont aſſuré qu'on lui a prêté cette charité pour le rendre odieux, & ceux de ſa Nation à la Cour; & que cette Médaille n'a jamais été vûe, & n'a jamais ſubſiſté que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée.

---

(1) Avec ces mots au tour de ſon éfigie: *In conſpectu meo ſtetit ſol.*

Il en eſt parlé dans le Teſtament prétendu de Mr. Colbert au Chap. 4. comme d'une choſe vraye.

(2) Van Beuninghen étant venu par hazard chez un député, qui ce jour-là en traitoit d'autres, un des conviés lui porta la ſanté du nouveau Roi d'Angleterre, & V. B. y répondit en ces termes: *à la ſanté du Roi de Hollande, & du Stathouder d'Angleterre.* On tient que cette liberté lui a coûté la vie, & qu'il eſt mort de poiſon.

Il eſt bien vrai que les Etats des Provinces unies après la Paix d'Aix-la-Chapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur ; enflés de gloire d'un Traité qu'ils eſtimoient leur être avantageux, firent faire des Médailles avec une inſcription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommerent ſuperbe, où l'on m'a aſſuré qu'étoient ces paroles :

Aſſertis Legibus, & Sacris,
Defenſis exteris Regibus,
Vindicata per orbem Chriſtianum Marium libertate,
Egregiâ Pace virtute Armorum partâ Batavia. P.

C'eſt-à-dire :

Ayant aſſuré les Loix & la Religion,
Et défendu les Rois Alliés ;
Ayant rétabli la ſureté de la navigation dans les mers du monde

Chrétien, & fait une Paix glorieuse par la vertu des armes.
Les Etats Generaux des Pays-bas, en mémoire perpétuelle.

Sur quoi un des plus grands & célébres hommes de France en science & en vertu, disoit que les Romains, après avoir razé Numance, & détruit Carthage, rivale de leur Empire, n'eussent pû parler en des termes plus altiers de leurs victoires.

A la fin de l'an 1671. les Etats Généraux voyant que ces Médailles leur attiroient l'envie & la haine des plus puissans Souverains, les ont fait supprimer tant qu'ils ont pû, en ayant fait rompre les coins & les moules : de sorte qu'il n'en est resté que fort peu entre les mains des curieux.

Ces Médailles superbes, avec les railleries continuelles & insolentes du Gazetier d'Amsterdam, qui se licentioit de se mocquer ouverte-

ment de tout, sans épargner les Têtes Couronnées qu'on doit toujours respecter, n'ont pas été un des moindres motifs de la derniere guerre ; & elles ont donné plus facilement croyance à cette Médaille imaginaire, attribuée au sieur *Van-Beuningue*, dont les discours pleins de vent & qui passoient la hardiesse, faisoient croire toutes choses.

Sur ce sujet, on peut dire avec raison, que ceux-là sont bien sages, qui ne s'enflent point dans leur bonne fortune ; car elle se change souvent en mauvaise, par la vicissitude ordinaire des choses du monde qui ne souffre rien de permanent ; aussi la moderation fait plaindre les malheureux, au lieu qu'on se réjouit de l'infortune des insolens. *Philippe de Commines*, sur ce que le *Duc Charles de Bourgogne* ayant été défait par les Suisses, envoya à Lyon rechercher d'amitié le Roi *Louis onziéme* qu'il

méprisoit auparavant, lui ayant dépêché pour cet effet le Seigneur de *Contay* son favori, *avec humbles & gracieuses paroles contre sa coutume*, ce sont ses termes; dit que, *si un Prince prenoit son conseil, il se comporteroit avec tant de modération en prosperité, qu'il ne seroit pas forcé de changer de langage en adversité.* Il ajoûte que le *Seigneur de Contay* allant par la Ville de Lyon, eut le déplaisir d'entendre chanter des chansons à la gloire des Suisses victorieux, & à la honte de son Maître qu'ils avoient vaincu. Mais la plus part des Princes & des Ministres déployent ordinairement toutes leurs voiles au vent de la fortune favorable, sans songer aux vents contraires, qui souvent leur font faire naufrage.

A propos du sieur *Van-Beuningue*, ou *du Boudin* en François, on peut faire une remarque, qu'au commencement de cette guerre,

les principaux Officiers & Ministres de Hollande avoient de plaisans noms. Leur grand Négociateur étoit le sieur du *Boudin* ; leur Maréchal de Camp, le sieur *Wrst*, (1) mort depuis peu à Hambourg. Il étoit de Holstein, de médiocre naissance, & s'étoit mis en réputation, pour avoir défendu longtems Cracovie pour les Suédois, contre les Impériaux : or *Wrst* en Flamand signifie *Andouille*. Leur autre Général qui défendit *Groningue* (2) & reprit *Grave* étoit le sieur *Charles de Rabenhaupt*, qui signifie *tête de corbeau* ; & un de leurs Co-

(1) C'est le même qui disputa bravement le passage du Rhin aux François au Tol-Huys que Mombas avoit abandonné par trahison, ou par lâcheté.

(2) Contre l'Evêque de Munster, qui en leva le siége six semaines après. Il reprit aussi sur cet Evêque la forte Place de Coeverden, qui fut emportée en un jour, le 23. de Décembre 1672.

lonels étoit le Colonel, *Paiu Piavin*, qui eut la tête tranchée. (1)

On a aussi remarqué qu'il y a eu des Ministres en Suede, & des Commandans qui avoient d'étranges noms. *Oxenstern* signifie *front de Bœuf.* Entre leurs plus renommés Colonels, il y en avoit un qui s'appeloit *Deussel*, c'est-à-dire le *Diable*, & qui fut tué à la premiere bataille de Leipzig; un autre *Schlang*, qui veut dire, *Serpent* : Le Colonel *Wolf*, qui a si bien défendu *Stetein*, signifie le *Loup*.

Je ne croi pas être désagréable au Lecteur par ces digressions, qui divertissent & délassent l'esprit fatigué du récit d'une même nature, ce qu'Herodote & d'autres ont heureusement pratiqué.

---

(1) Pour avoir quitté son poste de Nieurbrouk, ce qui ouvrit le passage aux Troupes de M. de Lux, qui sans cela alloient périr dans les eaux, en 1672.

Mais retournons à notre principal sujet : c'est-à-dire, aux affaires des Pays-bas. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charlequint, renommé par la victoire de Lepante, succéda au Commandeur de Requesens au Gouvernement des Pays-bas, & arriva en Luxembourg le jour du sac de la Ville d'Anvers, ayant passé *incognitó* par la France. Il fut à Paris comme suivant d'Octavio de Gonzague, (1) voir manger le Roi Henri troisiéme ; & là, il apprit l'état des Pays-bas, de Dom Diego de Zuniga Ambassadeur d'Espagne. (2)

Jean d'Autriche, méprisoit les Flamands qu'il croyoit faciles à tromper, ayant même opinion d'eux que le Duc d'Albe, qui disoit ordinairement qu'il étoufferoit les

(1) Frere du Prince de Melfi.
(2) Chez qui il demeuroit.

Hollandois dans leur beurre ; mais ces gens qu'il tenoit pour grossiers, ayans plus de solide que de brillant, reconnurent aussi-tôt qu'il les vouloit tromper par ses paroles, & par ses honnêtetés affectées.

Il étoit alors âgé d'environ 30. ans, ses pensées étoient hautes & ambitieuses. Il se mit d'abord dans l'esprit d'être Roi de Tunis par le moyen du Pape, (1) à quoi le Roi Philippes ne voulut point entendre. Depuis, ayant été fait Gouverneur des Pays-bas, il se mit en tête de dépouiller Elizabeth Reine d'Angleterre, & de délivrer Marie Stuard Reine d'Ecosse qu'il prétendoit épousser, par la faveur de Mrs. de Guyse ses parens, qui le portoient à cela pour leur intérêt

(1) Pie V. lui avoit promis de lui donner le premier Royaume qu'il gagneroit aux Turcs Cabrera chap. 24. du Liv. 9. de son hist.

particulier. (1) Ces desseins vastes donnerent bien de la jalousie au Roi Philippes; car il appréhendoit avec raison qu'un Prince belliqueux, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation dans l'Europe, par le gain de la bataille de Lepante contre les

(1) *Oris eximius decor, expeditum ac promptum ingenium, militaris laudis & augendæ fortunæ eo appetentior quod nullam ex suis ditionibus Carolus V. illi testamento legasset, sed Philippo fratri tantum moriens commendasset, quem Tunetanum illi regnum, quæque illi in Orientaloca obtigissent pollicitum fuisse ferebatur. Morosin bist. Ven. anno* 1571.

(1) Il étoit d'une figure brillante & d'un esprit vif & entreprenant; d'autant plus curieux de lauriers militaires & avide d'accroître sa fortune que Charles V. par son Testament ne lui avoit légué aucune de ses conquêtes, & avoit tout laissé en mourant à Philippe son frere, quoique le bruit fût répandu qu'il lui avoit promis le Royaume de Tunis, & toutes les places de l'Orient qui lui seroient soumises. *Hist. de Venise* de Morosini, 1571.

Turcs, accrû de puissance, se laissant aller au torrent de l'ambition qui le possédoit, & au naturel des hommes, avide de regner, n'entreprît un jour de se rendre maître de ses Etats au préjudice de ses enfans. Ces pensées l'épouvantoient beaucoup, se remettant dans l'esprit l'ancien exemple de Jugurta; qui, bien que bâtard, s'empara du Royaume de Massinisse par la destruction des héritiers légitimes: & cet autre exemple plus récent arrivé dans sa maison, où Henri le bâtard son Prédécesseur avoit dépossédé, & même tué Dom Pedro le cruel, vrai Roi de Castille. Le Roi, qui pour se délivrer de semblables craintes, n'avoit pas épargné son propre fils Dom Carlos, n'avoit garde de souffrir plus long-tems les justes ombrages que lui donnoit son frere bâtard. Il résolut donc de mettre son esprit en repos de ce côté-là; & comme Jean

Escovedo Sécretaire de Dom Jean, étoit accusé d'inspirer à son maître ces pensées ambitienses, ayant été dépêché des Pays-bas en Espagne pour des affaires de conséquence, le Roi Philippes le fit tuer secrettement par Antonio Perez, Sécretaire d'Etat, alors son favori, (1) &

---

(1) *Tenia avisos de Flandres de q; Juan de Escobedo induzia a D. Juan el cazar con la Reyna de Inglaterra...... Viendo el Pr. de Orange audaba mui viva, anna; secretamente la pratica de ca sar a D. Juan con la Reyna de Escocia, i sacarla p. esto del captiverio, i q; la fortuna de D. Juan era de temer depues victoria de Gemblours, determino' de asegurarse del peligro q; le amenazaba todo paretiale consistia la importancia de subvon suceso en hazer sospechoso a D Juan con el Rey. Para su efeto echo fama, cazaba la R. de Ingl. con D Juan por su mano. i q; el i sus amigos le hazian sennor de los Payses Baxos. Cabrera lib. 12 chap. 3.*

(1) Il recevoit des avis certains de Flandres que Jean de Escovedo poussoit Dom Juan à se marier avec la Reyne

cette mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent après, avoit été avancée. (1)

---

d'Angleterre . . . . . Le Prince d'Orange voyant avec quelle ardeur & quel secret se conduisoit le dessein de marier Dom Juan avec la Reyne d'Ecosse, & de la tirer de prison avant toutes choses : voyant d'un autre côté que la seule ressource de Dom Juan seroit la crainte, après la victoire de Gemblours; résolut d'empêche ce qui menaçoit la ruine de toutes les affaires : Le point essentiel pour réussir, étoit de répandre des soupçons dans l'esprit du Roy contre Dom Juan. A cet effet il fait courir le bruit que la Reyne d'Angleterre se marioit avec Dom Juan par son moyen, & que lui & ses amis le faisoient Seigneur des Pays-bas. *Cabrera, Liv. 12. Chap. 3.*

1 *Que temia mucho q; siendo los Flamencos tan faciles, se dexarian engannar de Don Juan, porq; se sabia, q; como lo hizo la Duquesa de Parma, avia de tener otros Consejeros man ontimos y secretos. Que atento que la intencion de D. Juan era tener el absoluto goviernno, convenia abrir el ojo*

Auſſi-tôt que Jean d'Autriche fut arrivé aux Pays-bas, favoriſant trop les Eſpagnols, déclarés enne-

---

en lo q; ſe hazia antes que con certarſe con el. Que ſe embiaſſe a D Juan un traslado de los privilegios, para q; conforme a ellos accommodaſſe el govierno: y que quando en ello no viniesse, ſe le proteſtaſſe la guerra. Que nunca ſe avia de fiar de los Reyes, q; nunca olvidavan las ofenſas &c Herrera.

(1) Qu'il craignoit beaucoup que la trop grande facilité des Flamands ne les rendît la duppe de Dom Juan, parce qu'il ſçavoit comment s'étoit conduit en pareil cas la Ducheſſe de Parme, & que Dom Juan étoit guidé par des Conſeillers intimes & ſecrets. Il leur diſoit que puiſque l'intention de Dom Juan étoit de s'emparer du Gouvernement en Souverain, il convenoit d'avoir les yeux ouverts ſur toutes ſes démarches avant de prendre des arrangemens avec lui; qu'il avoit envoyé à Dom Juan une copie des Priviléges, pour ſervir de modèle dans l'arrangement du Gouvernement, & que s'il refuſoit de s'y conformer, il lui déclaroit la guerre. On ne doit jamais, leur diſoit-il, ſe fier aux Rois, qui jamais n'oublient les offenſes.

mis publics, il se brouilla avec les Etats, qui armerent contre lui par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit sans cesse de ne se point laisser atrapper par de fausses espérances que donnoit Dom Jean de la part du Roi; leur remontrant que les Princes irrités dissimuloient bien quelque tems, mais qu'ils n'oublioient jamais les injures reçûes, que quand le moyen de s'en vanger leur manquoit; & qu'ils n'épargnoient aucunes paroles ni promesses pour déguiser leur ressentiment, leur alléguant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaisent au Prince doivent être comptés entre les morts.

Enfin, l'Edit perpétuel se fit le 17. Février 1577. entre les Etats, d'un côte; & Dom Jean au nom du Roi de l'autre, par la médiation de l'Empereur Rodolphe, (1)

1 Fait en un lieu de la Prov. de Luxembourg appellé Famines. *al Marche en Famines.*

& du Duc de Cleves & de Juliers. Par cet Edit, il y avoit Amnistie de toutes choses; on ratifioit le Traité de Gand; on consentoit à la tenue des Etats Généraux; la sortie des Espagnols & Allemands hors des Provinces fut arrêtée, & qu'ils laisseroient dans les Places qu'ils tenoient les vivres, les munitions, & l'artillerie. On promit de châtier les soldats coupables de tant de crimes, & de délivrer le Comte de Buren, prisonnier en Espagne. Mais le Prince d'Orange, & les Etats de Hollande & de Zelande, firent une protestation contre cet Edit; (1) soutenant que beau-

(1) *Escrivia el Principe de Orange à algunos del Consejo ser la guerra sol contra los espagnoles y gente de guerra; q; como saliessen de los estados, gozarian de paz en ellos-Patica à que diron oydos muchos de las Provincias por gozar del reposo, q; les asseguravan los rebeldes, enganandoles en la forma, q; finge una fabula,*

coup

coup de choses, particulièrement celles qui regardoient la religion, n'avoient pas été assez bien expliquées.

---

q; lo hizieron los lobos a las ovejas, afirmandolas, q; toda su enemistad era por los perros q; como los echassen de si, verian la amistad q; les hizian, q; fuese comellas sin sobresalto, por no tener quien selo impidiesse Bern Mendoça chap: 5. del lib. 15 de sus Comentarios

(1) Le Prince d'Orange écrivit à quelques membres du Conseil que la guerre étoit seulement contre les Espagnols & les gens de guerre: que comme ils sortoient des Etats, les Etats jouïroient de la Paix. La vue de la tranquillité dont les rebelles les assuroient fit écouter favorablement cet avis de la plûpart des Provinces; semblables dans leur aveuglement aux brebis de la fable, les loups firent entendre aux brebis que la haine qu'ils avoient contre les chiens qui les gardoient, les rendoient leurs ennemis, & que sitôt qu'elles les auroient renvoyés, elles verroient l'étroite amitié qui regneroit entr'eux: bientôt elles furent leurs victimes, n'ayant plus de défenseurs. *Bern. Mendoça. Liv 15. Comment.*

En conséquence de cet Edit perpétuel, les Espagnols sortirent du Château d'Anvers, où fut mis Gouverneur, Philippes de Crouy, Duc d'Arscot, (1) qui jura publiquement tête nue entre les mains de Jean Escovedo, qu'il garderoit le Château d'Anvers pour le Roi Philippes son Seigneur, & qu'il ne le livreroit qu'à sa personne, ou à ses successeurs, & non à d'autres, sinon par exprès commandement; sur quoi Escovedo dit, si vous faites ce que vous promettez, Dieu vous aidera; sinon, que le Diable vous emporte en corps & en ame, & tous les assistans crierent, *Amen.*

En vertu de ce même Edit, tous

---

(1) A la place de Sancho Davila le 20. de Mars. Et le Prince de Chimay son fils, son Lieutenant.

Sancho Davila prenant congé de Dom Juan lui dit: Votre Altesse nous fait sortir de la Flandre; mais Elle sera bientôt forcée de nous y rappeller.

les prisonniers furent rendus de part & d'autre; le Comte d'Egmont, le sieur de Goignie, le sieur de Câpres, (1) & autres détenus par les Espagnols; & Gaspard de Robles, sieur de Billy, & autres par les Etats. (2)

Aussitôt, Dom Jean d'Autriche fut reçu dans Bruxelles comme Gouverneur Général des Pays-bas, avec une grande pompe; mais voulant incontinent opprimer les Provinces, suivant les ordres secrets de la Cour d'Espagne, qui furent manifestés par plusieurs lettres interceptées que Dom Jean & son Sécretaire Escovedo écrivoient en chiffre au Roi Philippes & à ses Ministres, qui furent déchiffrées par Philippes de Marnix, Seigneur de

(1) Ant. de Gognie, qui avoit fait son apprentissage sous Charles q. & s'étoit trouvé à la bat. de St Quentin.

(2) Il s'appelloit Edouard de Bournonville.

sainte Aldegonde, on résolut de s'opposer par armes à ses desseins pernicieux. (1)

Pour lors, Dom Jean, sous prétexte qu'on avoit voulu attenter à sa personne, se retira de Bruxelles ; & après avoir reçu dans la Ville de Namur, la Reine de Navarre qui alloit aux eaux de Spa, il se saisit subtilement du Château de Namur, (2) puis de Charlemont, & se

---

(1) *Se avian tomado despachos de D. Juan y del secr. Escobedo en que avisavan al Rey de los malos sucessos q; avia, y que esperavan peores: y esto indigno mucho los animos del Pr. de Orange, y de los Estados.*

(1) On avoit surpris des Dépêches de Dom Juan & de son Secretaire Escovedo dans lesquelles ils donnoient avis au Roy de la mauvaise tournure que prenoient les affaires, & esperoient qu'elles deviendroient encore pires: ce qui indigna beaucoup les esprits du Prince d'Orange & des Etats.

(2) Le 24 Juillet. Jean de Bourgogne, Seigneur de Froimont, issu d'un bâtard

prépara à la guerre, rappellant les Troupes Espagnoles & Allemandes, & appellant le jour de la prise de Namur, le premier jour de son Gouvernement, comme le Roi Henri troisiéme appella, depuis le jour de la mort de M. de Guyse, le premier jour de son Regne.

Les Etats armerent de leur côté, firent démolir le Château d'An-

---

du Duc de Bourg. Philippe le Bon, le Marquis d'Havré & l'Ambass. de France qui s'appelloit Mondoncet lui donnerent avis que le Comte de Lalain & quelques autres des Etats avoient conjuré sa perte, & que deux François, nommés Bombet & Belangreville, devoient l'arrêter. Herrera. Et depuis D Juan fut averti par le Vicomte de Gand qu'un Gascon nommé du Teton qui s'étoit mis au service du Prince d'Orange, avoit sa partie faite avec plus de 500 bourgeois de Bruxelles pour se saisir de sa personne & pour tuer les Espagnols de sa suite. Herrera

(1) Qui lui fut livré par Hiergé, l'un des fils du Comte de Barlaimont.

vers, & se joignirent au Prince d'Orange ; (1) mais comme les Etats Généraux des Provinces assemblés à Bruxelles, lui demanderent l'exercice de la Religion Catholique en Hollande & en Zelande, il leur répondit qu'il ne se pouvoit faire aucune nouveauté sur ce fait, sans l'avis des Etats d'Hollande & de Zelande, dont cela dépendoit seulement & absolument : maxime fondamentale de cet Etat-là, qui fut changée par brigues, & par la violence des armes, du tems de son fils le Prince Maurice,

(1) *El Duque de Ariscot dixo a D. Juan q; se mudasse a otra parte, porque preso pretendian q; firmaria la libertad de conciencias, yo nolo haziendo, le matarian.*

(1) Le Duc d'Arschot avertit Don Juan qu'il eût à se retourner d'un autre côté, parce qu'à quelque prix que ce fût, les Etats prétendoient qu'il établît la liberté de conscience, & que sur le premier refus ils le tueroient.

ainsi que nous le dirons ci-après, quand nous parlerons de lui.

Le Prince d'Orange Guillaume étant venu à Breda avec sa troisiéme femme Charlotte de Bourbon, fut convié par les Etats Généraux de les venir consoler par sa présence. Pour cet effet, la Bourgeoisie d'Anvers (1) fut fort loin au-

(1) S. A. s'étant saisie du Château de Namur & de Charlemont ne tendoit qu'à tenir par le Pays de Luxembourg le chemin ouvert aux forces étrangeres qu'il lui plairoit introduire au Pays, & se reposant sur l'oreiller du Château d'Anvers, duquel il se tenoit entierement assuré, il faisoit marcher ses forces de tous côtés. De sorte que les Etats se voyoient en danger d'être tout-à-coup accablés & détruits.... Quiconque considerera de bien près, & dès le commencement jusqu'à cette heure tous ces comportemens, verra clairement que tout le miel de la douceur & clemence dont il a usé, a été toujours assaisonné de cette sauce de simulation & de colere cachée, montrant assez le but de ses arriere-pensées, en ce que traitant

devant de lui, & l'introduisit dans leur Ville, où les Etats Généraux lui députerent les Abbés (1) de Villiers & de Maroles, & les Barons de Fresin & de Câpres, pour le suppléer de venir au plutôt à Bruxelles, où il alla en bateau par le nouveau canal, conduit par la Bourgeoisie d'Anvers, marchant en bon ordre d'un côté de ce canal, & de l'autre côté, par les Bourgeois de Bruxelles tous armés, & la plûpart d'armes dorées, qui étoient allés au-devant de lui; ainsi, il fut reçû magnifiquement, & en grand triomphe de la Ville de Bruxelles, avec des acclamations incroyables de joye de tout le monde. Aussitôt il fut déclaré Gouver-

---

à Marche en Famine il se réservoit l'option de se repentir quand bon lui sembleroit: ayant toujours cependant montré bon visage & bon semblant aux Etats. Manifeste des Etats Generaux des Pays-bas.

(1) Charles de Gaure.

neur

neur de Brabant, & fait Sur-Intendant des Finances des Provinces.

Sur quoi il faut remarquer ici que si la vie de ce Prince a été traversée d'étranges revers, capables de faire succomber une ame moins forte que la sienne, il avoit aussi de tems en tems de grandes douceurs, & des matieres de joye qui chatouilleroient les plus stoïques, & les plus insensibles par les applaudissemens & les bénédictions des Peuples, dont il possédoit les cœurs & les volontés; au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux seuls corps de leurs Sujets, sans avoir l'empire agréable de leurs esprits, qui doit faire la plus noble partie de leur domination.

Mais comme l'envie est la compagne ordinaire de la vertu, & que bien souvent une trop grande réputation cause plus de mal qu'une mauvaise; cette réception magnifique du Prince d'Orange, jointe à

l'autorité que sa naissance, son expérience, & son merite lui donnoient dans les Etats & dans l'esprit des Peuples, lui attirerent bientôt la jalousie de plusieurs grands Seigneurs & Gentils-hommes qualifiés, dont les principaux étoient le Duc d'Arscot, fait depuis peu Gouverneur de Flandres, le Marquis de Havrec son frere, (1) le Comte de Lalain, & son frere le Seigneur de Montigny, (2) le Vicomte de Gand, (3) le Comte d'Egmond, (4) les Sieurs de Cham-

(1) Charles de Croy.

(2) Depuis Marquis de Renti.

(3) Robert qui fut depuis Marquis de Roubaix, de Melun, de Champagne Franc-Comtois.

Le Prince partit de Vienne la nuit du 3. d'Octobre sans en rien dire à l'Empereur son frere qui en fut très-faché, & dépêcha un Courrier à Dom Juan pour le prier de s'opposer fortement à l'entrée de l'Archiduc en Flandres.

(4) Federic Perrenot.

pigny, (1) de Raſſinguem, & de Sireveguem, (2) & pluſieurs autres. Tous ces jaloux envoyerent ſecretement offrir le Gouvernement des Pays-bas à l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe, par le Sieur de Malſtede, qu'ils lui dépêcherent, & il fit une telle diligence, & preſſa tellement l'Archiduc de partir, qu'il fut plutôt arrivé de Vienne à Cologne, qu'on n'eut appris qu'on l'eût envoyé querir.

Ces Meſſieurs s'étoient imaginés qu'ils auroient la force du Gouvernement ſous cet Archiduc, qui les regarderoit comme les auteurs de ſon établiſſement, & qu'en même-tems ils ruineroient l'autorité du Prince d'Orange, lui donnant un Supérieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont

(1) Grand de Douay.
(2) Federic de Hallwin.

l'esprit souple sçavoit fort bien obéir au tems, & tourner en remédes les poisons qu'on lui préparoit, se plaignit modestement dans l'Assemblée des Etats-Généraux, de ce qu'on avoit mandé l'Archiduc sans lui avoir communiqué une résolution si importante; rien ne se devant faire que par commun consentement, surtout en des affaires de cette conséquence; mais il ne s'opposa aucunement à la réception, ni à l'établissement de l'Archiduc; puis ayant regagné le Comte de Lalain, qui avoit le principal commandement de l'armée des Etats, il fit si bien par son adresse & par ses soumissions, qu'il tira de son côté l'Archiduc Mathias, qu'il fut fait Gouverneur Général des Pays-bas à certaines conditions, & le Prince d'Orange, son Lieutenant Général, par la plus grande voix des Etats, à qui l'Archiduc, pour sa haute capacité,

laissa la conduite de toutes choses. Ainsi, le Prince d'Orange, par sa prudence & par sa bonne conduite, fit tomber sur ses ennemis la tempête qu'ils avoient excitée pour le perdre; car le Duc d'Arscot chef de cette ligue contre le Prince, eut aussitôt le déplaisir de se voir arrêter prisonnier dans Gand (1) Capitale de son Gouvernement, par une créature du Prince d'Orange, le sieur Rihove, qui avoit alors la principale autorité dans cette grande Ville; & afin que la douleur du Duc d'Arscot fût plus sensible & plus grande,

(1) *Avia antigua enemistad entre el Duque de Ariscote y el Principe de Orange por competencias.*

Despues de algunos dias, por ruegos del Conde de Lalain, fu esuelto el Duque, con palabra que dio de no meterse mas en el Govierno.

Il y avoit entre le Duc d'Arschot & le Prince d'Orange, une ancienne haine de rivalité. Après plusieurs jours de déten-

ses meilleurs amis, les Evêques de Bruge & d'Ypres, & les sieurs de Rassingnem & de Seuveguem, (1) & quantité d'autres de sa dépendance, furent aussi arrêtés avec lui.

Jean d'Autriche ayant été déclaré ennemi du Pays par les Etats-Généraux, le 7 de Décembre 1577, (2) fit revenir la Soldatesque Espagnole & Italienne, qui étoit sortie des Pays-bas (3) en conséquence de l'Edit perpétuel, avec un grand nombre d'Allemands, sous Alexandre Farneze Duc de Parme,

---

tion, le Duc fut mis en liberté, à la sollicitation du Comte de Lalain, sur la parole qu'il donna de ne se plus mêler en aucune façon du Gouvernement.

(1) Le Grand-Bailli de Gand, le Président de Flandres Jacques Hessels, Visch Bailli d'Inghelmunster &c.

(2) Et menés prisonniers chez Riove.

(3) Et trois jours après l'Archiduc Mathias fut mis en possession du Gouvernement avec le consentement de la Reine d'Angleterre.

fils de Marguerite d'Autriche, ci-devant Gouvernante des Provinces; & avec ce renfort, défit à Gemblours le dernier Janv. 1578, l'armée des Etats, commandée par le sieur de Goighie en l'absence du Comte de Lalain & des principaux chefs, qui étoient à Bruxelles à des nôces, (1) & dont ils furent fort blâmés. Tout le canon fut pris avec trente drapeaux, & quatre Cornettes; mais on fut bientôt consolé de cette perte, par la réduction de la célébre Ville d'Amsterdam, qui se rendit aux Etats, & qui se rejoignit au Corps de la Hollande le huitiéme de Février suivant, c'est-à-dire, huit jours après cette défaite. (2)

(1) Aux Nôces du Seigneur de Berselle & de la Marquise de Berg fille du Seigneur de Mirode.

(2) Et dès lors embrassa le Calvinisme où elle a toujours resté depuis.

Jean d'Autriche, enflé du succès de Gemblours, espérant que cette victoire lui en attireroit une autre, fut avec de grandes forces attaquer à Rimenant près de Malines, l'armée des Etats, lors commandée par le Comte de Bossut, mais inutilement; car le Comte se trouva si bien retranché, que Dom Jean fut contraint de se retirer en confusion, & avec perte; & l'on tint lors pour constant, que si le Comte de Bossut fût sorti de ses retranchemens il eût entierement défait Dom Jean, qui avoit un Crucifix dans ses drapeaux, avec ces paroles; *En ce signe j'ai vaincu les Turcs, & en ce signe je vaincrai les Hérétiques.*

En Juillet 1578, les Etats-Généraux arrêterent la tolerance des deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appellé la paix de la Religion; mais cette paix ne fut pas approuvée de tout le monde, & causa un tiers parti, qui fut nommé des mal-contens, dont les principaux

étoient Emanuel de Lalain Baron de Montigny, le Vicomte de Gand, Gouverneur d'Artois, Valentin de Pardieu, sieur de la Motte, Gouverneur de Gravelines, le Baron de Câpres, & autres. Ainsi, les Provinces d'Artois & de Haynault se rejoignirent au Roi, nonobstant toutes les remontrances que leur firent les Etats-Généraux, tant par lettres, que par députés.

En ce tems-là, les Etats firent battre de la monnoie, où il y avoit d'un côté le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurs têtes sur des pieux, & de l'autre, deux cavaliers & deux fantassins s'entrebattans, avec ces paroles; *Præstat pugnare pro patriâ quam simulatâ pace decipi.* Il vaut mieux combattre pour la Patrie que d'être trompé par une paix feinte.

Ces mal-contens, pour se faire un rempart contre les Etats, prierent qu'on fît revenir les troupes

étrangeres dans les Pays-bas, contre la pacification de Gand, & l'Edit perpétuel; d'autre côté, les Etats, pour se défendre des malcontens, au mois d'Août 1578 traitent avec le Duc d'Alençon, qui fut appellé le défenseur de la liberté belgique, à condition de les servir avec dix mille hommes de pied, & deux mille chevaux payés à ses dépens. Ce Traité se fit par le moyen de la Reine de Navarre sa sœur, qui passant pour aller aux eaux de Spa, avoit gagné bien des gens pour ce frere qui lui étoit si cher; entr'autres le Comte de Lalain, & le sieur d'Enchy, Gouverneur de Cambray. (1)

---

(1) 1578 *Alançon fue recebido en Mons de Enaut por diligencia del Conde de Lalain.*

Viendo que no caminavan las cosas a su gusto que no se le dava el autoridad q; convinia, y q; muchos Nobles de Artois y de Enaut inclinavan de bolver a la obediencia

Au mois de Septembre (1) de l'année 1578, (2) mourut Dom Jean d'Autriche au camp de Namur de chagrin d'être suspect en Espagne (3) où avoit péri le Sé-

---

sia de su natural senner, bolviose à francia contento por tener a Cambrai: y por esto se dino, q; stancon avia hecobuena intrada en Flandres, pero mala salida. Herrera.

(1) Le Duc d'Alençon fut reçu à Mons en Haynault par les soins du Comte de Lalain ...... voyant que les affaires n'alloient pas à son goût, qu'on ne lui donnoit pas l'autorité convenable, & que la plûpart des Nobles de l'Artois du Haynault étoient portés d'inclination à retourner sous l'obéissance de leur Seigneur naturel, il reprit le chemin de la France, se contentant de tenir Cambray : aussi disoit-on que le Duc d'Alençon avoit fait une bonne entrée en Flandres, mais une mauvaise sortie. *Herrera.*

(1) Un Jeudi 25. de Septembre.

(2) Cabrara dit le premier d'Octobre, & Strada aussi.

(3) Escovedo lui survécut, & porta tous

cretaire Escovedo ; ou de poison ; (1) comme plusieurs le crurent. (2)

Peu après, mourut aussi le Comte de Bossut, Général des Etats, qui prierent ensuite M. de la Noue bras de fer, à cause de sa grande réputation de valeur, de conduite, & d'expérience dans la guerre, d'accepter la charge de Maréchal de Camp de leur armée.

Alexandre Farnese, Duc de Parme, succéda à Dom Jean au Gouvernement des Pays-bas, qui par ses manieres d'agir très-obligeantes, jointes à de grandes promesses qu'il fit, accrut le nombre des malcontens ; & ainsi diminua la force des Etats.

Ce fut en ce tems-là le 22.

ses papiers secrets en Espagne, Antoine Pérez, qui le fit tuer, le disoit ainsi à M. de Vair.

(1) Mémoire de Peiresc. Mais il étoit mal informé.

(2) Agé de 33. ans.

Janvier 1579. que le Prince d'Orange Guillaume posa la premiere pierre fondamentale de la République des Pays-Bas, par l'union étroite qu'il fit faire à Utrect des Provinces de Gueldres, de Zuptphem, de Hollande, de Zelande, de Frize, & des Ommelandes, consistant en vingt-six articles, dont voici les principaux.

Que les Provinces s'allioient con leur ennemi commun, se promettant assistance mutuelle, sans pouvoir traiter ni de paix ni de guerre, que par commun consentement; cela sans préjudice des Priviléges, Statuts, & Coûtume de chaque Province; ce qui a été violé sous le Gouvernement de Maurice Prince d'Orange; les Etats-Généraux s'étant attribué Jurisdiction sur les sujets des Provinces, qui auparavant n'avoient pour Seigneurs que les Etats particuliers de chaque Province. Ce

Traité fut nommé l'Union d'Utrect, parce qu'il se fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous les Gouverneurs des Provinces; & les Etats, pour montrer qu'une parfaite union étoit nécessaire pour leur salut, prirent pour devise ces belles paroles de Micipsa, dans Saluste, *Concordia res parvæ crescunt*: c'est-à-dire, que les petites choses deviennent grandes par la concorde.

Cette année-là, (1) la Ville de Mastricht fut prise & emportée de force par le Duc de Parme, après un Siege de quatre mois: & l'on traita inutilement de paix à Cologne par la médiation de l'Empereur Rodolphe, parce qu'on ne vouloit pas accorder la liberté de la Religion dans les Pays-Bas, bien qu'elle eût été permise en Allemagne & en France.

(1) Le jour de S. Pierre. La Noue étoit Général.

Sous le Gouvernement du Duc de Parme, il y eut divers Combats en Flandres, entre les malcontens, & les troupes des Etats, commandé par M. de la Noüe, qui surprit Vinove en Flandres, où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont, sa Femme, sa Mere, avec le Comte Charles son frere, qui furent menés prisnnniers à Gand: où le peuple, en passant, leur jetta de la boüe, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur Patrie, pour se joindre aux boureaux de leur Pere.

Mais M. de la Noüe, après plusieurs heureux succés, fut pris lui-même, (1) avec peu de gens qu'il avoit, par le Vicomte de Gand, Marquis de Risbourg: parce que le sieur de Marquette, ne suivant pas l'ordre de M. de

(1) Le 9. de May.

la Noüe, (1) n'avoit pas rompu un Pont, par lequel on pouvoit venir à lui. Par ordre du Duc de Parme, il fut mis prisonnier dans le Château de Limbourg, où il fut cruellement traité par les Espagnols, qui lui offrirent de le mettre en liberté, à condition qu'on lui crévât les yeux; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine étoit redouté des ennemis. Enfin, après une longue prison, il fut échangé pour le Comte d'Egmont, (2) en jurant de ne

(1) *Era Gouvernador de Macstrique Mos de la Noua, que dezian, que'era el mejor soldato, y el mayor hereje de Francе. Herrera.*

Mr de la Noüe étoit Gouverneur de Mastricht; on disoit de lui qu'il étoit le meilleur Soldat, & le plus grand hérétique de France. *Herrera.*

(2) *En* 1685. *Era, dit Errera, uno de los mejores Soldados del mundo, bien conocido de la Nacion Espagnola, y que entendio maravillosamente el arte de la*

plus

plus porter les armes contre l'Espagne, dont le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnerent.

Outre son intelligence dans le métier de la guerre, louée de tous les Historiens, il n'y eut jamais une vertu si pure, ni si désintéressée que la sienne, dont il donna des preuves continuelles dans le cours de sa vie : mais une entr'autres, très-remarquable. M. de la Noue bras de fer étoit un Gentilhomme de Bretagne, & avoit une sœur mariée à M. de Vezins, personne de qualité d'Anjou, très-riche, qui eut d'elle un fils & deux

guerra. Era Cavallero Breton, natural de la Ciudad de Nantes.

C'étoit dit Herrera, un des meilleurs Soldats du monde, bien connu de la Nation Espagnole, entendant admirablement l'Art de la guerre; il étoit Gentilhomme Breton, natif de la Ville de Nantes.

filles. Cette sœur avoit eu vingt mille écus en Mariage ; mais étant morte jeune, M. de Vezins épousa une Demoiselle Suivante de sa femme, dont il eût plusieurs enfans. Cette mégere desirant assurer à ses enfans les grands biens de la Maison de Vezins, (1) ne trouva point de meilleur expédient, que de livrer pour une somme d'argent, les enfans de la premiere femme sa Maîtresse, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les revît jamais. Cet homme les transporta d'abord aux Isles de Jarsei & de Garnesei ; On ne sçait ce que les filles devinrent : mais ce Marchand étranger, moins inhumain que cette Marâtre, ayant compassion du fils, l'emmena avec lui à Londres, où il l'éleva, & lui fit apprendre le mé-

(1) M. de Vesins fut tué au Siege de Cahors en 1580 défendant cette place contre le Roy de Navarre.

tier de Cordonnier. Ce garçon étant devenu grand, & courant le Pays se rencontra en Flandres lorsque Monsieur de la Noue y commandoit l'Armée des Etats : & lui apportant des Souliers, M. de la Noue, après l'avoir bien considéré, dit à ceux qui se trouverent auprès de lui, que ce garçon avoit l'air, la taille, & l'allure de son Beaufrere de Vezins. Lui, qui avoit été exposé à l'âge de quatre à cinq ans; & à qui il étoit toujours resté quelque mémoire de son nom, de son pays, & de ce qu'il étoit, lui dit qu'il s'appelloit Vezins, & qu'il étoit François d'origine, mais il n'en fut que cela, à cause des grandes affaires que M. de la Noue avoit pour lors sur les bras. Quelques années après, étant sorti de sa prison de Limbourg, & s'étant retiré à Geneve; ce même garçon qui alloit par le monde, comme

font les apprentifs, s'étant encore présenté à lui en ce lieu où il étoit sans affaires; après l'avoir bien questionné, & avoir reconnu, outre la ressemblance générale, des marques particulieres qu'avoient ceux de la Maison de Vezins, il résolut de le faire reconnoître pour héritier de cette Maison; & fit, contre son intérêt, toutes les poursuites nécessaires en Anjou, au Conseil, & au Parlement, pour son rétablissement; mais la mort l'ayant surpris au Siége de Lamballe en Bretagne, où il fut tué d'une mousquetade, devant que l'affaire fût consommée, son fils Odet de la Nouë, que j'ai veu en ma jeunesse Ambassadeur extraordinaire en Hollande, aussi généreux que son Pere, suivant ses vertueuses traces, termina l'affaire; & par un Arrêt célébre, le fit déclarer héritier de la Maison de Vezins, dont

les enfans de cette cruelle marâtre étoient en possession ; & c'est de lui qu'est venu M. le Marquis de Vezins d'aujourd'hui. Voilà des actions héroïques du Pere & du Fils, qu'on ne sçauroit assez louer, & que les Lecteurs currieux seront bien-aises d'apprendre ; outre que l'exemple d'une vertu si rare, porte quelquefois les ames bien nées à en faire de semblables.

En ce tems, le Prince d'Orange, qui avoit été fait Gouverneur de Flandres, fut à Gand, où il réforma le nouveau Magistrat, établi contre les Priviléges de la Ville, par la violence de Jean Imbise, homme audacieux & violent, qui avoit alors toute l'autorité dans la Ville. Imbise se retira en Allemagne chez le Prince Casimir Palatin, qui avoit mené auparavant un si grand nombre de Cavalerie aux Etats, qu'ils en avoient été plus incommodés, que soulagés.

& défendus ; depuis Imbise (1) étant retourné à Gand, y domina encore quelque tems tyranniquement, marchant entouré de trente Hallebardiers ; mais enfin, s'étant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconstant que la volonté d'un Peuple, il fut arrêté ; on lui fit son Procés ; & eut la tête tranchée. (2)

L'an 1580, le Prince d'Orange, remontra aux Etats Généraux que, veu la désertion de quelques Pro-

---

(1) *Los de Gante llegaron con su acostumbrada furia a tanto, q; sententiado por traydor à Juan Embisio, le degollaron : y justo juizio de Dios, q; fuesse castigado de los mismos por quien avia pecado.* Herrera.

Ceux de Gand avec toute leur furie ordinaire, se soulevent, de façon que condamnant comme traître Jean d'Imbise, ils le décolerent ; & il étoit bien de la justice de Dieu, qu'il fût châtié par ceux-mêmes pour lesquels il avoit péché.

(2) En 1584.

vinces, & de plusieurs de leur Corps, qui s'étoient accommodés avec le Roi d'Espagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne se pouvoient pas soûtenir d'eux-mêmes contre un si puissant ennemi; qu'ainsi ils étoient obligés par cette impuissance, ou de s'accommoder avec l'Espagne, ce qu'il ne leur conseilleroit jamais, n'y ayant point de sureté, ni pour leur vie, ni pour leur Religion; ou de choisir quelque Prince voisin pour leur Seigneur; & qu'il n'y en avoit point qui lui semblât plus propre, que le Duc d'Anjou & d'Alençon, Frere unique de Henri troisiéme Roy de France; Ce qu'ayant approuvé, ils envoyerent en France des Députés, dont le plus considérable étoit Philippes de Marnix, Seigneur de sainte Aldegonde, qui firent un Traité avec lui en Septembre 1680. au Château du Plessis-lés-Tours: par lequel il étoit porté, que les Etats

de Brabant, de Flandres, de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Frise, le reconnoîtroient pour leur Seigneur Souverain, & ses Descendans après lui, à condition de laisser les choses de la Religion en l'état qu'elles étoient, & de conserver les Priviléges des Provinces.

Qu'il assembleroit tous les ans les Etats Généraux, qui néanmoins auroient le pouvoir de s'assembler quand il leur plairoit. Qu'il ne mettroit personne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Pays, que du consentement des Etats; & que s'il contrevenoit aux Priviléges des Provinces, & au présent Traité, (1) il seroit déchu de la Souve-

(1.) Ce traité contenoit 27. Articles, dont le dernier portoit, que l'Archiduc Mathias ayant satisfait à tout ce qu'il avoit promis, les Etats & le Duc d'Alençon lui

raineté

raineté ; & qu'ils feroient déliés du ferment de fidelité qu'ils lui auroient prêté, & pourroient choifir un autre Prince.

Alors l'Archiduc, (1) fe voyant inutile au Pays-bas ; & qu'on cherchoit une plus puiffante protection que la fienne, fe retira après avoir été remercié par les Etats, & régalé de plufieurs préfens, felon le tems & leur pouvoir ; laiffant la réputation d'un très-bon Prince & très-modéré ; mais fes ennemis le rendirent fufpect fur la fin, de quelque intelligence avec les Efpagnols.

Le Prince d'Orange follicita de tout fon pouvoir la venuë du Duc d'Alençon, pour être foûtenu & le Pays auffi, d'un Prince fi confidérable : mais principalement, parce

---

donneroit telle récompenfe, qu'il en fût content.

(1) *Era Hombre frio, y nó habil para tan gran manejo. Mas parecia fugeto que fuperior.*

qu'au mois de Juin de la même année 1580. le Roy Philippes avoit publié une cruelle proscription contre lui, par laquelle il lui reproche d'abord les bienfaits dont il étoit redevable à l'Empereur Charles : entr'autres de lui avoir assuré la succession de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange ; qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, & de Bourgogne, Chevalier de la Toison d'or, & Conseiller d'Etat. Que nonobstant qu'il fût étranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il étoit fort ingrat. Qu'il avoit excité la Noblesse à présenter la Requête contre l'Inquisition. Qu'il y avoit introduit l'hérésie dans les Pays-bas, & troublé la Religion Catholique, par le brisement des Images, & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à son Seigneur. Qu'il s'étoit opposé à toutes les pacifica-

tions, même à celle de Gand: & qu'il avoit rompu l'Edit perpétuel. Qu'enfin, il le déclaroit ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, hérétique, & hypocrite; & le tenoit pour un Caïn, pour un Judas, pour un homme qui avoit une conſcience endurcie, pour un impie, ayant tiré une Religieuſe de ſon Cloître pour l'épouſer, & dont il avoit des enfans; pour un méchant, pour un parjure, pour le chef des troubles des Pays-bas, pour une peſte de la Chrétienté, & pour l'ennemi du genre humain. Qu'il le mettoit au ban, donnant ſes biens, ſon corps & ſa vie, à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour délivrer le monde de ſa tyrannie en parole de Roy, & comme ſerviteur de Dieu, il promettoit vingt-cinq mille écus à celui qui le lui pourroit amener mort ou vif: lui promettant de plus, impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir

commis, & l'ennoblir, en cas qu'il ne fût pas Gentil-homme. De plus, il déclaroit tous ses adhérens, déchûs de Noblesse, d'honneur & de biens, si dans un mois après la publication de ce Ban, ils ne se séparoient de lui, & ne rentroient dans leur devoir. (1)

Le Prince d'Orange, publia au mois de Décembre suivant, (2)

---

(1) Bentiv. l. 1. 2. p. Hist. de la guerre de Flandres.

(2) *Por el banho, que el Principe de Parma avia publicado contra el Principe de Orange, escrivio una Apologia contra el Rè Cat. tan desvergoncada, q; como sabia, q; diziendo mal del Rey, lisongeava a los estados se la leyò en su congregacion, y a todos parecio muy bien, y se holgaron de oyrla pero algunos meses despues, conociendo que el atrevimiento era muy grande, prohibieron que no se vendiesse, y la mandaron buscar por todas las librerias, y la quemaron. Herrera.*

(2) Le Prince d'Orange, en réponse au Ban, que le Prince de Parme avoit publié contre lui, écrivit une Apologie

son Apologie, qui est une piéce longue, forte & éloquente, qu'il fit lire publiquement en l'assemblée des Etats généraux. Le Prince y découvrit plusieurs choses qu'il eût mieux valu pour le Roy n'avoir jamais été révélées ; les Rois, n'ayant pas tant d'avantage à se défendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée : aussi il n'y fut jamais répondu de la part du Roi ; & pour ce que cette Apologie est fort considérable, il est à

---

contre le Roi Catholique, dont le style étoit foudroyant ; comme il sçavoit qu'en disant bien du mal du Roy, il se faisoit plus aimer des Etats, il la lut à l'assemblée, qui la trouva bien & fut ravie de l'avoir entendu : cependant quelques mois après, s'appercevant que le fiel qui y étoit répandu étoit trop violent, ils en empêcherent la vente, la firent enlever chez tous les Libraires & brûler tous les Exemplaires qu'on en put trouver. *Herrera.*

propos d'en mettre ici la ſubſtance. (1)

Après avoir ſoûmis ſa conduite & ſa vie aux Etats généraux, il dit qu'il étoit forcé contre ſon naturel & ſa coûtume, de découvrir des ordures qu'il eût bien voulu cacher; & que ſi on ne l'eût accablé d'injures & de calomnies, il eût ſimplement répondu à la proſcription, qu'il eût fait paroître injuſte & ſans fondement. Que ſon ennemi qui l'a faite, & le Prince de Parme, qui l'a publiée, n'ayant pû le tuer par le poiſon & par l'épée, eſſayent de le bleſſer par le venin de leur langue.

Quant aux bienfaits qu'on lui reproche, il avouë avoir reçu beaucoup d'honneur de l'Empereur

(1) Cette Apologie fut imprimée en 1581. à Leyden par Charles Sylvius, Imprimeur de Meſſieurs les Etats de Hollande.

Charles-Quint qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans sa chambre ; que sa mémoire lui sera toujours honorable ; ce sont ses propres termes ; mais qu'il étoit forcé de dire, pour maintenir son innocence, qu'il n'avoit jamais reçu aucuns bienfaits de l'Empereur ; & qu'au contraire, il avoit souffert de grandes pertes en le servant.

Qu'il ne pouvoit pas le priver de la succession de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange son cousin germain, dont il étoit seul héritier, sans une injustice manifeste ; à moins qu'on appellât liberalité, de ne pas prendre le bien d'autrui.

Que tant s'en faut qu'il en eût reçu aucuns bienfaits ; qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ses affaires, étant pressé d'un côté par les Princes Protestants ; & de l'autre, par le Roy de France, il avoit disposé à ses dépens, par

le Traité de Passau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Hesse : bien qu'il lui eût été adjugé par la Chambre Impériale de Spir, avec plus de deux millions d'arrérages ; (1) &

(1) Qu'a fait l'Empereur pour moi que le plus ennemi juge que j'eusse pu avoir n'eût fait pareillement, ne se trouvant point de partie qui ait osé débattre contre moi cette succession ? Et quand j'eusse eu des parties, & que là-dessus l'Empereur eût donné Arrêt à mon profit, qu'eût-il fait pour moi, sinon qu'il m'eût administré justice, & laissé ce que les loix, la raison & la nature même me donnoient quant aux biens qui venoient de notre Maison de Nassau, appellez communément la succession de Breda ; il ne se trouva jamais homme qui s'y voulût opposer, sinon le Président Schoore qui dit en Conseil, que *filius haeretici non debet succedere*. Et toutefois le Conseil ne laissa de donner avis selon raison & équité. Quant à la succession de la Maison de Châlon, comprenant les Baronies que je posséde au Duché de Bourgogne & au Dauphiné de Viennois ; il ne se peut dire que j'en sois obligé à

que le même Empereur n'avoi tenu compte de remettre le Princ René de Naſſau ſon couſin ger main, en la poſſeſſion du tiers du Duché de Julliers qui lui appartenoit par leur ayeule Marguerite Comteſſe de la Mark, quoiqu'il ſe vît victorieux par la valeur de ce Prince. (1)

Que le Roy Philippes l'avoit privé de la jouïſſance de la Seigneurie de Châtelbelin, dont il lui étoit dû plus de trois-cens cinquan-

---

l'Empereur, le tout étant en la puiſſance du Roi de France, qui ſaiſiſſoit également le Comté de Charolois appartenant à l'Empereur & mes Baronies, quand la guerre ſe mouvoit entre eux deux.

L'Empereur n'a pu non plus me favoriſer en ma Principauté d'Orange, où il n'avoit rien à voir, ni lui, ni Prince quelconque, la tenant en ſouveraineté abſoluë. Et pour le regard de cette Principauté, il n'y a Prince de l'amitié duquel j'aie beſoin, ſinon du Roi de France, &c.

(1) Charles-Quint.

te mille livres d'arrérages, ayant évoqué injustement (1) à son Conseil la Cause prête à juger au Parlement de Malines, qui depuis est demeurée indécise : ce qu'il allegue pour faire voir lequel des deux, du Roy, ou de lui, doit être taxé d'ingratitude.

Qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mille écus, tant en l'Ambassade qu'il fit contre son gré vers l'Empereur Ferdinand, que lorsqu'il fut en otage en France pour la paix de Cateau en Cambresis, & l'année que commandant toute l'armée Impériale, (2) il fit bâtir Charlemont & Philippeville à la barbe des Généraux de France, (3) en laquelle il ne toucha que trois cens

(1) Le jour même que le Procès se devoit juger, Philippe II. défendit au Parlement de Malines de passer outre.

(2) A l'âge de 21. ans

(3) A la barbe du Duc de Nevers & de l'Amiral de Chastillon.

florins par mois, ce qui ne suffisoit pas pour ceux qui tendoient ses tentes.

Que tout au contraire, ceux de son nom avoient dépensé de grands biens, & exposé librement leur vie, en servant les Princes de la Maison d'Autriche. Que le Comte de Nassau Engilbert second de ce nom son bisayeul, (1) étant Gouverneur des Pays-bas pour l'Empereur Maximilian premier, lui avoit assuré ces Provinces par le gain d'une bataille.

Que le Comte Henri de Nassau son oncle paternel, persuada aux Electeurs de l'Empire, de préferer Charles d'Autriche, petit-fils de

(3) Engilbert II. arrêta les conquêtes de Louis XI. par le gain de la bataille de Guinegate. Comines en parle au Chap. 6. du Livre 6 de ses Mémoires, & en donne toute la gloire au Seigneur de Romont de la Maison de Savoye, & au Comte de Nassau.

Maximilian, à François Premier Roi de France, & lui mit la Couronne Impériale ſur la tête.

Que Philibert de Châlon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur, & que par la priſe de Rome & du Pape Clément VII. ſon ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.

Que le neveu de ce Philibert René de Naſſau & de Châlon ſon couſin germain, étoit mort à ſaint Diſier aux pieds de l'Empereur, après avoir réparé le dommage d'une bataille perdue, & reconquis le Duché de Gueldres; qu'enfin, ſi ceux de Naſſau n'avoient jamais été au monde, & que les Princes d'Orange n'euſſent pas tant fait d'exploits conſidérables avant que le Roi fût né, qu'il n'auroit pas mis tant de Titres, de Pays, & de Seigneuries au front de cette infame proſcription qui le déclare

traître & méchant, crimes qui ne tomberent jamais sur aucun de sa race.

Que pour tant de dépenses & de services signalés, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de reconnoissance des Princes d'Autriche vers ceux de sa Maison.

Que les Rois de Hongrie avoient donné à ses Prédécesseurs, pour marque perpétuelle de leur valeur, en les défendant de l'invasion des Infidéles, plusieurs piéces d'artillerie qui lui ont été ravies & emportées hors de son Château de Breda, quand le Duc d'Albe tyrannisoit les Pays-bas.

Quand le Roi lui reproche de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zélande, d'Utrect, & de Bourgogne, Chevalier de son Ordre, & Conseiller d'Etat; il répond que s'il en doit sçavoir quelque gré à quelqu'un; c'est à l'Empereur, qui l'avoit ainsi or-

donné en partant pour l'Efpagne ; en confidération de fes fervices. Que le Roi étoit lui-même déchu de l'Ordre, par la contravention aux Articles qu'il avoit juré d'obferver, par lefquels les Chevaliers ne peuvent être jugés que par leurs Confréres, ayant fait condamner Meffieurs les Comtes d'Egmont, de Horn, de Bergues, & de Montigny, par des faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgogne lui appartenoit héréditairement, ceux de Châlon en ayant toujours joui fans contredit ; & que, quant à la charge de Confeiller d'Etat, il l'obtint par la brigue & par le confeil du Cardinal de Granvelle, qui par-là fe vouloit mettre à couvert, à caufe de l'autorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance en lui.

Quand le Roi objecte pour le rendre odieux, d'avoir époufé une

Religieuse ; (1) il dit que celui qui médit, doit être exempt de tout blâme, & que c'est une horrible impudence à Philippes, de lui reprocher un mariage légitime & selon Dieu, lui qui est tout couvert de crimes, soutenant lorsqu'il épousa l'Infante de Portugal, Mere de Dom Carlos, qu'il étoit effectivement marié à Donna Isabella Osorio, dont il avoit eu trois enfans. (2) Qu'il a été le parricide de son

(1) Charlotte de Bourbon, Abbesse de Jouarre.

Carlota de Vandoma, su muger, Abadesa de un Monasterio, con quien, en vida de la segunda estuvo a mancebado con sacrilegio. Lib. 11. de D. Philippe II. cap. 23. V la page 175.

Charlotte de Vendôme sa femme, Abbesse d'un Convent, avec qui il vivoit d'une façon sacrilége & adultere, du vivant de sa seconde femme Anne de Saxe.

(2) Deux seulement, l'un appellé Dom Pedro, & l'autre Dom Bernardino, maria-

propre fils, pour avoir parlé en faveur des Pays-bas, & l'empoisonneur de Madame Isabelle de France sa troisiéme femme, fille du Roi de France Henri second, pendant la vie de laquelle, il avoit entretenu publiquement Donna Eufratia, qu'il fit épouser par force au Prince d'Ascoli, étant enceinte de son fait, afin que son bâtard héritât des grands biens de ce Seigneur dont il mourut de déplaisir, si ce ne fut (dit le Prince) d'un morceau plus aisé à avaler qu'à digerer.

Que depuis il n'avoit point eu de honte de commettre un inceste public, (1) épousant sa niéce,

ge, dont Ruigomés, Prince d'Eboli fut le négociateur, d'où lui est venu ce grand crédit, & tant de biens qu'il avoit en Espagne, lesquels on retira ingratement de sa veuve, comme d'une éponge. Apol.

(1) Quelle bêtise est-ce? quelle stupidité de ne point voir ce qui se présente à

fille

fille de l'Empereur Maximilian ſecond, & de ſa propre ſœur; mais il avoit diſpenſe, dit le Roi; Oui du Dieu en terre, dit le Prince, car le Dieu du Ciel ne la lui auroit jamais accordée, ce ſont les propres termes du Prince.

Que cela étoit auſſi étrange qu'inſupportable, qu'un homme noirci d'adulteres, d'empoiſonnemens, d'inceſtes, & de parricides, lui fît un crime d'un mariage approuvé

---

toutes heures à leurs yeux! ils voyent tous les jours un Roi inceſtueux, qui eſt à un ſeul demi dégré près un Jupiter, mari de Junon, ſa propre ſœur. Apolog. *Mirantib.* dit le Préſident de Thou *imo indignantibus pleriſque Philippum nulla neceſſitate urgente, nullo manifeſto pacis bono, aut ſpe propagandi imperii inductum ſororis filiæ matrimonium expetiviſſe, ex quo nullum emolumentum, multum invidiæ in caput ipſius redundaret, peſſimo exemplo in Principe Orbis Chriſtiani familia inchoato, & inde ad nobilitatem ad plebem uſque ſe extendente* Hiſt. lib. 47.

de M. de Montpensier son Beaupere, plus grand Catholique en effet, que les Espagnols ne le sont de grimace. Que quand sa compagne auroit fait des vœux en son bas âge, ce qui étoit contre les Canons & les Arrêts, suivant l'opinion des plus grands hommes, & qu'il n'y auroit point eu plusieurs protestations, qu'il n'étoit pas si peu versé en la bonne Doctrine, qu'il ne sçût que tous ces liens noués par les hommes, pour des raisons de pur intérêt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roi le traite d'étranger; il dit, que ses Ancêtres ont possédé depuis plusieurs siécles, des Comtés & des Baronies en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres, & que ceux qui y ont des Terres, ont toujours été tenus pour Naturels du Pays.

Que le Roi est donc étranger aussi

bien que lui, étant né en Espagne, Pays naturellement ennemi des Pays-bas, & lui en Allemagne, Pays voisin & ami de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira qu'il est Roi, à quoi il répond, qu'il soit Roi en Castille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jerusalem, s'il veut, & Dominateur en Asie & en Affrique; pour lui, qu'il ne reconnoît qu'un Duc & qu'un Comte, dont la puissance est limitée par les priviléges du Pays que le Roi a jurés. Qu'il faut qu'il apprenne, & les Espagnols avec lui, s'ils ne le sçavent pas, que les Barons de Brabant, quand les Princes sortent des termes de la raison, leur ont bien fait voir quelle étoit leur puissance. Il finit ce discours, en disant, que c'est une chose étrange, qu'on lui ose objecter d'être étranger au Pays-bas, veu que ses prédécesseurs étoient Ducs de Gueldres, &

poſſédoient de grands biens dans ce Pays, lorſque les Ancêtres du Roi étoient ſeulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suiſſe, & lors même que leur race étoit inconnuë dans le monde.

Le Prince ſoutient que le deſſein des Eſpagnols a toujours été d'aſſujettir les Provinces des Pays-bas, & de les gouverner tyranniquement, comme ils font les Indes, Naples, Sicile,& Milan;ce qu'ayant été connu de l'Empereur Charles-Quint, il remontra à ſon fils Philippes en ſa préſence, & du vieux Comte de Boſſut, ainſi que de pluſieurs autres, que s'il ne réprimoit cet orgueil des Eſpagnols, qu'il ſeroit cauſe de la ruine entiere des ces Provinces; mais que, ni l'autorité paternelle, ni le bien de ſes affaires, ni la Juſtice, ni ſon ſerment, qui retient les plus barbares, n'ont pû retenir cette paſſion violente de les tyranniſer.

Que le Pays accorda un ſecours (1) conſiderable d'argent au Roi, par le moyen duquel, & par le courage de la Nobleſſe de ces Provinces, ayant gagné deux fameuſes batailles, & fait quantité de priſonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il fit la paix à Cateau en Cambreſis, qui lui étoit auſſi profitable que déſavantageuſe à ſes ennemis, & que s'il reſtoit au Roi un peu de reconnoiſſance; il ne pourroit nier que le Prince n'ait été un des principaux inſtrumens de cette paix, l'ayant traitée en particulier par ſon ordre, avec le Connétable de Montmorency, & le Maréchal de ſaint André; le Roi l'ayant aſſuré qu'il ne pourroit jamais lui rendre un ſervice plus grand ni plus agréable qu'en faiſant

(1) Ce ſecours s'appelloit l'Aide Novennale, parce qu'il étoit accordé pour neuf ans.

cette paix, voulant paſſer en Eſ-
pagne à quelque prix que ce fût.

Mais ces ſecours d'argent, & ces heureux ſuccès obtenus par le ſang de la Nobleſſe des Provinces, furent tenus pour des crimes de Leze-Majeſté, parce qu'on ne voulut rien accorder, qu'à condition que les Etats Généraux s'aſſemblaſſent, & que les ſommes promiſes paſſaſſent par les mains des Commiſſaires du Pays, pour rogner les ongles à ces harpies de Barlaymont, & autres leurs ſemblables, aſſurant que ce ſont là les deux grands crimes qui ont fait naître dans l'eſprit du Roi, & dans ceux de ſon Conſeil, cette haine implacable contre les Flamands.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Aſſemblée des Etats Généraux, autant haïs des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils ſont aimés & révérés par les bons Rois, vrais peres

du Peuple, comme le fondement le plus assuré d'un Etat, & le vrai repos des Souverains.

L'autre crime est d'avoir demandé les Commissaires du Païs pour l'administration des sommes accordées; le Prince disant que les mangeurs de Peuples réputent leur larcin & leur peculat, un meilleur revenu que celui de leurs Terres.

Que se voyant hors d'état de voler impunément, ils cherchent des prétextes en flattant les Princes, pour les enflammer contre les Sujets; & conclut cet article, assurant les Etats Généraux (ausquels il s'adresse incessamment) qu'il a vû leurs actions, qu'il a oui leurs discours, & qu'il a été témoin de leurs conseils, par lesquels ils les dévouoient tous à la mort, les destinant au massacre, comme aux Indes, où les Espagnols ont exterminé trente fois plus de Peuple qu'il n'y en a dans les Pays-bas.

Sur ce que le Roi l'accuse d'avoir fait des brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui desiroient des nouveautés, surtout des suspects de la nouvelle Religion, & d'avoir été auteur de la Requête contre l'Inquisition; il avoue avoir toujours été de la Religion réformée dans son cœur; le Comte Guillaume de Nassau son pere l'ayant introduite dans ses Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roi Henri second, servant d'otage en France pour la paix que le Duc d'Albe traitoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Pays-bas, & par toute la Chrétienté; qu'on avoit résolu d'établir l'impitoyable Inquisition, par la séverité de laquelle on n'avoit qu'à regarder une Image de travers pour être condamné au feu. Qu'il n'avoit pû souffrir que tant de gens de bien, & de Seigneurs de sa connoissance fussent dévoués à la mort; qu'ainsi, il

il avoit pris une ferme résolution, d'exterminer cette vermine d'Espagnols, & que s'il eût été bien secondé dans ce juste & généreux dessein, il n'y auroit plus de mémoire d'eux au Pays-bas, que par leurs ossemens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requête dont on lui faisoit un crime, qu'il tient à très-grand avantage, tant pour son honneur & sa réputation, que pour le service du Roi & le bien du Päys ; d'avoir conseillé qu'elle fût présentée, comme un moyen assuré pour détourner le déluge des maux infinis qui survinrent après ; & quant aux Prêches, qu'il conseilla aussi à Madame de Parme de les permettre, les choses étant dans un état qu'on ne pouvoit plus les empêcher, sans la juste crainte d'une manifeste subversion.

Quand le Roi dit que la prévoyance de la Duchesse de Parme

fut si grande, qu'il fut contraint de sortir des Pays : il dit qu'on diroit vrai, si on disoit que sa tromperie & sa déloyauté en furent la cause ; qu'un an auparavant, il avoit voulu se retirer, & se démettre de ses Charges ; mais que Messieurs de Bergues & de Montigny ayant péri en Espagne, les gibets étant plantés, & les feux allumés de toutes parts, il avoit résolu de se mettre en sureté, sans se fier sur les Lettres du Roi, conçuës en des termes honnêtes pour le mieux attraper.

Qu'on s'étoit attaqué à sa personne, & à ses biens ; que la considération des Priviléges de l'Université de Louvain, ni du Pays de Brabant, n'avoit pas eu le pouvoir d'empêcher qu'on ne menât son fils prisonnier en Espagne ; que par un traitement si injuste & si rigoureux, il étoit délié de tout serment, & bien fondé de

faire la guerre à ſon ennemi, ce qu'on lui reprochoit comme un grand crime.

Qu'on ne lui reprochoit rien, que Henri II. prédéceſſeur du Roi n'eût fait ; (1) car, tout bâtard qu'il étoit, il ſe rébella contre ſon Prince naturel Dom Pedro Roi de Caſtille & de Léon, qu'il tua de ſa propre main. Si le Roi répond que Dom Pedro étoit cruel & tyran, & qu'il poſſéde la Caſtille à ce ſeul titre ;

---

(1) Je voudrois qu'ils me diſent à quel titre le Roi Philippes poſſéde le Royaume de Caſtille & de Léon : car il eſt notoire que Henri, ſon prédéceſſeur étoit bâtard, qui ſe rébella contre le légitime héritier ſon propre frere & Seigneur, lequel il tua de ſa main propre. Quel droit avoit donc ce bâtard grand aïeul du Roi ? Ils répondent que Dom Pedro étoit un tyran. Mais ſi à ce titre Philippes tient la Caſtille, pourquoi ne voit-il qu'on le peut chauſſer à la même meſure qu'il chauſſe les autres. *Apol.*

pourquoi ne le traitera-t-on pas de la même maniere (dit ce Prince) n'y ayant jamais eu de tyran qui ait violé les Pays avec plus d'arrogance, ni qui ait rompu la Foi jurée avec moins de pudeur que Philippes, & qu'au moins Dom Pedro n'étoit ni parricide, ni inceſtueux, ni homicide de ſa femme; mais quand il prendroit les armes contre le Roi, & qu'il feroit né ſon Sujet, il ne feroit rien que ce qu'Albert premier Duc d'Autriche, auparavant Comte de Haſbourg, prédéceſſeur du Roi, avoit fait contre l'Empereur Adolphe de Naſſau ſon Seigneur, l'un de ſes devanciers.

Le Prince ſoutient qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Brabant & leurs Vaſſaux, (1)

(1) Entre tous les Seigneurs & Vaſſaux il y a obligation mutuelle, ſelon le dire de cet ancien Sénateur : ſi tu ne me tiens pour Sénateur, je ne tiendrai point pour

qu'ils doivent obéissance au Prince, qui de son côté doit conserver leurs priviléges, dont les principaux sont, que les Ducs ne peuvent changer l'état du Pays par aucune Ordonnance. Ils doivent se contenter de leur revenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de nouvelles Impositions sans le consentement du Pays. Ils ne peuvent faire entrer des gens de guerre dans la Province, sans l'agrément des Etats. Ils ne peuvent changer le prix des monnoyes; & enfin, ils ne peuvent prendre aucun prisonnier sans informa-

Consul. Mais entre les Vassaux il y a beaucoup de différence, les uns ayant une plus grande liberté que les autres, comme nous sommes en Brabant, où nous avons tels droits, que nous donnons grace en nos Terres, & que nous servons à nos Ducs de ce que les Ephores servoient à leurs Rois. C'est de faire venir à la raison celui qui contrevient à son serment. *Apolog.*

tion du Magiſtrat du lieu, ni l'envoyer hors du Pays. Auſſi, les Grands de Brabant, qui par prérogative ont la charge des armes du Pays, ſont obligés de conſerver & maintenir les Priviléges: & ne le faiſant pas, ils doivent être tenus pour parjures, & pour ennemis de leur Patrie. Que le Roi n'a pas violé un des Priviléges, mais tous, & une infinité de fois, lui ayant ôté ſes biens, ſes dignités, & ſon fils, contre les immunités; qu'ainſi il étoit abſous du ſerment de fidelité qu'il lui devoit, & par conſéquent en droit de ſe défendre de cette violence par la guerre, principalement, n'ayant jamais voulu réparer ſes fautes, ayant mépriſé & rejetté les interceſſions de l'Empereur Maximilian, & les ſupplications de ſes Sujets, par la députation des Principaux Seigneurs qu'il a fait mourir contre

le droit des gens par la main du Bourreau, & tous les autres qu'il a pû faisir par artifice, s'étant fiés en ses paroles trompeuses, ce qui le justifie suffisamment d'avoir pris les armes pour sa conservation, ainsi que pour celle de sa Patrie. Et bien que la premiere fois il n'ait pû prendre pied au Pays-bas, comme on lui reproche, il n'y a rien en cela qui ne soit arrivé aux plus grands Capitaines, & au Roi même, qui souvent est entré en Hollande & en Zélande avec de puissantes armées, dont il a été chassé honteusement, sans qu'il y posséde un seul poulce de terre. Et comme par son serment il veut, qu'en cas de contravention aux Loix, on ne lui obéisse plus: pourquoi est-il si témeraire de dire que le Prince a pris injustement les armes?

Sur ce que le Roi dit qu'il a pratiqué & monopolé de revenir en

Hollande & en Zélande, il répond n'y être venu qu'à l'instante priere des principaux de ces Provinces, ce qu'il peut justifier par leurs Lettres.

Quand le Roi l'accuse d'avoir persécuté les Ecclésiastiques, chassé les Catholiques, & banni la Religion, le Prince répond que cela s'est fait par commun consentement, pour conserver leurs priviléges & leur vie contre des gens qui ont fait serment au Pape, & qui machinent incessamment contre la liberté du Pays, & la Religion nouvellement établie, ce qui fut représenté au Traité de paix projetté à Breda, où ce point touchant la Religion, fut justifié par l'Arrêté & le Sceau de toutes les Villes, & qu'il étoit injuste qu'on lui imputât ce qui étoit fait par Ordonnance unanime de tout le Pays.

Quand on lui reproche d'avoir

permis la liberté de conſcience, il repart que la lueur des feux qui ont réduit en cendres tant de gens, n'a jamais été agréable à ſes yeux, comme elle a réjoui ceux du Duc d'Albe, & des Eſpagnols, & qu'il a été d'avis que ces perſécutions ceſſaſſent.

Il avoue ingénuement que le Roi avant la tenue des Etats de Gand, & ſon départ pour l'Eſpagne, lui ordonna de faire mourir pluſieurs gens de bien, ſuſpects de la Religion; commandement cruel qu'il ne voulut pas exécuter, au contraire il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conſcience, & voulant plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

Il dit, qu'on a tort de l'accuſer du maſſacre de quelques Eccléſiaſtiques, veu que lui-même a fait mourir par la Juſtice pluſieurs coupables de ces crimes, & que ceux qui étoient de Maiſon Illuſtre,

comme le Comte Guil-de la Mark; convaincus de semblables violences, ont été punis seulement par la prison, & par la privation de leurs charges, en consideration de leurs alliances.

Sur ce que le Roi dit n'avoir point commandé au Duc d'Albe l'imposition du dixiéme & du vingtiéme denier; le Prince d'Orange répond que son impunité prouve assez qu'il en avoit ordre; qu'il ne peut éviter le nom de tyran, ayant commandé ce tribut, ou n'ayant pas puni une si grande audace commise contre son gré. Il ajoute que le Duc n'étoit pas si impertinent d'oser établir une si cruelle imposition sans un commandement exprès, & souvent réiteré, qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemestre d'Amsterdam à vingt-cinq mille florins d'amende, pour s'être opposé à la levée de ce dixiéme denier.

Que le Roi eût bien mieux fait de conſerver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'empereur avoit conquis ſur le Turc, & qu'il préferoit à ſes autres victoires, que de faire une guerre injuſte à ſes Sujets ; mais que cette rage & cette fureur qui le transportent, lui aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal, & l'entendement pour ne le pas comprendre, ayant mieux aimé faire voir ſon impuiſſance contre ſes propres Sujets, que d'employer ſes forces contre l'ennemi du nom Chrétien. Il ajoute, que comme Annibal avoit juré la ruine des Romains ſur l'Autel de ſes Dieux ; que le Duc d'Albe avoit auſſi juré la deſtruction des Pays-bas, ce qui ſe prouve aſſez par les cruautés qu'il y a exercées. Que ſi on connoît le maître par ſes ſerviteurs ; on doit bien connoître le naturel du Roi, & ſon inclination pour le Pays par la

tyrannie de ce Miniſtre impitoyable.

Quand le Roi dit qu'il a diſpenſe du Pape pour ne pas garder ſon ſerment, le Prince répond que le Roi ne conſidere pas qu'en même tems ſes Sujets, en ne le gardant pas, étoient déliés du ſerment d'obéiſſance qu'ils lui avoient juré. Il ajoute que le Duc d'Albe étoit prêt de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'oppoſoient à la levée du dixiéme denier, qu'il avoit ordonné au Bourreau d'apprêter dix-ſept cordes, que le *dictum* de la Sentence étoit écrit, & les ſoldats Eſpagnols prêts à prendre les armes pour ſoutenir cette exécution, lorſque les heureuſes nouvelles de la priſe de la Brille arriverent, & les ſauverent du gibet.

Parlant de l'Edit perpétuel, il dit qu'il ſe fit avec Dom Jean contre ſon avis, & celui des Etats de Hollande & de Zelande, par l'ar-

tifice des Espagnols. Qu'il n'y avoit de différence entre le Duc d'Albe, le Commandeur de Requesens, & Dom Jean, sinon qu'il étoit moins dissimulé qu'eux, & qu'il ne pouvoit pas cacher si long-tems son venin que les autres, ayans les mêmes ordres que les précédens Gouverneurs, d'opprimer le Pays, ce qui a été rendu public par les Lettres interceptées qui n'ont pas été contestées.

Quand on lui dit qu'il a rompu la pacification de Gand, & l'Edit perpétuel; il répond que ce sont les Espagnols qui ne remettoient personne en possession de leurs biens & de leurs charges, & qui retenoient les prisonniers. Que le Roi avoit commandé à Dom Jean de n'observer point cette paix, comme on le voit par les Lettres interceptées; & que quand Dom Jean la jura, ce fut à condition qu'il l'observeroit jusqu'à ce qu'il s'en

repentît, dont il s'expliqua à quelques-uns des Etats ; ainſi, la paix de Gand, & l'Edit perpétuel étant violés, qu'il étoit au pouvoir des Etats de ſe précautionner, en expliquant, augmentant, & changeant le Traité pour leur ſûreté & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques inſolences de la ſoldateſque dans ſes Gouvernemens, qu'elles lui ont fort déplû, & que ce ne ſont que des roſes au prix des excès intolerables commis par les Eſpagnols.

Le Prince ſe plaint de la trahiſon de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes du Pays qui ont préferé leurs intérêts particuliers à la tyrannie Eſpagnole, au bien de leur Patrie qu'ils ont déchirée par leur diviſion, & qu'ils pouvoient rendre fleuriſſante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidélité de ſes faux freres, qui ſe nommerent mal-contens ; il dit, qu'on ne ſçau-

roit aſſez s'étonner de l'inconſtance & de la vanité de leurs diverſes réſolutions ; ils ſervent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme valets, & me font la guerre à outrance. Peu après ils traitent avec moi, ils ſe réconcilient, & ſe déclarent ennemis des Eſpagnols. Dom Jean vient, ils le ſuivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque ſon entrepriſe ſur Anvers, ils le quittent, ils me rappellent. Je ne ſuis pas plutôt venu, que contre leur ſerment, ſans me rien commuiquer ils appellent l'Archiduc Mathias. Eſt-il venu, ils le laiſſent, & ſans l'avertir vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles, & auſſi-tôt ils l'abandonnent, & ſe joignent au Duc de Parme, ſur quoi il s'écrie ? Y a-t il flots de la Mer plus inconſtans, ni d'Euripe plus incertain que la legereté de ces gens-là, qui ont conſenti à cette proſcrip-

tion : moi qui suis cause, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont été remis dans leurs biens & dans leurs Charges.

Quand on lui dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & de Flandres ; il répond en un mot qu'il n'a eu ces emplois qu'à la priére des Etats, & par une approbation générale.

Quand on veut le rendre odieux, en disant qu'il charge le peuple d'impositions : il répond qu'elles sont mises par les Etats, du consentement des peuples ; & que si le Roi en met bien de si excessives sur ses Sujets, pour opprimer la Hollande & la Zelande, & autres Provinces-Unies, pourquoi ne leur seroit-il pas permis d'en mettre sur eux, pour se garantir de la tyrannie Espagnole ?

Quand on blâme le Prince d'avoir ôté dans les Villes, des Officiers bien affectionnés au Roi : il dit qu'ils

qu'ils étoient un peu trop bons ennemis du Pays ; & qu'ainsi, il a bien fait de les chasser.

Quand le Roi lui objecte comme un grand crime, le crédit qu'il a parmi le peuple, il dit que cela lui est honorable, qu'il l'ait pris pour son défenseur contre sa cruelle tyrannie, qui a allumé une haine très-juste dans tous les cœurs.

Quand on lui reproche qu'il hait la Noblesse. Oui, répond-il, celle qui ayant dégénéré de ses Ancêtres, & ne suivant pas leurs traces généreuses, trahit sa Patrie, & se joint à ceux qui la persécutent.

Quand le Roi dit que la paix traitée à Cologne par l'entremise de l'Empereur Rodolphe, a été jugée raisonnable de toutes personnes de bon sens : le Prince dit qu'il s'ensuit par-là, que tous ceux qui l'ont jugée déraisonnable & captieuse, sont dépourvûs de raison & de jugement ; car, qu'elle

apparence, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une si longue guerre, refusât une Paix équitable avec son Prince : sinon qu'elle lui parût un appas pour le surprendre. Que cette Paix projettée à Cologne, leur étoit pire que la guerre, & que le miel d'une langue traîtresse, est toûjours plus dangereux que la pointe des épées. Que si l'Empereur a crû cette paix raisonnable, il en a été persuadé par les traîtres de la Patrie.

Quand on lui objecte l'union d'Utrect comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaise : il dit que tout ce qui est bon aux Etats, paroît très-mauvais aux Espagnols, & que ce qui est salutaire aux oppressés, est mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs ennemis avoient fondé toute leur esperance sur la division : contre laquelle il n'y a point de rémede si specifique, qu'une bonne

union, ni d'antidote plus certain contre la discorde, que la concorde, qui a fait évanoüir toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. (1) Il avouë avoir été l'Auteur de cette union, & le dit si haut, qu'il souhaite que non seulement l'Espagne, mais toute l'Europe l'entende; Sur quoi il exhorte les Etats de la bien conserver, & d'exécuter ce que signifie le trousseau de fléches liées d'un seul lien qu'ils portent dans leurs Armes; qu'il ne rougira jamais d'une action si utile à la conservation de leur liberté, & que tout au contraire, il s'en glorifie.

(1) Voyez, Messieurs, que je leur donne un beau champ de crier. Je leur confesse que j'ai procuré l'union, je l'ai avancée, j'ai étudié à l'entretenir. Maintenez-la, Messieurs, gardez-la, mais faites que ce ne soit pas de paroles, ni par écrit, mais qu'en effet vous exécutiez ce que porte votre trousseau de flèches liées d'un seul lien que vous portez en votre seau.

Quand on lui reproche d'avoir chaſſé les Eccléſiaſtiques : il dit qu'il n'en a chaſſé aucun, qu'après que le Comte de Renneberg George de Lalain, Gouverneur de Friſe, ſe fut emparé de Groningue par trahiſon, & par le maſſacre des principaux Bourgeois : entr'autres du Bourguemeſtre Hillebrand, qui avoit tout crédit dans la Ville, le careſſant pour l'attraper, & ayant même ſoupé avec lui la veille de cette infâme ſurpriſe ; Ne pouvant lui être reproché que dans les troubles ſuſcités par les Eſpagnols, on ait jamais trempé les mains dans le ſang des Conféderés, qui ſe repoſoient ſur la foi promiſe.

Quand on accuſe le Prince d'avoir chaſſé du Pays quelques Nobles, il dénie d'en avoir chaſſé un ſeul ; mais qu'ils ſe ſont retirés volontairement par la terreur de leurs conſciences, ayant ouvertement machiné la ruine de leur Patrie ; &

plût à Dieu, ajoûte-t'il, que leurs semblables les suivissent, pour délivrer la République de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit, que c'est une chose ridicule de l'appeller hypocrite, lui qui n'a jamais usé de dissimulation avec les Espagnols; Que leur étant encore amis, il leur a toûjours parlé franchement, & qu'il leur a prédit, tant de bouche, que par écrit, qu'ils filoient la corde de leur ruine par ces cruelles persécutions. Qu'ayant été forcé de dévenir leur ennemi, pour soûtenir la liberté du Pays, quelle hypocrisie peuvent-ils avoir remarquée en lui? si ce n'est qu'ils appellent hypocrisie, de leur faire la guerre ouverte, leur prendre des Villes, les chasser hors du Pays, & leur faire sans feintise, tout ce que permet le droit d'une juste guerre. Que si on veut lire la défence qu'il publia il y a treize ans,

pour justifier sa prise d'armes: on y trouvera des lettres d'un Roi trompeur & hypocrite, qui pensoit le surprendre par ses paroles captieuses, comme il pense à présent l'étonner par ses menaces.

Quand le Roi Philippe appelle le Prince d'Orange désespéré comme un Caïn & comme un Judas : il dit que c'est autre chose, de se défier de la grace de Dieu, qui ne peut mentir : & de ne pas croire aux paroles d'un homme trompeur & infidéle ; témoins les pauvres Morisques de Grenade, ainsi que les Comtes d'Egmont & de Horn, & plusieurs autres ; que la chûte de Caïn & de Judas, fut le désespoir causé par des crimes énormes, où il n'est pas réduit : sa conscience ne lui réprochant rien ; mais qu'on remarque le stile des désesperez dans cette proscription Turquesque & barbare.

Quand il l'accuse d'être défiant,

& qu'il dit que la défiance eſt une choſe ordinaire aux méchans ; il fait une apoſtrophe au Cardinal de Granvelle (qu'il tenoit l'Auteur de cette proſcription) (1) & lui parle de cette ſorte : Et toi Cardinal, qui as tant perdu de tems au Collége, ſi tu n'appelles devenir ſçavant, que d'être dès ſa jeuneſſe inſtruit à mentir & à tromper ? Que répondras-tu à cet Orateur ſententieux, & amateur de ſon Pays, quand il dit que la meilleure & la plus grande fortereſſe que peut avoir un Peuple libre contre un tyran, c'eſt la défiance : ce qui étoit allegué contre un autre Philippe petit écolier en tyrannie, au prix de ton Dom Philippe, qui ſurpaſſe les plus grands tyrans : ſa tyrannie ne pouvant être repreſentée par aucune Philippique,

---

(1) Proſcription qu'il appelle plus que Sillane & Carboniane.

non pas même par celle qu'on appelle divine? Tu y aviseras, & cependant, dit le Prince, je dirai, j'écrirai, & je ferai graver par tout cette belle & utile Sentence; & plût à Dieu, dit-il, que je sois mieux crû, que Demosthene ne le fut de son Peuple: lequel se laissant amuser à des brouillons & à des trompeurs semblables à toi, fut enfin ruiné de fonds en comble.

Quand le Roi lui reproche d'avoir refusé de grands avantages, pour se retirer en Allemagne, & pour abandonner ses Etats: il répond qu'on ne peut assez admirer la sottise & l'impertinence Espagnole, qui l'exalte, en voulant le rabbaisser & le noircir, disant qu'il a préferé le salut des Etats, & leur liberté, à son repos, & au Pays de sa naissance. Qu'il souhaiteroit bien être délivré de tant de peines & de traverses, joüir paisiblement de ses biens, & de la présence de son

fils;

fils; mais que cela ne se pouvant sans se parjurer, sans trahir les Etats, sans violer la foi donnée, & sans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels. Qu'il ne pouvoit, ni pour les biens, ni pour la vie, ni pour femme, ni pour enfans, consentir à les laisser en proye, & à les voir déchirer, par les dents sanglantes des Espagnols. Et conclud que c'étoit-là un grand crime, de lui reprocher qu'il est homme de bien, loyal, constant, & inébranlable contre les vents des promesses, aussi bien que contre les flots des menaces. Le Prince dit que sur ces fausses accusations, le Roi & les Espagnols ont fondé cette cruelle proscription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange, qui pour tout cela, ne

laissa pas de le faire son prisonnier.

Enfin, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Espagnol ou espagnolisé, qui dit ou dira comme fait cette proscription, qu'il est méchant & traître, en a menti, a parlé faussement, & contre la vérité. Cependant que les Espagnols lui interdisent l'eau & le feu, il ne laissera pas, en dépit de leur rage, avec l'aide de ses amis, de vivre tant qu'il plaira à Dieu, qui a seul en sa puissance sa vie & sa mort, & qui a compté tous les cheveux de sa tête. Quant aux biens qu'il possede; qu'il espere, Dieu aidant, qu'ils leur coûteront si cher à les avoir, qu'ils en chercheront ailleurs à meilleur marché ; & que, quant à ceux qu'ils lui détiennent injustement, qu'il espere les en déposseder, & que jamais ils n'ont ravi de bien à un pauvre Prince, qui leur pese davantage.

Sur ce que le Roi promet vingt

çinq mille écus, à celui qui amenera le Prince mort ou vif: de l'ennoblir pour une action si généreuse, s'il n'est pas Gentil-homme, avec rémission des crimes les plus énormes qu'il pourroit avoir commis. Il répond, que si un Gentil-homme avoit fait une si méchante action, aucun honnête homme ne voudroit jamais boire ni manger avec ce Scélérat, ni même le souffrir en sa présence. Que si les Espagnols tiennent ces gens-là pour Nobles, & que ce soit-là le chemin de l'honneur en Castille, il ne s'étonne plus si tout le monde croit la plupart des Nobles d'Espagne, être issus du sang des Maranes, & des Juifs: & qu'ils auroient herité cette vertu de leurs Ancêtres, qui vendirent la vie de notre Sauveur, à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince écrit que Dieu, qui est juste, a ôté l'entendement au Roi, qui par l'ennoblissement des mé-

chans, & par la rémiſſion des plus grands crimes, veut opprimer le défenſeur de la liberté d'un Peuple tyranniſé, & qu'il n'a point de honte de mêler parmi tant de promeſſes abominables, le nom de Dieu, dont il ſe dit le Miniſtre: s'attribuant non ſeulement le pouvoir de permettre ce que Dieu défend; mais même, de le récompenſer à prix d'argent, de Nobleſſe, & de la rémiſſion de tous crimes.

Le Prince conclud, en exhortant les Etats de ſe tenir bien unis, & de ne ſe pas laiſſer éblouir aux fauſſes louanges que le Roi donne à ceux qui les ont abandonnés contre leur ſerment, pour ſemer la diviſion entr'eux; ſon ennemi publiant n'en vouloir qu'à lui ſeul, comme à l'Auteur des troubles & de la guerre, qui ſera éternelle tant qu'il vivra, faiſant comme les Loups dans la Fable, qui témoignoient n'en vouloir qu'aux chiens, gar-

diens des troupeaux, pour dévorer après les brebis à leur aiſe; mais que pour marquer la diſſimulation du Roi, & ſa cruauté, lorſqu'il fut abſent en Allemagne, le Païs ne fut pas moins perſecuté, qu'on ne noyoit pas moins, qu'on ne brûloit pas moins, & que la liberté du Païs étoit bien maintenuë par ce doux perſonnage, le Duc d'Albe. Que le but principal du Roi étoit d'exterminer la Religion, qui ſeul maintient cet état, ſans laquelle il ne dureroit pas trois jours; ceux de leur croyance ne pouvant avoir aucune confiance aux Eſpagnols, ni aux Papiſtes. (1)

(1) Puis donc, Meſſieurs, que vous connoiſſez leur deſſein, il ne reſte plus que d'y remédier, & comment? C'eſt que vous accompliſſiez par effet ce que vous avez toujours en la bouche, & ce que ſignifie la marque des fléches que vous avez voulu être gravée en votre ſeau, à ſçavoir, que nul membre de ce beau corps ne regarde ce qui

Il répéte encore que l'union & la religion le peuvent garantir & défendre de tous leurs ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir acquerir le repos par son exil, & par sa mort même, que cet exil lui seroit fort doux, & sa mort fort agréable; mais s'ils croioient que sa vie pût servir à défendre leur liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son sang même, qu'il répandroit

---

lui est propre, mais au corps tout entier; qu'une partie du corps n'attire à soi la viande du Général, mais qu'elle permette que l'estomac, qui est le conseil que vous ordonnerez, la digere & l'envoie par les veines à tous les membres de cet état, & principalement où se présentera quelque maladie, que promptement le Médecins y soient envoyés, & que les malades endurent pour un tems..... ayez souvenance, Messieurs, de la grande diminution qui advint à cet état après la mort du Duc Charles à cause que les Provinces s'amuserent à débattre les uns contre les autres pour quelques privilèges prétendus.

volontiers jusqu'à là derniére goute pour leur conservation.

Le Prince d'Orange eût bien souhaité que les Etats Généraux eussent fait imprimer son Apologie en leur nom; mais quelques Provinces ne le jugerent pas à propos, la trouvant un peu trop picquante, & n'ayant pas connoissance des crimes imputés au Roi. Ainsi ils se contenterent de déclarer par une Ordonance que le Prince étoit accusé à tort, qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur instante priere, & lui offroient une Compagnie de Cavalerie entretenuë, pour plus grande sureté de sa personne; le priant de continuer à maintenir leur liberté, & lui promettant toute obéissance & déférence à ses ordres & à ses conseils, qu'ils reconnoissoient n'avoir eu autre fin que leur salut.

Un peu après l'an 1581. la Ville & le Château de Breda furent surpris sur les Etats par Claude de

Barlaymont Comte de Haute-Penne, par le moyen du Baron de Fresin, qui étoit prisonnier dans la Place par ordre des Etats, soupçonné d'avoir intelligence avec les Espagnols ; & cela se trouva si véritable que tout prisonnier qu'il étoit, il fit surprendre la Place par un seul Soldat de la Garnison qu'il avoit gagné : ce qui fut une grande perte au parti des Etats, & un grand déplaisir au Prince d'Orange, cette grosse Ville & son Territoire étant de son Patrimoine.

Cela fait voir qu'on ne doit jamais mettre aucun prisonnier dans les Places frontiéres, mais au cœur du Païs ; car comme ils ne songent à autre chose, qu'à se mettre en liberté, & que toutes leurs pensées n'ont pour but que cette fin, il n'y a invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir, c'est nourrir le Serpent dans son sein, & il ne faut que corrompre une Sentinelle pour

faire prendre une Forteresse imprenable, l'ennemi étant dans le voisinage, qu'on peut faire venir à point nommé pour la petarder, ou pour l'escalader.

En notre temps, on auroit vu un bel exemple d'une surprise de cette nature, au grand avantage des Armes de France, si la haine & la vengeance n'eussent eu plus de pouvoir sur l'esprit d'un Ministre, que la gloire de son Maître, & le bien de son Royaume ; mais ce mystére est demeuré caché jusques ici par la terreur qu'on avoit de son ressentiment, gouvernant toutes choses avec une autorité absoluë dans les dernières années de la vie de M. le Cardinal de Richelieu.

Voici ce que c'est. Après la défaite de Honnecourt, arrivée au mois de Mai 1642. (1) Dom Fran-

(1) On a soupçonné le Maréchal de

cisque de Mello Gouverneur des Païs-bas, mit plusieurs prisonniers de qualité dans le Château de Gand, au nombre de soixante-dix, dont les principaux étoient Monsieur le Comte de Rantzau, depuis Maréchal de France, (1), Monsieur le Marquis de Rocquelaure, présentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Mr. le Marquis de S. Maigrin, mort à la journée de S. Antoine, & le sieur de Laleu Capitaine dans le Régiment de Pied-

---

Grammont de s'être fait batre à Honnecour pour faire plaisir au Cardinal, qui s'étoit retiré de la Cour? N'étoit-ce pas le moyen de faire dire, que dès qu'il quitoit le timon, tout alloit mal, & de le faire rappeller, afin qu'il remédiât aux désordres arrivés pendant son absense! Voilà comment le bonheur des Peuples, & la gloire même des Princes, sont sacrifiés aux intérêts d'un Ministre.

(1) Il reçut le bâton de la main de Gaston, Duc d'Orleans, le 16 de Juillet 1645.

mont, qui mourut depuis à Cremone, commandant l'Infanterie Françoise de l'armée d'Italie. Ce Monsieur de Laleu étoit originaire de Lyon, d'une naissance médiocre, mais d'une fidélité & d'une valeur extraordinaire, qui lui pouvoient faire esperer les emplois les plus relevés de la guerre. Monsieur de Rantzau, impatient dans sa prison, avoit eu permission des Espagnols, d'envoyer en France Mr. de Laleu, pour proposer quelque échange des prisonniers faits de part & d'autre; mais pendant son séjour à la Cour, où la multiplicité des affaires empêchent d'être promptement expediés, & où Mr. de Noyers, qui le haïssoit, ne se tourmentoit gueres de sa délivrance: Mr. de Rantzau s'ennuyant mortellement de ce que Mr. de Laleu tardoit tant à revenir; & comme en ce tems-là il avoit un continuel commerce de lettres avec moi,

qui lui rendoit à la Cour tous les bons offices dont j'étois capable, pour l'amitié que je lui portois, & pour l'estime que je faisois alors de lui : il se plaignoit extraordinairement en toutes ses lettres, de ce qu'on retenoit Mr. de Laleu un si long-temps, sa présence lui étant très-néçessaire pour un grand dessein qu'il disoit avoir en tête. A la fin, vaincu par son impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François, par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de si aisé à surprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en étoient voisins, & que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'Infanterie, sans donner le moindre ombrage ; & enfin, me prioit d'aller faire cette proposition à la Cour.

Mais afin qu'on puisse voir comme l'entreprise étoit aisée à

exécuter, il eſt à propos de mettre ici les propres termes de ce qui étoit en chiffre dans ſa lettre, dont je gardai une copie devant que donner l'Original à Mr. de Noyers. *Maximopere doleo conatus noſtros tam irritos habere ſucceſſus, & Dominum de Laleu, tam leviſſimis de cauſis detineri.* S'il eût pû paſſer promptement, la ſurpriſe de cette Place eût été facile. Il n'y a préſentement que trois cens hommes de garniſon, dont il y en a beaucoup de vieux, *qui vix incedere poſſunt*, & autant d'eſtropiés ſans aucune défenſe, outre vingt-huit ou trente Portugais & Catalans: *Qui nobis opem ad omnia promiſerunt, numerus captivorum excedit ſeptuaginta*, tous Officiers; Philippine; *ubi eſt Præſidium Batavorum quatuor horarum ſolummodo itinere hinc abeſt.* Tout le Païs entre-ci & là, eſt Païs de contribution. Leurs Partis viennent jusqu'aux Portes de

cette Ville, & plusieurs d'entr'eux y entrent sous divers prétextes, *adduxerunt enim hisce diebus solertissimo stratagemate equum ex foro omnibus astantibus, & videntibus avaritia Castellum, ut vinum suum qui certo privilegio nullum Regi suo tributum pendit maximo lucro vendere possit.* Et comme la mesure qui coûte quinze sols à la Ville, ne vaut que six sols dans le Château, il y a toujours cinq ou six cens personnes, Bourgeois & étrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne sont ni questionnés, ni visités. Si vous considerez toutes ces circonstances, & ce qui arriva à la surprise de Breda & d'Amiens, vous trouverez ici l'occasion plus belle, & la possibilité bien plus vrai-semblable, & plus aisée.

Pour hâter une affaire si importante, je fus trouver Mr. de Noyers, qui étoit lors à Chaume en Brie avec le Roi, pour veiller à la

conservation de Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit demeuré derriére aux eaux de Bourbon, en grande défiance de son Maître, & de plusieurs qui l'approchoient. Mais ce Ministre m'ayant dit qu'il donneroit ordre à cela, & commandé de n'en parler à personne, je me retirai: ayant assez remarqué à sa mine, & à son discours, que cette proposition, quoiqu'avantageuse, ne lui étoit pas agréable, venant d'une personne odieuse.

Aussi il n'en parla jamais au Roi, de crainte que Mr. de Rantzau, qu'il haïssoit, ne fût récompensé & consideré pour un service si important, & la Campagne s'étant passée, les Espagnols, selon leur coûtume, ayant renforcé les Garnisons, entr'autres celle du Château de Gand, des Troupes qui avoient été à l'Armée, les choses ayant chargé de face, l'exécution

de cette entreprise se rendît impossible.

La même année que Breda fut surpris par les Espagnols, le Duc d'Anjou, selon son engagement avec les Etats du Pays-bas, vint de Château-Thierry avec dix mille hommes de pied & quatre mille chevaux, pour sauver Cambray, assiegé par le Duc de Parme, qui leva le Siége. Un peu auparavant, le Vicomte de Turenne, qui fut depuis, ce célébre Duc de Boüillon Henry de la Tour, les Comtes de Ventadour & de la Feuillade, & quatre autres Seigneurs, s'étant hazardés de passer par l'armée du Duc, pour se jetter dans la Place, furent pris, & contraints de payer une grosse rançon.

Alors, les Etats Généraux, assemblés à la Haye, déclarerent le Roi d'Espagne déchu de la Souveraineté des Pays-bas, rompirent

son

son Sceau & ses Armes, & ordonnerent qu'on n'eût plus à le reconnoître pour Prince, & qu'on leur fît serment de fidelité.

Cette Ordonnance portoit au commencement; (1) Qu'un Prin-

(1) *Que siendo el Principe ordenado por Dios para defender à sus vassallos como el Pastor à sus ovejas: quitcadoles sus privilegios y oprimiendoles no deve ser tenido por senor, sino por tirano, por loqual los vassallos le pueden dexar, y tomar otro que los defienda, y mucho mas en Flandes, adonde el Principe es recebido con special juramento de guardar los privil. por loqual se declara ser tiranicas todas las acciones del Rey Catholico; y que por tanto avian determinado de elegir al Duque de Alançon &c.*

(1) Que Dieu ne choisissant un Prince, & ne le nommant que pour défendre ses sujets comme un berger défend son troupeau, aussitôt que ce Prince foule les Priviléges & opprime ses sujets, il ne doit plus être regardé comme Seigneur, mais comme Tyran; qu'ainsi les sujets peuvent le rejetter & en choisir un autre qui les défende, surtout en Flandres, où tout Prince est reçu sous le Serment particulier de garder

ce eſt établi de Dieu, Chef de ſes Sujets, pour le défendre de l'oppreſſion: comme un Paſteur eſt mis pour garder ſon Troupeau. Et que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en Juſtice ſelon leurs Privileges. Le reſte n'eſt qu'une longue narration des cruautés & infractions de leurs Priviléges, par le Roi & par ſes Miniſtres, qui les a forcés de recourir à un autre Prince.

En ce même temps le Duc de Parme prit Tournay ſur les Etats, nonobſtant la vigoureuſe défenſe de Marie de Lalain Princeſſe d'Epinoy, ſœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigny, l'un des

les Priviléges; par là ils prouvent que toutes les actions du Roy Catholique n'étoient que tyrannie, les Etats auroient pû choiſir le Duc d'Alençon &c. (Note de l'Editeur: Tout le monde ſent l'oppoſition de ces principes à ceux de S. Paul.)

principaux mal-contens. Elle se montra fort courageuse pendant ce Siége : exhortant les Soldats & les Bourgeois, à une vigoureuse défense ; & s'exposant si fort aux lieux les plus perilleux, qu'elle reçut une grande arquebusade au bras. Cette Dame, qui merite d'avoir place parmi les Heroïnes, mourut l'année d'après à Anvers, fort regrettée des Etats Généraux, pour son courage & pour sa constance à soûtenir leur parti. (1)

Un peu après, le Duc d'Anjou (2)

---

(1) En cette année les Etats Généraux prirent pour devise deux pots flotans dans l'eau, l'un de fer, & l'autre de terre, avec ce mot : *frangimur si collidimur.*

(2) *Alençon determino de passar à Inglaterra mui confiado q; acabaria con la Reyna lo q; deseava. El Pr. de Orange viendo al Principe de Parma mas poderoso con tantas vitorias, publico que Alençon se casava con la Reyna, pareciendole q; esta boz dava mucho reputation à sus cosas : y es assi, que en Francia en mucho partes lo creyerons.*

passa en Angleterre, pour avoir le Conseil de la Reine Elizabeth: & même, pour tâcher d'effectuer son

---

juzgando que el Duone no se movia en tal jornada sin fundamento, y por que tam bien se tuvo por cierto en Inglaterra; presentaron à la Reyna, una escritura, mostrando los inconveni entes de tal matrimonio, y no callendo los defetos. Pr. del Duque: y aunque la Reyna no pensava en ello, recibio en Papel, porque creyò q; los autores se movian por inteligencias con España. Tan sospechosa es la razon de estado.

(1) Le Duc d'Alençon se détermina à passer en Angleterre plein de confiance d'achever avec la Reine le mariage qu'il desiroit. Le Prince d'Orange, voyant celui de Parme trop puissant par tant de victoires qui le rendoient redoutable, répondit que le Duc d'Alençon se marioit avec la Reine, présumant que ce bruit donneroit un grand éclat à ses affaires. Aussi dans ce tems-là en France, n'étoit-il question que de ce mariage, sur ce qu'on pensoit que le Duc ne se donneroit pas tant de mouvement dans cet instant sans raison, & sur ce qu'il étoit dans ce tems-là en Angleterre. On

Mariage avec cette Princesse : y ayant eu un Contrat pour cela, & s'étant donnés des bagues l'un à l'autre. Mais cette Reine ayant trouvé diverses excuses pour ne le pas accomplir, elle se contenta de l'assister d'argent pour son voyage des Pays-bas : & de l'y faire accompagner par le Comte de Leycestre, & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jarretiere, & par cent autres Seigneurs & Gentilshommes qualifiés, qui avoient une suite de cinq cens personnes.

Il passa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zélande, sur les Vaisseaux de cette Princesse:

---

donna à la Reine un écrit qui lui montroit les inconvéniens de cette alliance & les défauts du Duc, & quoique la Reine n'eût jamais pensé à cette union, ce papier lui donna du chagrin, parce quelle crut que les auteurs n'agissoient que par des pratiques secrettes avec l'Espagne : tant est pleine de soupçons la raison d'Etat.

arriva à Flessingue ; & à cause du grand froid qu'il faisoit, fut à pied à Middelbourg Capitale de Zelande, qui n'en est qu'à une lieuë, où il fut reçu & traité magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Espinoy étoient allés au-devant de lui. Aussi-tôt, se servant de cinquante Navires qu'on lui avoit préparés, il se transporta à Anvers (1) où cette puissante Ville le reçut avec un éclat & une pompe surprenante. Tous les Quais étoient parés de la Bourgeoisie en armes. La plûpart étoient superbement vêtus, & avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous côtés, très-richement ornés, avec de belles Inscriptions. Ce Prince marcha sous un Dais de drap d'or, depuis le Port jusques à la Place. On y avoit élevé un Théatre, où il y avoit un Thrône dessus. Là,

(1) Le 19. de Février 1582.

le Prince d'Orange l'ayant revêtu du Bonnet & du Manteau Ducal de Velours rouge cramoisi doublé d'Hermines, il jura publiquement en (1) présence des Etats & des Officiers de la Ville, & d'un peuple infini accouru de toutes parts pour

---

(1) Entre les mains du Chancelier de Brabant.

Sabido el juramento que los de Anveres avian hecho al Duque de Alançon, el Principe de Parma publicò un edito, por el qual perdonava à todos que uviessen jurado al Duque, y como quisiessen bolver à la obediencia del Rey Cat. los admitia en ella, y en su gracia, alcandoles el vinculo y obligacion del juramento hecho al Duque.

(1) Le Prince de Parme ayant appris le serment que ceux d'Anvers avoient fait au Duc d'Alençon, publia un Edit, par lequel il pardonnoit à tous ceux qui avoient juré fidélité au Duc; & que s'ils vouloient rentrer dans la soumission dûe au Roy Catholique, il les y recevroit & leur promettoit le pardon, les relevant du lien & de l'obligation du serment qu'il avoient fait au Duc.

voir un ſpectacle ſi extraordinaire: qu'il obſerveroit reguliérement le Traité fait avec lui, & les Priviléges du Pays, & qu'il ne les gouverneroit pas ſelon ſa volonté, mais en équité & en juſtice. Après, les Etats & les Magiſtrats d'Anvers lui jurerent fidelité & obéïſſance: comme à leur Prince Souverain. Mais cette réjouiſſance publique fut bien-tôt troublée par une entrepriſe qui éclata ſur la perſonne du Prince d'Orange. Un certain Javregny Eſpagnol de la Province de Biſcaye, (1) Facteur d'un Marchand nommé Anaſtre, pouſſé par la récompenſe que promettoit la proſcription, lui tira un coup de piſtolet chargé d'une ſeule balle qui lui donnoit ſous l'oreille droite, & ſortoit par la jouë gauche, lui caſ-

(1) Natif de Bilbao, nommé Juan de Xauregui le 18. de Mars, qui étoit le jour de la naiſſance du Duc d'Alençon.

ſant

ſant quelques dents dans la bouche. (1) Dabord on crut que c'étoit les François qui étoient Auteurs de cet Attentat ; mais le meurtrier ayant été tué par les Hallebardiers du Prince : & s'étant trouvé des papiers dans ſes poches qui faiſoient voir qu'il étoit Eſpagnol, le monde fut détrompé de ſon erreur ; & le Peuple, qui avoit couru aux armes pour ſe vanger des François, au Cloître S. Michel, où logeoit le Duc d'Alençon, ſe

(1) La langue ne fut point offenſée. Après que Xauregui eut tiré ce coup, il tira ſon poignard pour achever de tuer le Prince, mais le C. de Holac lui arrêta le bras.

(2) *El miedo del Alançon fue tanto, q; olvidado de de ſu ferocidad llorava con mucha ternura y embiava regalos à Orange; pidiendo que la favorecieſſe. Herrera.*

(2) La douceur du Duc d'Alençon fut ſi vive, qu'oubliant ſa fierté, il pleura avec la tendreſſe la plus grande, & il envoya pluſieurs préſens au Duc d'Orange en le priant de ne plus l'abandonner. *Herr.*

retira chez soi. Le Prince d'Orange, pour appaiser cette émeute, écrivit au Magistrat d'Anvers un billet de sa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cet assassinat venoit des Espagnols.

On ne peut bien exprimer la douleur que cette grande Ville ressentit de la blessure du Prince. Aussi-tôt on ordonna des priéres publiques. Tant qu'il fut en péril, tout le monde ne partit point des Eglises, pour demander ardemment sa guérison, par des vœux qu'on faisoit continuellement à Dieu. Et lors qu'il fut hors de danger, on célébra un jeûne général, & toute la journée fut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la Patrie.

Quand le Prince d'Orange fut en état de marcher, le Duc le mena à Gand & à Bruges, où il se découvrit une autre grande conjuration contre ces Princes. Le Chef étoit

Nicolas Salcede Eſpagnol, qui confeſſa avoir reçû quatre mille écus du Duc de Parme, pour faire mourir par poiſon ou autrement le Duc & le Prince d'Orange : & qu'il les ſuivoit pour tâcher d'exécuter ſon mauvais deſſein. François Baza Italien, natif de Breſſe, l'un de ſes complices, qui fut auſſi arrêté, confeſſa la même choſe : mais avant d'être exécuté, il ſe tua d'un couteau, pour éviter la rigueur d'un ſupplice qu'on lui préparoit. Salcede fut mené à Paris, où par Arrêt de la Cour de Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en la place de Grêve. (1)

(1 Ce Salcede étoit fils d'un Capitaine Eſpagnol, qui s'étoit refugié en France du tems de François I. & qui s'y étoit marié. *Cùm equi bis in diverſum acti traxiſſent, neque cùm diſtraxiſſent, Regem, qui unà cum matre & uxore de feneſtra deſpectabat, inclamavit, ut in ſe uteretur clementia: tum ei fracta gula, caputque à cervicibus abla-*

Ce malheureux Salcede ſe voyant priſonnier dans la Conciergerie, chargea Mr. de Villeroy, eſperant que l'accuſation de ce grand homme, qu'il vouloit rendre complice de ſon crime, le ſauveroit, ou éloigneroit du moins le ſupplice qu'il méritoit; mais on n'ajoûta aucune foi à une accuſation ſi diabolique, contre le Miniſtre le plus intelligent & le plus zelé au bien de l'Etat qui ait jamais conduit cette Monarchie. Auſſi on doit dire à ſon honneur, qu'il l'a empêchée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des étrangers; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il eſt mort moins riche à la fin, qu'au commencement de ſon miniſtére. Son Pere avoit été auſſi Secrétaire d'Etat: & ſon ayeul de même nom de Neu-

---

tum: reliquum corpus diſtraxerunt equi. Buſbeq. Legat. Gall. ep. 8.

ville, le fut auſſi ſous François Premier, & Sur-Intendant des Finances. (1)

Le Duc d'Anjou imitant Roboam, qui ſe perdit en ſuivant l'avis des jeunes gens; conſeillé par Meſſieurs de Fervacques, de ſaint Agnan, de la Rochepot, & autres jeunes têtes qui le gouvernoient, ſans en rien communiquer au Prince d'Orange, au Duc de Montpenſier, au Comte de Laval, ni à d'autres Seigneurs, capables de lui donner de bons avis, réſolut, contre ſon ſerment, & contre toute Juſtice, de ſe ſaiſir en même jour des principales Places des Pays-bas, comme de Dunkerque, de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers même, ne pouvant ſouf-

(1) On voit à la Chambre des Comptes un aveu d'un de Neufville, rendu pour le fief de Harlebec, proche des Halles.

frir la grande autorité du Prince d'Orange, ni d'avoir un Gouvernement ſi limité, ſe plaignant de n'être Souverain que de nom. Il alléguoit même, pour marque de ſon juſte mécontentement, & pour ſa juſtification, que le peuple d'Anvers étoit couru en armes, pour l'opprimer en ſon Hôtel; & que s'étant révolté contre lui, par une action ſi téméraire il étoit déchargé de ſon ſerment. Il ſe ſaiſit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places, mais il manqua Bruges, & Anvers même, lors qu'il croyoit l'avoir en ſa puiſſance; car bien qu'il eût fait entrer dans la Ville dix-ſept Compagnies de gens de pied, ſuivies de toute ſon Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, ſous prétexte d'en faire la révuë; les Bourgeois qui coururent promptement aux armes, firent une ſi généreuſe réſiſtance, que les François s'étant retirés en déſordre,

vers la Porte par laquelle ils avoient entré, il s'en fit là un ſi grand carnage, qu'il fut impoſſible à ceux de dehors de ſecourir ceux de dedans, y ayant une Montagne de corps entaſſés les uns ſur les autres, qui bouchoient l'entrée & la ſortie aux François, dont il y en eut plus d'étouffés que de tués. En cette ſanglante occaſion, nommée l'entrepriſe d'Anvers, (1) il n'y eut que quatre-vingt-trois Bourgeois de tués, & quinze cens François, entre leſquels il y avoit plus de trois cens Gentils hommes, qui tous furent enterrés péle-mêle dans une grande foſſe; Et comme ceux de ce Pays-là, qui ſont du naturel des Allemans, ſont toûjours des ſupputations ſur les nombres, dans les

(1) Un Patiſſier qui ſortit en chemiſe tua pluſieurs pietons François, puis un Cavalier, dont il prit le cheval, ſur lequel il ſe ſignala autant qu'auroit pu faire un bon Capitaine.

événemens extraordinaires; ils remarquerent que cette délivrance arriva l'an 1583. dans lequel nombre se trouvoit au juste, celui de quatre-vingt-trois Bourgeois, & de quinze-cens François qui furent tués ce jour-là 7. de Janvier.

Le Duc d'Anjou ayant manqué son entreprise, rendit par Traité fait avec les Etats, les Places dont il s'étoit emparé; & s'en étant aussi-tôt retourné en France, mourut de chagrin en son Appanage de Château-Thierry, au commencement de l'année suivante, en réputation d'un Prince de naturel inquiet & variable. (1)

Les Flamans crurent que le Prince d'Orange s'étoit entendu avec les François, pour surprendre Anvers; Et ses Ennemis & ses envieux (dont les grands hommes ne manquent jamais) se servirent de ce

(1) 1584. 10. de Juin.

faux prétexte pour diminuer son grand credit, de même que de son quatriéme Mariage avec Louise de Colligny, fille de l'Admiral de Châtillon, qu'il épousa après qu'il eut perdu sa troisiéme femme Charlotte de Bourbon, qui mourut à Anvers un peu après qu'il fut guéri de sa blessure : ce qui faisoit voir, à leur dire, son penchant pour la Nation Françoise, qui étoit pour lors en exécration aux Pays-bas. Se voyant ainsi soupçonné, (1) & que le parti des Etats diminuoit aux Provinces Vallonnes, il se retira en Hollande, où il croyoit sa vie plus en sureté, & moins exposée à tant d'attentats ; que la superstition, d'un côté, & de l'autre, la récompense promise dans sa proscription, faisoient entreprendre à toute heure contre sa personne. Il choisit la

(1) La demande qu'il fit du sixiéme denier faillit à soulever le Peuple contre lui.

Ville de Delft pour sa résidence ordinaire ; où, au commencement de l'an 1584. lui naquit un Fils qui fut nommé Henry Frederic, Ayeul de Monsieur le Prince d'Orange d'aujourd'hui, qui a fait déja beaucoup parler de lui, & qui ne dégénére pas de la vertu de ses Peres.

Ce Prince Guillaume se servit dans ses plus difficiles affaires, du ministére de Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde, qu'il fit Bourguemestre d'Anvers, quand il en partit, homme de qualité, de probité & de sçavoir ; & sur la fin de sa vie, de Jean de Barneveld, qu'il estimoit fort pour sa probité & pour la grandeur de son entendement.

S'étant vu presque abîmé des tempêtes qu'on avoit excitées contre lui, & ayant le cœur plus haut que les orages, il prit pour sa Devise un Plongeon de Mer, que les Latins appellent *Mergus*, qui paroît toû-

nrs ſur le haut des vagues, avec ce mot, *Sævis tranquillus in undis*, tranquille au milieu des flots irrités.

Au reſte, il vivoit avec tant de douceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chapeau par les rües, où tout le monde, de tout âge, & de tout ſexe, accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit à mon Pere, qu'allant par les Villes, s'il entendoit du bruit en une maiſon, & qu'il vît qu'un Mari & une femme ſe diſputaſſent, il y entroit, écoutoit patiemment le différend, & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maître du logis lui demandoit s'il ne vouloit point tâter à leur biére; le Prince diſoit qu'oui. La biére venuë, le Bourgeois, ſelon la mode du Pays, bûvoit le premier à ſa ſanté, dans un vaiſſeau qu'ils appellent une canne, & qui d'ordinaire eſt de terre bleuë, puis

essuïant l'écume de la biére avec la paume de la main, présentoit la canne au Prince, qui lui faisoit raison; Et comme ses Confidens lui disoient qu'il se familiarisoit trop avec des gens de peu, & qu'il les traitoit trop civilement, il leur répondoit qu'un homme s'acquéroit à bon marché, qui ne coûtoit qu'un coup de chapeau, ou qu'une petite complaisance.

Après cela, il ne faut pas s'étonner, si ayant été malheureusement assassiné à cinquante-un ans; les Peuples le regretterent universellement. Ce fut un Baltazar de Guerard Gentilhomme Francomtois (1) natif de Villefans, au Comté de Bourgogne; qui par espérance de

(1) Il étoit Secrétaire de Pierre Ernest, Comte de Mansfeld. De tous ceux qui s'offrirent au Prince de Parme pour faire ce coup, Guerard lui paroissoit le moins propre à y réussir.

récompense, ou prétendant gagner le Ciel, ôtant du monde un Ennemi de son Roi & de la Religiòn Catholique, le tua à Delft au sortir de table, d'un coup de pistolet chargé de trois balles, dont il mourut sans pouvoir dire autre chose, sinon: Seigneur, ayez pitié de mon ame, & de ce pauvre (1) Peuple. Cet accident funeste arriva en présence de Louise de Colligny sa quatriéme Femme, & de la Comtesse de Schouarzebourg sa Sœur qu'il aimoit uniquement, & qui ne l'abandonnant guères, s'étoit aussi trouvé à Anvers, lorsque Javrigny le blessa.

Ce meurtrier s'étoit insinué dans la connoissance du Prince, (2) sous

(1) Le 10. de Juillet 1584.

(2) Herrera dit, qu'il alla à Delft sous couleur de porter au Prince d'Orange des lettres de la Reine Mere de France avec la nouvelle de la mort du Duc d'Alençon; & qu'il tua Orange en prenant congé de lui pour s'en retourner en France.

le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, exécuté pour la Religion. Il avoit toujours des Pseaumes huguenots dans les mains, & étoit assidu aux Prêches, pour mieux tromper & cacher son dessein; de sorte que le Prince se fioit en lui, & lui faisoit faire divers voyages; & dans le moment qu'il l'assassina, il lui demandoit un Passeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'étoit âgé que de vingt-deux ans, (1) & fit voir autant de constance à souffrir la punition de son crime, qu'il avoit eu de hardiesse à l'entreprendre: (2) car il répéta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encore; & lorsqu'on lui arra-

(1) De 27. selon Herrera.

(2) Il dit, qu'il y avoit sept ans qu'il pensoit à cette entreprise, & qu'il se tenoit trop heureux d'avoir fait un si grand service à sa Religion & à son Roi.

choit la chair de dessus ses membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cri, & ne poussa pas même le moindre soûpir; ce qui fit croire aux Hollandois qu'il étoit possedé du Diable, & aux Espagnols, qu'il étoit assisté de Dieu, tant les opinions & les passions des hommes sont différentes.

On montre encore aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrerent dans la pierre de taille d'une porte, après avoir percé le corps du Prince: & on me les a fait voir en ma jeunesse.

Voilà comme finit Guillaume de Nassau Prince d'Orange, & voilà ses principales actions, qui sont autant de Colomnes solides sur lesquelles il a élevé ce grand Edifice de la République des Païs-bas unis. Il a fallu un entendement aussi grand que le sien pour entreprendre un si grand ouvrage, & si dif-

ficile ; un courage sans égal pour le conduire jusques à la fin, & une constance inoüie pour y arriver, malgré la puissance formidable d'Espagne, & les trahisons intestines qui s'opposoient en foule à son généreux dessein. Après cela, je ne pense pas qu'on me puisse accuser d'Hyperbole, ayant mis d'abord ce grand homme au rang des *plus* grands Personnages de l'Antiquité, & d'avoir dit ensuite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligny avoit beaucoup de rapport à celle du Prince d'Orange.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de sagesse, & de modération. Ils démêloient tous deux les affaires les plus difficiles & les embrouillées. Ils écoutoient, l'un & l'autre, plus qu'ils ne parloient. Ils étoient persuasifs, & remplis de bons conseils. Ils avoient tous deux le cœur, l'estime, & la vénération même de ceux de leur Parti. Leur courage

courage étoit plus haut que leurs adversités. Leur constance étoit admirable à les supporter. Ils ont été souvent battus, & toujours ont trouvé des ressources glorieuses dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en tête les deux plus puissants Rois de la Chrétienté. Ils se sont servis tous deux, pour se maintenir, des secours d'Allemagne & d'Angleterre. Ils ont été de même temps, & ont passé tous deux cinquante ans. Ils ont soûtenu tous deux la même Religion, & l'ont établie, l'un en France, & l'autre aux Pays-bas. Ils ont été tous deux proscrits; & leurs têtes mises à prix. Le Prince fut appuyé dans ses guerres, de la valeur des Comtes Ludovic, Adolphe, & Henry de Nassau ses freres, & l'Admiral fut soutenu dans les siennes, du conseil d'Odet de Colligny Cardinal de Châtillon, & du courage de François de Colligny Seigneur d'Ande-

lot, Colonel général de l'Infanterie, ses freres. Enfin, ils sont morts tous deux de mort violente, & par trahison : & tous deux également redoutés. Les Princes qu'ils avoient heurtés, quoique très-puissants, ne se pouvant croire en sureté, qu'en abbattant ces deux têtes, & n'ayant pû en venir à bout par la force & par la guerre, ils employerent la fraude & les embûches pour les faire tomber.

Le Prince n'eût jamais péri comme l'Admiral ; car il ne se fût jamais mis au pouvoir de ses Ennemis, étant du sentiment de celui qui a dit, que quand une fois on a tiré l'épée contre son Maître, il en faut jetter le fourreau. Le Prince d'Orange finit, pour avoir donné trop libre accès à sa personne à toutes sortes de gens, dans une saison où la superstition faisoit entreprendre de terribles attentats, pour être de l'avis de César, qui répondit à ses

amis qui l'exhortoient à se bien garder, & à se faire craindre, qu'il aimoit mieux mourir, que d'avoir peur continuellement de la mort.

Aussi-tôt que la nouvelle de l'assassinat du Prince d'Orange fut répanduë, on ne vit que des pleurs de toutes parts dans les Villes, & l'on n'entendit que dès lamentations dans les Bourgs de la campagne, comme si chacun eût perdu ce qu'il avoit de plus cher. Les peuples confederés témoignerent, dans la célebration de ses funérailles, le plus grand deuil dont on ait jamais entendu parler, & leur affliction alla même jusqu'au désespoir. La Pompe funébre fut très magnifique. Toute la Noblesse s'y trouva, & lès principaux des Provinces, en grand deuil, suivis d'une troupe imcompréhensible & incroyable de personnes de toutes conditions. Le Prince Maurice son fils suivoit le Corps, ayant à sa droite Guerard

Trucsés Archevêque & Electeur de Cologne, (1) & à sa gauche le Comte de Hohenlo, ou de Holac; C'est cet Electeur, qui étant devenu passionnément amoureux d'Agnés de Mansfeld Religieuse, (2) anima mieux perdre sa Souveraineté & son Electorat, que sa Maîtresse. Il étoit de l'avis de ce Poëte Grec, qui a écrit qu'une (3) Nymphe bien-aimée tient lieu de toutes choses, & qu'on ne manque de rien avec elle; mais que ne la possédant pas, on est pauvre, dans l'abondance de tous les autres biens.

Ce fut ce Trucsés qui mit entre

---

(1) Son beau-frere.

(2) Chanoinesse de Gersheim.

(3) Cette Dame étoit cousine-germaine du Cardinal Nicolas de Scomberg. *Se pur'è vero cio che afferma l'Ambasciador Soriano nella sua Relazione d'Alemagna*, dit le *Card. Pallav. dans son H. du Co. de Trente liv.* 3. *ch.* 17.

les mains des Etats Confédérés, la Ville de Rhinbergue, du Diocèse de Cologne. Elle a été si souvent prise par les Espagnols & par les Hollandois, que le Marquis Ambroise Spinola l'appelloit pour celà la Putain de la guerre, & étoit encore il y a sept ans en la possession des Etats; ce qui donna sujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'hui, de s'allier avec le Roi, pour ravoir cette Place de son Electorat, que ce Trucsés avoit aliénée: & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollande par derriere, qui s'est vuë ces dernieres années à la veille de sa ruine.

Les Graveurs de Hollande ont représenté ce superpe Convoi du Prince d'Orange Guillaume, sur plusieurs feuilles qu'on colle ensemble, & qui tiennent tout le côté d'une grande Salle, afin que la mémoire d'un deuil si mémorable se perpétuât.

Le Comte Maurice son fils lui a fait construire un superbe Mausolée de marbre, où l'on le voit au naturel. Le bas de ce beau Monument est orné de diverses belles Statues qui représentent toutes les vertus, & le haut est entouré d'amours pleurans. Il est dans une des principales Eglises de la Ville de Delft, & il ne céde pas aux *plus* magnifiques & somptueux Tombeaux d'Italie.

Pensant à cette mort tragique du Prince d'Orange, je me suis souvent étonné qu'un homme si sage, qui avoit de si puissans Ennemis, ne se fût mieux gardé, car quand il alloit par les Villes, il n'étoit ordinairement suivi que de trois ou quatre Domestiques; & je m'en suis encore plus étonné, qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javrigny pensa le tuer d'un autre coup de pistolet, dont il ne réchappa que par miracle: & qu'il y avoit

plusieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de lui ôter la vie, car après sa mort, les Espagnols ont publié que lors qu'il fut assassiné par ce Francomtois, il y avoit en même temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverses Nations, qui avoient le même dessein que lui, & qui ne l'eussent pas manqué.

Il me semble donc que ses propres périls le devoient faire précautionner davantage; mais c'est qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Europe: les Italiens, & les Espagnols, se servant de toutes les autres, excepté de ces deux là; & que dans la Ville de Delft, qu'il avoit choisie pour sa demeure, il n'y avoit aucun Espagnol ni Italien. D'autre part, il avoit vu que bien qu'en France on eût mis à prix la tête de l'Admiral de Colligny: neanmoins, personne ne s'étoit hazar-

dé de l'assassiner, par l'espérance d'une récompense qui ne peut être qu'inutile quand on perd la vie: n'y ayant point d'apparence de la sauver, tuant un Prince dans son Pays, & au milieu des siens; mais s'il eût vêcu jusqu'en 1589. & qu'il eût vu qu'un petit Moine, poussé par un faux zele de Religion, avoit bien osé assassiner Henry III. à S. Cloud au milieu de son armée, il se seroit assurément mieux gardé.

Ces funestes accidens, & la déplorable mort de Henry IV. massacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont servi de leçon à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit incessamment dans l'esprit le proverbe qui dit, que la défiance est la mere de sureté, car ayant vu que toute l'Europe avoit conjuré sa ruine, il s'est tellement tenu sur ses gardes, qu'il est mort doucement dans son lit, nonobstant les dégoûts de son Maître, & les diverses machinations

diverſes machinations de ſes ennemis.

Les Eſpagnols & les Catholiques ſuperſtitieux, louerent fort ce Balthazar de Guerard, & l'ont mis au nombre de leurs Martyrs. Sur quoi on peut s'étonner avec raiſon que Famiano Strada dans ſon excellente hiſtoire des Pays-bas, ait gliſſé que ce Javrigny, qui penſa tuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon deſſein : puiſqu'il s'étoit fortifié pour l'exécuter, des Sacremens de Pénitence & de Communion : comme ſi Dieu, qui a défendu l'homicide dans le Décalogue : & ſi notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui a dit & enſeigné que qui frapperoit de l'épée, périroit de l'épée, pouvoient guider & fortifier un meurtrier dans un aſſaſſinat : & ne peuvent ſervir pour ſa juſtification, quelques exemples du vieil Teſtament, où Dieu, pour la conſervation & l'établiſſemen du peuple

d'Israël, & pour d'autres raisons qui nous sont inconnuës, permit de semblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en sûreté. Les Huguenots d'un autre côté, firent aussi un Martyr de cet exécrable Poltrot assassin de ce grand François de Lorraine Duc de Guyse, qui lui avoit donné retraite en sa maison, & qui le faisoit manger à sa table : jusques-là qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus doctes hommes de ce temps-là, fit un Poëme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré; où il dit.

Conspicuus fulvo stabit Mereus in auro.

Et vers la fin,

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotum.

Un autre Hérétique sçavant, mit dans ses Vers : *Præmia multa meret*, faisant allusion à son nom de Meré, disant que Meré meritoit plusieurs

récompenses. Uu autre huguenot va jusques à cet excès, de dire entr'autres choses en vers François.

Ce Valeureux Poltrot qui tant s'évertua,

Que le Tyran, tueur des Chrétiens, il tua.

J'ai connu en ma jeunesse la Femme du sieur Alard, Capitaine dans les Troupes Françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zele de la religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judith ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruelle de son lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le liberateur du petit troupeau.

Les Docteurs de la ligue (1) honorerent aussi de plusieurs éloges, Jacques Clement Jacobin, meur-

(1) Ce ne fut pas le plus grand nombre.

trier de Henry troisiéme, le comparant à Ehud, qui délivra le peuple de Dieu de la servitude d'Eglon Roy des Moabites, par la mort de ce Prince qu'il tua dans sa chambre. Car les passions des hommes sont si grandes, & les animosités les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des louanges à des actions qui ne méritent pas seulement le blâme de tous les gens de bien; mais encore une punition exemplaire.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant sa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Rois de son temps ensemble: mais il a eu aussi le bonheur de laisser une heureuse posterité, qui marchant sur ses pas glorieux, a étonné tout le monde Chrétien, par des actions que l'histoire a immortalisées. Il se peut vanter d'avoir été le pere de deux très-grands Capitaines, d'avoir donné des Rois, des Electeurs, des Landgraves, & des Comtes

Souverains à l'Allemagne : & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princesses, de Ducs, de Cardinaux, de Maréchaux, & de plusieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus patticuliere intelligence, il faut dire que Guillaume Prince d'Orange fut marié quatre fois.

Sa premiere femme fut Anne d'Egmont fille de Maximilian d'Egmont Comte de Buren & de Leerdam, puissante heritiere, qu'il épousa par la faveur de Charlequint; de laquelle il eut un fils & une fille. Le fils fut Philippes Guillaume Prince d'Orange, dont nous parlerons ensuite, & la fille nommée Marie de Nassau, fut mariée à Philipes Comte de Hohenlo, vulgairement de Holac grand Capitaine; qui après la mort inopinée du Prince d'Orange Guillaume, laquelle mit les Provinces confédérées dans une étrange consternation, soûtint genereusement l'ef-

fort des Espagnols, & qui donna les premiers préceptes de la guerre au Prince Maurice son beau-frere, qui étoit encore au College quand ce malheur arriva.

La seconde femme de Guillaume Prince d'Orange, fut Anne de Saxe fille de ce grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoit fait tête à l'Empereur Charlequint, dont il eut le fameux Comte Maurice, duquel nous parlerons bien amplement; & une fille nommée Emilie de Nassau, qui épousa Emmanuel de Portugal, fils du Roi Antoine de Portugal, dépossedé par le Roi Philippes second. Ce Prince Emmanuel, qui étoit Catholique, gagna l'esprit de cette Princesse par sa cajolerie & par sa gentillesse, à quoi elle se laissa éblouir, & le voulut avoir pour mari, tout pauvre qu'il étoit, & de Religion contraire, (1) Et quoique le Prince

(1) En 1597.

Maurice s'opposât fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ni à l'un ni à l'autre, ils eurent deux fils que j'ai connus en ma jeunesse, dont l'un, entr'autres enfans, a laissé un fils qui est allé depuis peu en Hollande demander à M. le Prince d'Orange, un reste de partage de sa grand'mere, & plusieurs filles, dont il y en a eu qui se sont mariées à des personnes de condition inégale. C'étoit une très-bonne Princesse, mais à la fin de sa vie, s'étant rebrouillée avec Mr. le Prince d'Orange Maurice son frere, elle se retira à Geneve l'an 1623. avec six filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624. & elle mourut de mélancolie bien-tôt après. A son sujet, je ne puis oublier qu'elle presenta au Baptême une de mes sœurs, & lui donna son nom d'Emilie. Elle vit encore, & a épousé le Seigneur de Montreüil, près de Sainte Menehou en Champagne.

Son parrain fut Mr. le Comte de Culembourg fils de Florent de Pallant Comte de Culembourg, dont l'Hôtel qui étoit à Bruxelles, fut razé par ordre du Duc d'Albe, & qui, ſans avoir jamais rien fait depuis la requête de la Nobleſſe, s'étoit retiré en Hollande, où il mena une vie ſi cachée, qu'il mourut inconnu même à ceux de ſon parti.

La troiſiéme femme de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Charlotte de Bourbon, de la maiſon de Montpenſier, que nous avons dit ci-deſſus avoir été Religieuſe & Abbeſſe de Joüarre : mais le deſir de la liberté, qui eſt un bien ineſtimable, l'emporta ſur les vœux qu'elle avoit faits en ſa jeuneſſe, où elle diſoit avoir été forcée, & en avoir fait diverſes proteſtations. (1) Elle mourut d'une

(1) Après avoir été près de 14 ans Ab-

pleuréſie, à Anvers l'an 1582. laiſſant ſix filles de ce Prince.

L'aînée Louiſe Julienne de Naſſau, épouſa Frederic IV. Electeur Palatin, pere de Frederic V. élû Roi de Bohême ; qui, de la Princeſſe Elizabeth d'Angleterre, ſœur de Charles I. Roi de la Grande-Bretagne, a laiſſé pluſieurs Princes & Princeſſes.

L'aîné Henry Frederic, déſigné Roi de Bohême (1) avec ſon pere l'an 1620. étoit un Prince très-bien fait, & de très-grande eſpérance. Il étudioit à Leyden & réglément : notre précepteur nommé Benja-

beſſe de Jouarre, elle quita ſa Religion & ſon habit, & ſe retira chez le Comte Palatin du Rhin au mois de Février 1572. ſa proteſtation précéda ſa profeſſion. Elle fit l'une le 16 Mars, & l'autre le 17 du même mois 1559 en la préſence de Dame Jeanne Chabot, Abbeſſe du Paraclet, & pour lors Prieur de l'Abbaye de Jouarre.

(1) A l'âge de ſix ans.

min Prioleau, Auteur de l'Hiſtoire Latine de la régence derniere, nous menoit tous les Dimanches après dîner, jouer avec ce jeune Prince, qui nous fit regretter davantage sa fin, quand nous l'apprîmes depuis. Il périt malheureuſement dans la Mer de Harlem, allant voir, en compagnie du Roi ſon pere, *les* Gallions d'Eſpagne, chargés d'un butin ineſtimable, qui avoient été pris par Pierre Hein Admiral Hollandois, près de l'Iſle de Cube. (1) Un Vaiſſeau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le ſien, le fendit en deux ; de ſorte que le Prince, & tout ce qui étoit dedans périt, à l'exception du Roi ſon Pere, qui ayant attrappé heureuſement une corde qui lui fut jettée par ceux de ce Navire, l'attirerent miraculeuſement à leur Bord.

Le ſecond eſt Mr. l'Electeur Pa-

(1) 1628.

latin d'aujourd'hui, qui a plusieurs enfans de la Princesse de Hesse, entr'autres, Madame la Duchesse d'Orleans, Princesse d'un très-bon esprit, & d'un jugement exquis, qui a déja des enfans, qui sont les premiers Princes du Sang de France.

Le troisiéme est ce fameux Prince Robert, qui s'est rendu célèbre sur la Mer & sur la Terre, n'ayant point trompé les espérances qu'il avoit fait concevoir de lui dès son enfance, qu'on lui avoit remarqué une mine assûrée & martiale.

Le quatriéme s'appelloit Edouard, qui a vêcu long temps en France : où s'étant fait Catholique, il épousa la Princesse Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantouë, de Monferrat, & de Nevers, sœur de la Reine de Pologne Marie Louise, femme des deux freres Uladislas & Casimir Rois de Pologne ; si connuë par sa beauté, sous le nom de la Princesse Marie, au sujet de laquelle

je dirai en paſſant, qu'ayant été déſignée Reine de Pologne; & ayant appris que je ſçavois fort bien l'état de ce Royaume-là, où j'avois été deux fois, elle me fit prier par Mr. le Duc de Noailles, de l'en inſtruire, ce que je fis en pluſieurs après-dînées; & pour m'en témoigner ſa reconnoiſſance, elle voulut tenir au baptême ma fille aînée, avec M. le Coadjuteur de Paris, lors Archevêque de Corinthe, qui eſt ce fameux Cardinal de Retz, le plus ſçavant Prélat du Royaume.

Mais pour revenir au Prince Palatin Edouard; il a laiſſé trois filles de la Princeſſe Anne de Mantouë, dont l'aînée eſt Madame la Ducheſſe d'Enguien, déja Mere de quelques Princes & Princeſſes du ſang; l'autre a épouſé M. le Duc de Brunſvvic Hanover, qui n'en a que des filles; & la troiſiéme, M. le Prince de Salm, qui fut fait priſonnier au combat de Senef.

Il y avoit encore, si je m'en souviens bien (car j'écris tout ceci de memoire que j'ai assez bonne, sans l'aide d'aucun livre) un autre fils du Roi & de la Reine de Bohéme, nommé Maurice, très-bien fait de sa personne, filleul de M. le Prince d'Orange Maurice.

J'en ai vu aussi un qui se nommoit Philippes, qui se retira à Venise pour une action qu'il vaut mieux taire que dire. (1)

Enfin il y en eut un appellé Louis, mort jeune, que mon pere nomma ainsi pour le feu Roi, qui en fut le parrain, par ordre de Sa Majesté; qui s'ensuit.

Monsieur du Maurier; ayant sçû le desir qu'a mon cousin le Comte Pa-

---

(1) Il assassina à la Haye un Gentilhomme François, nommé de l'Espinay, que l'on soupçonnoit d'avoir commercé avec la Reine de Bohême, & avec la Princesse Louise sa fille en 1646.

latin du Rhin, de m'inviter à tenir sur les fonds du Baptême, le dernier fils que Dieu lui a donné: j'aurai bien agréable de lui rendre ce témoignage de mon amitié & bienveillance; & que, partant, vous accomplissiez en mon nom cet office, lorsqu'il en sera temps: lui faisant entendre la charge que je vous ai donnée: & de lui renouveller les assûrances de ma bonne volonté; dequoi me remettant sur vous, je prie Dieu, Monsieur du Maurier, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. jour de Novembre 1623. Signé LOUIS. Et plus bas, BRULART.

En conséquence de cet ordre, le baptême se fit. Monsieur le Prince Maurice représentoit en cette action la Personne du Roi de Suede, qui étoit aussi parrain; & Madame la Comtesse de Nassau, celle de la Reine du Suede. L'on vit marcher mon pere comme Ambassadeur de France, ayant le Roi de

Bohéme à ſa droite,& le Prince d'Orange à ſa gauche. Cette cérémonie ſe fit avec grande pompe dans l'Egliſe de la Haye, nommée le Cloître, à laquelle je fus preſent avec mes trois freres ; duquel honneur, le Roi & la Reine de Bohéme envoyerent remercier le Roi, par Mr. d'Auſſon de Villarnoul de la maiſon de Jaucourt, beau-frere de mon pere, qui s'étoit attaché à leur ſervice, & qui depuis périt malheureuſement avec le Prince Henry Frederic leur fils aîné, au bris de ce Vaiſſeau dont j'ai parlé ci-deſſus. Le Nonce du Pape réſident à Paris, ayant été informé de ce baptême, en fit de grandes plaintes à la Cour : & dit que cela étoit honteux que le Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Egliſe, fît repreſenter ſa perſonne par un Huguenot, & dans une cérémonie écclé-ſiaſtique.

Le Roi & la Reine de Bohéme

ont aussi laissé plusieurs Princesses, considérables par leur beauté & par leur mérite, dont l'une, qui s'est faite Catholique, est présentement Abbesse de Maubuisson. (1)

La Princesse Louise-Julienne de Nassau, fille aînée de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, eut aussi une fille de Frederic IV. Electeur Palatin, qui fut mariée à feu Monsieur l'Electeur d'aujourd'ui. J'ai vu l'an 1638. cette vieille Electrice Palatine à Konigsberg Capitale de la Prusse Ducale, où elle s'étoit retirée chez Madame l'Electrice de Brandebourg sa fille, depuis les désordres du Palatinat ; & ces deux Princesses me firent beaucoup de civilités.

La seconde fille de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince

(1) La mort de l'Epinay fut cause de sa conversion.

d'Orange

d'Orange, fut Elizabeth de Nassau, femme de Henry de la Tour (1) Duc de Bouillon, ce renommé Capitaine dans les guerres de Henri IV. Elle vivoit encore l'an 1641. & je la vis dans le Château de Sedan, après la bataille où Mr. le Comte de Soissons fut tué. Elle a laissé deux fils & quatre filles qui ont eu des enfans.

L'Aîné fut Frederic Maurice de la Tour Duc de Bouillon, très-grand Capitaine comme son pere, qui de la Comtesse de Bergue, (2) a eu Monsieur le Duc de Bouillon d'aujourd'hui, grand Chambellan de France, Mr. le Cardinal de Bouillon, Prince d'un grand sçavoir, & d'un très-rare mérite, Mr. le Comte d'Auvergne, qui s'est

(1) Veuf de Charlotte de la Marck, mort en 1623.

Mort en 1652.

(2) Léonord-Catherine de Bergue.

fort signalé dans nos armées, & d'autres enfans, entr'autres Madame la Duchesse d'Elbeuf.

Le second fils d'Elizabeth de Nassau, & de Henry de la Tour Duc de Bouillon, étoit le célèbre Henry de la Tour Vicomte de Turenne, (1) aussi sage que vaillant Capitaine, qui a été tenu pendant sa vie, pour l'une des plus fermes Colomnes de cet Etat, & qui, à cause de sa valeur extraordinaire, & de ses services très-importans, a été enterré à S. Denis avec nos Rois, par un ordre très-juste de Sa Majesté. Il avoit épousé l'héritiere de la Maison de la Force, dont la vertu égaloit l'extraction. Elle étoit fille du défunt Duc de la Force, & petite-fille du Maréchal du même nom, deux fameux Capitaines, & est morte sans enfans; mais si elle en

(1) Fait Maréchal de France, le 16. de May 1643, second jour du regne de Louis XIV.

eût laissé, ils ne pouvoient pas manquer d'être de très-grands hommes, parce qu'ils seroient venus, du côté paternel & maternel, d'une foule illustre de peres généreux.

Outre ces deux fils si renommés, Elizabeth de Nassau a laissé plusieurs filles de Henry de la Tour Duc de Bouillon.

L'aînée Marie de la Tour (1) épousa Henry Duc de la Trimouille, & de Thouars, son cousin germain.

Julienne de la Tour fut mariée à François de Roye de la Roche-Foucault Comte de Roussy, pere de Mr. le Comte de Roye, fort rénommé dans nos armées.

Elizabeth, femme de Guy Alfonse de Durfort Marquis de Duras, pere de Monsieur de Duras Capitaine des Gardes du Roi, Maréchal

(1) De son nom en Espagnol, MARIA DE LA TORRE, on lui fit cette anagramme : AMOR DE LA TIERRA.

de France, (1) Gouverneur de la Franche-Comté ; & de Monsieur le Comte de Lorge, aussi Maréchal de France. (2)

Je croi que la derniere fille s'appelloit Henriette de la Tour, femme de feu Monsieur le Marquis de la Moussaye, de la maison de Matignon. Elle est mere de Madame la Marquise du Bordage, & de Monsieur le Comte de Quintin, qui a épousé une Dame du Nom Illustre de Montgommery, aussi considérable par sa beauté & par son mérite, que par la grandeur de sa naissance.

La troisiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Catherine Belgique, qui épousa Philippes Louis Comte de Hanau Souverain au voisinage de Francfort sur le

(1) Créé le 1675, mort le 12. Octobre 1704, âgé de 79. ans.

(2) Fait en 1676, mort le 1702.

Mein; dont, outre les Comtes de Hanau, est venuë Amelie Elizabeth femme de ce généreux Guillaume Landgrave de Hesse, mort l'an 1637. après la mort duquel cette Princesse, d'un courage viril, continua la guerre contre les Imperiaux, & marcha sur les traces de son mari, qui après la Paix de Prague (où la plûpart des Princes Protestans abandonnerent leurs Alliés, & se réunirent à la Maison d'Autriche) eut la résolution & le cœur de résister presque seul, à une Puissance si redoutable. Entr'autres enfans; elle a laissé Monsieur le Landgrave d'aujourd'hui, nommé Guillaume comme son pere, Madame Electrice Palatine (1) mere de Madame la Duchesse d'Orleans, & Madame la Princesse de Tarente, (2) mere de Monsieur le

(1) Charlote, née en 1627.

(2) Amelie, aînée de Charlotte, mariée en 1648.

Duc de la Trimouille d'aujourd'hui, marié à l'héritiere de la maiſon de Crequy. (1)

La quatriéme fille de Charlotte Bourbon & de Guillaume de Naſſau, fut Charlotte de Brabantine femme de Claude, Duc de la Trimouille & de Thouars, Comte de Laval, qui en eut Henry Duc de la Trimouille, mort depuis peu, & Frederic de la Trimouille Comte de Laval, tué en Italie en duel, par feu M. du Coudray Montpenſier Je l'ai vu & connu en ma jeuneſſe; & par ce qu'il avoit la lévre ſupérieure fenduë, on l'appelloit bec de liévre. Henry Duc de la Trimoüille, a laiſſé de Marie de la Tour ſa couſine germaine, nommée ci-deſſus, Mr. le Prince de Tarente & de Talmont défunt, qui de la Princeſſe de Heſſe, a eu le Duc de la Trimouille, dont j'ai parlé.

---

(1) Fille du Duc, Ambaſſadeur à Rome.

La cinquiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, fut Charlotte Flandrine de Naſſau, qui étant retournée à la religion de ſes peres, eſt morte Abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers. C'étoit une très bonne Princeſſe que j'ai connuë ; elle étoit petite, & ſi ſourde, qu'elle n'entendoit qu'avec un cornet d'argent.

La ſixiéme fille de Charlotte de Bourbon Princeſſe d'Orange, fut Emilie de Naſſau, femme de Frederic Caſimir Comte Palatin, de la Branche des deux ponts, appellé le Duc de Lansberg.

Et voilà l'illuſtre & grande poſtérité de cette féconde Abbeſſe. (1)

---

(1) Elle ſe maria ſans le ſçu du Duc ſon pere à M. le Prince d'Orange, qui avoit encore ſa femme vivante. Bien eſt vrai, que pour s'être forfaite en ſon mariage, elle avoit été réléguée & confinée en certain lieu, où elle a vécu aſſez lon-

La quatriéme & derniére femme de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, fut Louise de Colligny, veuve de Mr. de Teligny, & fille de ce grand Admiral Châtillon, dont elle eut un fils unique; ce *tant* renommé, Henry Frederic Prince d'Orange, dont nous parlerons ci-après.

Outre cette célébre posterité d'enfans légitimes, le Prince d'Orange Guillaume laissa un fils naturel nommé Justin de Nassau, qui mena un corps considérable de Troupes au Roi Henry quatriéme, devant la paix de Vervins. Il étoit brave & vertueux; il est mort Gouverneur de Breda; à propos duquel, j'ai oui dire à mon pere que l'an 1616. ayant dépêché à la Cour

---

guement, & tant qu'avant sa mort il. seroit issu dudit mariage du Prince d'Orange, & de Charlotte trois enfans. Mémoire adressé par Louis Duc de Montpensier au Président Barjot. V. la pag. 104.

pour

France ; à quoi il répondit qu'il n'y avoit rien de considérable, que l'emprisonnement de Mr. le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême & Justin lui ayant demandé la cause : Lanchere, qui ne sçavoit point sa véritable origine, lui repartit brusquement, en lui frappant sur l'épaule ; & ne sçavez-vous pas bien, Monsieur, que jamais fils de Putain ne valut rien, faute que le pauvre Lanchere avoua ingenuement à mon pere, ayant sçu depuis qu'il étoit bâtard. Ce qui prouve qu'il fait bon sçavoir les Généalogies & les Alliances ; autrement on se peut souvent méprendre, & offenser innocemment des personnes de qualité.

LOUISE DE COLLIGNY

DERNIERE ET QUATRIE'ME FEMME DE

GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE.

CETTE DAME avoit de très-rares vertus, sans qu'on ait remarqué dans tout le cours de sa vie, qui fut longue, aucun mêlange de la foiblesse de son Séxe. Elle avoit épousé Mr. de Teligny devant la S. Barthelemy, qui fut l'an 1672. & mourut en 1620. Mr. l'Admiral son pere l'estimoit fort à cause de sa prudence & de sa modestie. Elle gagnoit d'abord l'amour & le cœur d'un chacun, par

une parole douce & charmante, & l'estime générale, par un raisonnement fort, & par une bonté angélique. Elle étoit bien faite de sa personne, quoique sa taille fût petite. Ses yeux étoient beaux, & son tein extraordinairement vif.

Monsieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui souhaitoit passionnément de la bien placer, après avoir jetté les yeux sur tous les Seigneurs de son parti & de sa religion; il n'en trouva aucun si digne d'être son gendre, & d'épouser cette excellente fille, que Monsieur de Teligny, fils de Monsieur de Teligny, très-renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie, parce qu'il avoit remarqué en lui plus de prudence & de valeur que dans aucun autre Cavalier de son temps; aussi, ses vertus étoient si grandes & si rares, que tous ceux qui ont écrit en faveur de la Reine Catherine de Me-

dicis qui haïssoit furieusement Monsieur l'Amiral, ont avoué qu'elle, & le Roi son fils, eurent grande peine à consentir à la mort de Mr. de Teligny, tant il s'étoit rendu agréable à l'un & à l'autre par sa presence charmante, & par une maniere d'agir très-noble & très-sincère; ce qui fait voir que la vertu est toujours belle, de quelque part qu'elle vienne; & qu'elle a de si grands appas qu'elle se fait admirer, & même chérir dans la personne des ennemis.

Monsieur l'Admiral conseilla donc à cette aimable fille, de prendre Mr. de Teligny, & de préferer un homme doué de tant de belles qualités, avec des biens médiocres, à d'autres plus qualifiés & plus riches, moins dignes de la posséder. Mais elle perdit bientôt cet illustre Epoux, & ce fameux Admiral son Pere, au cruel jour de

la S. Barthelemi. (1) Ayant appris ce désastre en Bourgogne, sa belle-mere & elle, avec le jeune Seigneur de Châtillon son frere, eurent fort grande peine à gagner la Suisse, pour trouver quelque sûreté à leur vie, le massacre des Huguenots étant général par toute la France.

Ce grand Admiral étoit fils d'un

(1) Irruptione in Amirallii cubiculum facta, Behemius quidam Germanus Virtembergensis primus in cubiculum ingressus est, ibique sedentem Amirallium conspicatus non tu, inquit, Amirallius es? Cui Amirallius: ego is sum respondit: tu verò, adolescens, caniciem & senectutem meam respice. Neque pluribus commutatis verbis Behemius gladium in caput illius adegit. Hunc Cossenius, Atinius, & ceteri subsecuti sunt. Admirallii corpus è fenestra dejectum ab adolescente Guisio pulsum calcibus, ac mox in lutum provolutum, mutilus, ignominiisque omnibus affectus, triduo post in furcas mox falconias deportatus pedibusque suspensum est. In vita.

autre Gaſpard de Colligny Seigneur de Châtillon ſur Loin, Maréchal de France ſous le Roi Louis XII.. grand & fameux Capitaine, qui mourut à d'Acqs, (1) commandant l'Armée de France contre l'Eſpagne : & de Louiſe de Montmorency (2) ſœur d'Anne de Montmorency Connêtable de France. Il laiſſa ſes trois freres illuſtres, Odet Cardinal de Châtillon, (3) qui étoit l'aîné & le Mécénas de tous les Doctes, & des beaux eſprits de ſon tems : Gaſpard Admiral de France, (4) auparavant Gou-

(1) Le 4. d'Août 1522.

(2) Dame d'honneur de la Reine Eleonor, ſeconde femme de François I. morte Huguenote à Paris en 1547. dans la Maiſon que l'on appelle encore l'Hôtel de Montmorency.

(3) Fait Cardinal à 16 ans par Clement VII. & Huguenot par ſa mere

(4) Né le 16 de Février 1517. Il eut pour femme Charlotte de Laval, qui le

verneur de Paris & de Picardie ; & François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel général de l'Infanterie Françoise.

Le Fils de Mr. l'Admiral, nommé François, fut aussi Colonel de l'Infanterie de France ; il se signala tant sur le Pont de Tours, sauvant le Roi Henri III. & le Roi de Navarre, des Armes de la Ligue ; & ensuite à la Bataille d'Arques, qu'il s'acquit par sa valeur le surnom de Passe-Admiral. Il laissa deux fils d'une fille de la Maison de Chaune de Pequigny.

L'aîné, qui promettoit extrêmement, fut emporté au Siege d'Ostende d'une volée de canon : l'autre fut le Maréchal de Châtillon, dernier Pere du Comte de

---

rendit Huguenot, morte en 1566. Le fils aîné de l'Admiral, aussi nommé Gaspard, mourut à Orléans âgé de huit à neuf ans en 1562.

Colligny, mort jeune, & Duc de Châtillon, tué à Charenton. Le Maréchal de Châtillon eut aussi deux filles : l'une mariée à un Prince de Montbeliard ; (1) & l'autre nommée Henriette de Colligny Comtesse d'Adinton & de la Suze, (2) a augmenté en ce tems le nombre des Muses : ayant eu un si puissant génie à la Poésie, qu'elle a effacé la réputation de Sapho, par des Ouvrages admirés des esprits les plus polis, & qui font les délices de ceux qui aiment la galanterie.

Madame de Teligny ayant vêcu en son veuvage avec une conduite admirée de tout le monde, Mr. le Prince d'Orange Guillaume, après la mort de Charlotte de Bourbon sa troisiéme femme, la rechercha, & l'épousa l'an 1583. sur la répu-

(1) George de Wirtemberg-Montbeliard.
(2) Anne de Coligny morte en 1680.

tation de ſa vertu : mais peu après, par ſa fatalité ordinaire de perdre de mort violente ce qui lui étoit le plus cher, il fut aſſaſſiné à ſes yeux, comme nous l'avons dit ci-deſſus : n'ayant eu qu'un Fils, né un peu avant la mort de ſon Pere, qui eſt ce célèbre Henri Frédéric Prince d'Orange (1).

Elle a eu cet avantage, d'être venue du plus grand homme de l'Europe, & d'avoir eu deux maris d'une vertu éminente, dont le dernier a laiſſé une réputation immortelle ; mais auſſi, elle a eu le déplaiſir d'avoir perdu ce glorieux Pere, & ſes illuſtres Epoux, par

(1) Elle revint en France où elle demeura onze ans en Beauſſe, dans la Terre de Lierville, qui lui avoit été cédée pour ſes droits par les héritiers de M. de Teligny ſon premier mari. Fréderic Henri étoit avec elle. Lierville fut vendu enſuite à Machault ſurnommé Coupeteſte. Lierville eſt dans le Dunois.

des morts avancées & violentes : sa vie n'ayant été qu'un tissu d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre ame moins résignée aux volontés du Ciel que la sienne.

Elle a conté naïvement à mon Pere, qu'elle fut fort surprise, arrivant en Hollande, de la différente & rude maniere de vivre de ce Pays là, à celle de France ; & qu'au lieu qu'elle avoit de coûtume d'aller dans un Carosse suspendu à la Françoise, on la mit dans un de ces Chariots découverts de Hollande, conduit par un Vourman, où on la fit asseoir sur une belle Planche ; & qu'allant de Roterdam à Delft, qui n'en est qu'à deux lieues, elle se trouva toute froissée, & toute rompue.

Il n'y eut jamais une ame plus belle, ni qui aimât tant la justice, que l'ame de cette Princesse : car pendant les grands démêlés de Mr.

le Prince d'Orange Maurice son beau-fils, avec Mr. de Barneveld, elle prit toujours le parti de ce dernier, parce qu'elle le trouvoit le plus juste; & fit tous ses efforts pour sauver la vie à ce vénérable vieillard, l'un des principaux confidens du Prince son mari, qu'elle voyoit opprimé par la faction puissante du Prince Maurice, composée de tous les esprits inquiets, & de tous les ambitieux de l'Etat, qui vouloient se revêtir de la dépouille de ce grand homme, & de ceux de sa dépendance.

Cette Princesse a dit en grand secret à mon Pere, dans la naissance de ces divisions: que Mr. le Prince Maurice la pria de porter Mr. de Barneveld à consentir qu'il fût Souverain du Pays; qu'elle prît la peine de le sonder là-dessus: qu'il lui diroit ses sentimens plus librement qu'à personne, pour le respect qu'il lui portoit; & que pour-

vu qu'il eût son consentement & son assistance, il étoit assuré de parvenir à sa fin. Le Prince, pour l'engager davantage à favoriser son dessein, lui remontra qu'elle avoit le principal intérêt en cette affaire : qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point se marier ; qu'ainsi, son fils Henri Fréderic son jeune frere, qu'il avoit toujours élevé comme son propre fils, profiteroit seul de tous ses travaux, & hériteroit seul aussi de ses biens & de ses dignités. Cette bonne Princesse qui avoit une passion démesurée pour l'avancement de son fils unique, se laissa éblouir au faux éclat de cette grandeur apparente, & résolut d'employer tout ce qu'elle avoit de crédit sur l'esprit de Mr. de Barneveld, afin qu'il lui accordât son suffrage & son secours, pour l'exécution d'un dessein qu'elle croyoit si avantageux à ce fils, qui lui étoit

ſi cher. Pour cet effet, quoiqu'elle ne le viſitât jamais, elle voulut l'entretenir à loiſir dans ſon Cabinet, ſur une matière ſi importante; & après lui avoir confié un ſi grand ſecret, elle le conjura de leur être favorable, l'aſſurant de leur éternelle reconnoiſſance.

Mais Mr. de Barneveld, homme d'une prudence conſommée (& que Mr. le Préſident Jeannin, ce grand Miniſtre de Henri IV. a plus eſtimé que tous les politiques de ſon tems) lui découvrant le fonds de ſon cœur, lui proteſta qu'il ne ſouhaitoit rien au monde avec tant de paſſion & d'ardeur, que la gloire & l'agrandiſſement de la Maiſon d'Orange; & qu'il donneroit de ſon ſang pour lui pouvoir procurer, non ſeulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde: y étant obligé par la mémoire des vertus & des bienfaits, tant publics que parti-

culiers, de feu Monſeigneur le Prince ſon mari. Après il lui repréſenta que la plûpart des hommes ſe ruinoient par des deſirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs vrais intérêts, & lui prouva par des raiſons ſans réplique, que Mr. le Prince Maurice ſouhaitant cette Souveraineté, il ſouhaitoit ſa ruine manifeſte.

Les principales étoient, que les Hollandois & les autres Peuples confédérés ſont d'une telle humeur qu'ils veulent être menés, & non pas traînés, perſuadés, & non pas forcés, à ce qu'on deſire d'eux. Que s'étant ſouſtraits de l'obéïſſance d'un ſi puiſſant Roi; & jouïſſant d'une glorieuſe liberté, acquiſe par la vertu des Armes, ils ſe réſoudroient difficilement à ſouffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Eſpagnols leur avoit fait autrefois rechercher des Maîtres au loin, pour

les garantir de leurs cruautés. Que le Roi de France Henri III. & la Reine Elizabeth d'Angleterre les avoient refusés. Qu'il est vrai que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Pays qu'on lui avoit offerte ; mais qu'il en avoit si mal usé, voulant gouverner tyranniquement, & violant son serment fait en Public ; que cet exemple affreux leur étoit un avertissement pour ne jamais retomber en pareil inconvénient. Que les Peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, ni l'entreprise d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ses successeurs au gouvernement des Provinces, ramenoit incessamment à leurs yeux le triste souvenir des persécutions passées. Que pendant ce tems rigoureux, la nécessité, qui n'a point de loi, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs ; mais qu'ils a-

voient éprouvé que les remèdes avoient été pires, & plus dangereux que les maux qui les pressoient. Que présentement qu'ils vivoient en paix, & qu'ils étoient heureusement délivrés de la servitude des Espagnols, & de l'infidélité Françoise, il n'y avoit pas le moindre prétexte ni la moindre couleur, pour appuyer une proposition si dangereuse, qui ne manqueroit pas d'effaroucher tous les esprits; & que ceux qui la mettroient en avant, seroient en hazard d'être massacrés & mis en piéces. Que Mr. le Prince Maurice étoit cent fois plus heureux, en l'état qu'il étoit présentement, que s'il parvenoit à ses desirs, contraires à son propre bien. Que cette splendeur de Souveraineté qui l'éblouissoit, étoit une fausse lueur qui le conduiroit dans des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, sans en avoir l'envie :
&

& qu'ayant l'effet & la puiſſance des Souverains, il devoit, à l'exemple de ſon Pere, mépriſer un vain nom, qui ne lui ſerviroit qu'à le faire haïr. Qu'il étoit Capitaine général des Provinces, & Admiral général, commandant à ſa volonté ſur la Mer & ſur la Terre. Qu'il diſpoſoit de tous les Gouvernemens, & de toutes les Charges militaires. Que quand on faiſoit des Magiſtrats dans les Villes, on lui en préſentoit trois, dont il en choiſiſſoit un. Et qu'enfin il avoit les mêmes avantages & la même autorité qu'avoient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charlequint même donnant des rémiſſions & des graces pour les crimes, n'ayant point ainſi la haine de la mort des particuliers, & ceux qu'il ſauvoit lui ayant obligation de la vie.

Que tout le monde diſoit à toute

heure, qu'il falloit augmenter les pensions & les appointemens du Prince, qui exposoit continuellement sa personne pour le salut public. Mais que si une fois il avoit cet odieux nom de Maître : qu'on lui envieroit jusqu'aux rubans des souliers de ses Pages & de ses Valets de pied ; & qu'on lui reprocheroit continuellement les impositions qu'il mettroit sur eux, dont ils n'avoient point à se plaindre, étant mises par leur propre consentement. Pour conclusion, il lui déploya les Annales de Hollande, & lui fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit presque point eu de Comte, contre lequel ses Sujets ne se fussent révoltés ; & que souvent ils étoient allés en Armes jusques dans le Château de la Haye, pour s'en défaire.

Ces puissantes raisons convainquirent tellement la Princesse, qu'elle changea d'avis absolument ; & qu'étant allée rendre réponse au

Prince Maurice, elle le conjura, par l'amour qu'il devoit avoir pour lui-même, pour son propre bien, & pour son repos, de ne point penser à une chose qui lui seroit préjudiciable, quand le succès en seroit heureux. En même-tems elle dit à mon Pere, qu'elle s'apperçut bien, par la froide réponse du Prince, qu'elle ne l'avoit aucunement persuadé; & que l'ambition, qui aveugloit son esprit, l'avoit empêché de goûter la solidité des raisons qu'elle lui avoit alléguées.

Ainsi, Monsieur le Prince Maurice prit d'autres mesures pour lever les obstacles qui l'empêchoient de parvenir à sa fin; mais Madame la Princesse d'Orange soûtint toujours de tout son crédit & de toute sa puissance, la cause de ce grand homme, qu'on opprimoit si injustement.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & la vertu de cette excel-

lente Princeſſe, qui aima mieux choquer ſon beau-fils, dont la bienveillance étoit ſi néceſſaire à ſon fils unique principal héritier de Maurice, qui l'avoit élevé comme ſon enfant propre, que de conſentir à la perte d'un innocent: bien éloignée en vérité de la pratique ordinaire de la plûpart du monde, qui ſacrifient les juſtes pour le moindre intérêt de fortune & d'ambition, & qui protégent les plus méchantes cauſes, à la ruine des gens de bien, dont le bon droit n'eſt appuyé que ſur les ſeuls nerfs de la Juſtice.

Ce ſecret conſidérable, qui eſt demeuré enſeveli dans le ſilence plus de ſoixante ans, eſt la véritable cauſe de la ruine de Mr. de Barneveld, & de ceux de ſon parti, qui ſoutenoient la liberté du Pays.

Cette bonne Princeſſe ſe plaignoit ſouvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un ſeul fils: lui diſant que qui n'en avoit qu'un,

n'en avoit point, étant en continuelle crainte de le perdre ; ſur quoi il la conſola par le récit d'une Fable : où un Renard qui avoit beaucoup de Renardeaux, ſe vantoit de ſa fécondité, & reprochoit la ſterilité à une Lyonne, parce qu'elle n'avoit qu'un Faon ; à quoi la Lyonne repartit. Il eſt vrai; mais c'eſt un Lyon qui te mangera, toi & tes petits.

Cette Princeſſe a été la principale conſolation de mon Pere dans cette longue Ambaſſade, & ſon principal ſupport auprès de la Maiſon d'Orange : de l'agrément de laquelle il avoit beſoin, la Cour voulant qu'il y eût une perſonne en ce Pays-là qui lui fût agréable. Sa protection lui fut d'autant plus néceſſaire & avantageuſe, qu'il y avoit des Grands en France, beaufreres & alliés du Prince Maurice, qui faiſoient tous leurs efforts pour le rendre ſuſpect, & pour le faire

rappeller du plus bel emploi qu'aucun François pût espérer en ce tems-là.

L'Europe jouissoit alors d'une profonde paix ; ainsi toutes les Ambassades étoient mortes dans les autres Cours, d'où il n'y avoit rien à mander de considérable. Mais la seule Ambassade de Hollande étoit importante, par la guerre qui s'y faisoit du côté des Hollandois, sous ce fameux Capitaine le Comte Maurice ; & du côté de Flandres, par cet autre Général si renommé, Ambroise Spinola Génois. Les Anglois, les Ecossois, les Danois, les Suédois, les Allemans Protestans, & les François, alloient faire leur apprentissage des Armes sous le Comte ; & les Allemans Catholiques, les Italiens, les Siciliens, les Comtois, les Polonois, & les Espagnols, sous le Marquis. Ainsi il sembloit que tout le monde chrétien se fût donné rendés-vous en

ce petit coin de Terre pour s'entrebattre, & pour se faire la guerre.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie, & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Pays-là, s'intéressant fort en tout ce qui touchoit le bien des Provinces-unies, qui occupoient les Armes des Espagnols ses anciens ennemis, & qu'elle avoit fort souvent besoin de l'assistance des Vaisseaux de Guerre des Etats-Généraux, l'Ambassadeur avoit à toute heure quelque matière importante d'écrire à la Cour, & occasion d'y dépêcher des Courriers.

Davantage, le Roi donnoit tous les ans de grandes sommes aux Hollandois, pour le payement des Troupes Françoises; & l'Ambassadeur, outre les gages de sa Charge, & les pensions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus, vingt quatre mille livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en

Hollande, le tout payé par ses mains.

Outre le grand profit qu'on avoit en cet emploi, il y avoit lors beaucoup d'honneur & de plaisir de servir en ce Pays-là : car toute la Noblesse de France, au sortir de l'Académie, alloit apprendre la guerre sous le Prince Maurice, comme autrefois elle alloit en Piémont sous ce grand Maréchal de Brissac. Les Hyvers, la Haye étoit toute pleine de Seigneurs & de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas pour honorer le Roi, en la personne de son Ministre, de l'accompagner à l'Audience de Messieurs les Etats-Généraux, quand il y alloit ; & comme on n'eût pû fournir assez de Carosses pour deux ou trois cens Gentilshommes & Officiers qui s'y trouvoient quelquefois, l'Ambassadeur alloit à pied à la tête de cette belle Troupe ; & son Carrosse suivoit tout vuide. Si

cette

cette Ambassade étoit honorable, aussi obligeoit-elle à de grandes dépenses: car il falloit souvent régaler cette nombreuse Noblesse; mais on étoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce bel Emploi, on peut juger si mon Pere étoit tenu à Madame la Princesse Douairiere d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruisant dans l'esprit de Monsieur le Prince Maurice, & des Principaux du Pays, mille calomnies que les ennemis & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Aussi, pour faire voir sa reconnoissance, je veux insérer ici l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere a laissé à ses enfans, pour leur instruction particulière.

& qui la rendront célèbre & immortelle à la postérité, elle en a une singulière : d'être la plus officieuse & bienfaisante qui soit sous le Soleil : prévenant même, par une magnanimité qui lui est naturelle, les supplications de ceux à qui son assistance est utile : ce qu'après infinis autres, je puis témoigner par ma propre expérience en cette occasion ; car lui ayant dit l'ouverture que Mr. de Villeroy m'avoit faite, non seulement elle m'en témoigna de la joye, mais me fit cette grace de me promettre sa faveur, qui seule me pouvoit combler de contentement : car, inconnu que j'étois en ce Pays-là, & dépourvu de plusieurs choses qui m'eussent été nécessaires pour m'y faire agréer, j'avois besoin comme de la vie, qu'elle me prît en sa protection, & qu'elle me daignât recommander : ce qu'elle fit avec un tel excès de bons témoignages où

il a été besoin, qu'elle a voulu par cette liberalité, suppléer à la multitude de mes défauts, & de plus, anéantir & détruire une infinité de calomnies, que la haine en quelques uns, & l'envie & la douleur en quelques-autres, exciterent contre moi de toutes parts, quand on vit qu'on me destinoit cet Emploi.

Et pour ce que de tous les vices, l'ingratitude est le plus détestable, particuliérement à moi, qui l'ai toujours eue en grande horreur, je me sens obligé de vouer à cette bonne & sage Princesse, mon très-humble service pour le reste de mes jours; mais aussi, de transmettre cette obligation à ma postérité; c'est pourquoi j'adjure mes enfans, par le soin qu'ils doivent avoir de me complaire, & par la bénédiction qu'ils espérent de moi, de faire tous étroite profession d'être ses serviteurs affectionnés, & de Monseigneur le Prince son fils,

& de ceux que Dieu donnera par lui, successeurs à l'illustre Maison de Nassau : afin que l'obligation que cette Dame a voulu si généreusement & si libéralement colloquer en moi, ait pareille, & même plus longue durée que ma propre vie.

Mon Pere, pour marquer sa reconnoissance, autrement que par des paroles : aussitôt que mon frere aîné fut en âge de porter les Armes, il l'envoya à Mr. le Prince d'Orange Henri en Hollande : où ayant été plusieurs années, de sa Cour & de sa Maison ; & après l'avoir suivi dans tous ses Siéges, entr'autres au dernier Siége de Bréda, où il fut blessé, après la mort de mon Pere, il s'en revint en France, où il épousa une sœur de Messieurs de Beauveau d'Espance, qui tous se sont signalés dans nos Armées, où ils ont eu des Commandemens considérables.

Mon Pere continuant sa reconnoissance vers la Maison d'Orange ; quand le plus jeune de ses fils fut en état d'aller à la Guerre ; il l'envoya encore à Mr. le Prince Henri Fréderic : & il a servi sous lui plusieurs années, jusqu'à sa mort ; ainsi que sous le Prince Guillaume son fils, tant qu'il vêcut ; & depuis il s'étoit si particulierement attaché au service de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'hui, qu'il ne l'abandonnoit point, & fut tué à la Bataille de Senef, comme nous le dirons plus amplement, en parlant du Prince Maurice son Parrain.

Voilà tout ce que je puis dire de Madame la Princesse Douairiere d'Orange Louise de Colligny, & de ses faveurs envers nous : si ce n'est que j'ajoûte, qu'étant né à feu mon Pere une fille l'an 1614. elle en voulut être la Marraine ; & que le jour du Baptême, pour marquer sa magnificence, elle envoya à sa

filleule un Collier de Diamans, deux grands Bassins, & deux Vases de Vermeil doré, dont la façon étoit encore plus riche que la matière. Messieurs les Etats-Généraux en furent les Parrains, & fut présentée au Baptême en leur nom, par Mr. de Barneveld; & pour montrer l'estime qu'ils faisoient de mon Pere, ils donnerent cinq cens livres de pension à l'enfant sa vie durant, dont elle a joui près de soixante ans, étant morte depuis peu.

Je ne dois pas oublier de dire ici, à l'honneur de Messieurs les Etats, qu'ils sont si ponctuels observateurs de leur parole, & si religieux à s'acquitter de leurs promesses, qu'ils ont payé réguliérement cette pension jusques en l'an 1672. que leur Etat étoit à la veille de périr.

Cette fille épousa en premieres Nôces le Seigneur d'Ardenay au Maine, dont elle a eu une fille ma-

riée à Mr. de Madaillan, de la Maison de Montatere. En secondes Nôces, elle a épousé Benjamin de Pierre-Buffiere Marquis de Chambret, dont elle a eu quatre fils, morts la plûpart à la guerre en Hongrie & en Flandres pour le service du Roi, & deux filles. Il est d'une des plus illustres Maisons du Limousin ; & de par sa Mere la Maréchale de Themines, qui étoit de la Maison de la Nouë, il est petit-fils de ce grand François de la Nouë, surnommé Bras-de-fer. Pour sa femme je dois dire à son avantage, quoique ma sœur, qu'elle a été un prodige de mémoire & de jugement : qualités qui se rencontrent rarement ensemble. Elle eût rétabli le vieil & le nouveau Testament s'ils eussent été perdus, les sçachant par cœur. Elle avoit lû toutes les Histoires & tous les Romans, tant François qu'Italiens & Espagnols, & en sçavoit les moin-

dres avantures, ainsi que les noms des confidents & des suivantes; au reste, d'une conversation aussi agréable qu'inépuisable. Enfin, si elle n'eût point passé sa vie dans un Château à la Campagne : & qu'elle eut vêcu dans la lumière de la Cour, elle y auroit été admirée, & auroit sçu égaler la réputation de femmes extraordinaires qui ont été l'ornement de ce dernier siécle.

Je n'ai dit ceci qu'à l'occasion de Madame la Princesse d'Orange dont elle étoit Filleule.

Fin du Tome premier.